



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

# 2017

Groupama Grand Est  
101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex



**Groupama**  
GRAND EST

# SOMMAIRE

## 1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Membres du Comité de Direction .....	4
1.3 Commissaires aux Comptes .....	5

## 2. RAPPORTS DE GESTION

2.1 Rapport de Gestion 2017 .....	7
2.2 Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale 2017 .....	28

## 3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2017 .....	93
--------------------------------	----

## 4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2017 .....	134
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2017.....	144
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2017 .....	147

## 5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2018

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2018.....	150
---	-----

## 6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	159
---	-----



# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**Rapport financier annuel 2017**

# 1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
<b>PRESIDENT</b>		
Monsieur François SCHMITT	2015	2021
<b>VICE-PRESIDENTS</b>		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2017	2023
Monsieur Rémy LOSSER	2013	2019
Monsieur Jérôme MATHIEU	2017	2023
<b>MEMBRES DU BUREAU</b>		
Monsieur Claude ABEL	2013	2019
Monsieur Patrick BOTTIN	2015	2019
Monsieur Jean DROUHARD	2015	2021
Madame Brigitte FLEURY	2017	2023
Monsieur Jean-Pierre GROS	2015	2021
Monsieur Dominique LUX	2017	2023
Madame Sophie OSTE	2016	2019
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2018	2019
Monsieur Jean-Louis STEMART	2015	2021
Monsieur Gilles THEILMANN	2013	2019
Monsieur Pascal WITTMANN	2013	2019
<b>ADMINISTRATEURS</b>		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2015	2021
Monsieur Marc BABE	2018	2023
Madame Sophie BOILLIN	2018	2021
Monsieur Philippe DELAIRE	2018	2023
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2015	2021
Monsieur Jean-Pierre JOST	2017	2023
Madame Lucette MICHEL	2017	2023
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2013	2019
Madame Corinne SAPIN	2018	2021
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023
<b>ADMINISTRATEURS SALARIES</b>		
Monsieur Bertrand FERRUX	2017	2019
Monsieur Thierry PAYET	2017	2019



## 1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION



### LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

#### DIRECTION GENERALE

Monsieur Olivier LARCHER     Directeur Général  
Monsieur Francis BOURNIGAL     Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

#### MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT     Directeur Services Indemnisations, Grands comptes, Collectivités et  
Courtage  
Monsieur Jean-Marc  
GIRAUDET     Directeur Pilotage  
Monsieur Franck GRELAUD     Directeur Ressources, Communications et Institutionnel  
Monsieur Laurent GUYON     Directeur des Ventes  
Monsieur Patrick LEFEVRE     Directeur des projets de transformation GGE 2020  
Monsieur Jacques REYDEL     Directeur Audit, Gestion des risques et contrôle Interne  
Monsieur Hubert ROTH     Directeur Développement et Opérations

Madame Nathalie OBER     Directeur Secrétariat Général (auditrice)

## 1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit  
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON  
Madame Isabelle MARCOU

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
24 rue Georges Magnoac 65000 Tarbes




2

# RAPPORTS DE GESTION

**Rapport financier annuel 2017**

## **2.1 RAPPORT DE GESTION 2017**





**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES OPÉRATIONS DE  
L'EXERCICE 2017  
CLOS LE 31/12/2017**

**N° 1082 04 06 GROUPAMA GRAND EST**

**Groupama Grand Est**  
101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex



**Groupama**  
GRAND EST

# SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

## 1 - FORMATION DU RESULTAT

L'année 2017 voit la poursuite de la mise en œuvre de la directive Solvabilité 2 avec une grande mobilisation des équipes en particulier sur les volets du reporting qualitatif et quantitatif (rapports et états QRT). Les exigences de qualité de données génèrent également une augmentation des contrôles de niveau 1 et 2. Les évolutions législatives engagées les années précédentes comme la loi Hamon et la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés (réforme ANI) font désormais partie intégrante de notre activité.

Le contexte économique commence à s'améliorer : le PIB augmente de 1,90 % en 2017 contre 1,10 % en 2016, 1,20 % en 2015 et 0,70 % en 2014 et la croissance du nombre d'immatriculation de véhicules neufs reste soutenue (4,50 % en 2017 et 5,00 % en 2016). Enfin, après une année 2016 qui avait vu les taux obligataires chuter à leur plus bas niveau historique (0,11 % sur le 10 ans français en juillet), en 2017, les taux sont restés globalement stables mais sur des niveaux faibles (~0,70 %) ne permettant pas le réinvestissement.

Dans ce contexte, l'activité commerciale de la Caisse s'améliore très fortement de 11,9 M€ même si elle reste négative à -5,8 M€ (contre -17,7 M€ en 2016). A l'exception du marché entreprise qui reste stable, l'ensemble des marchés progresse. Les améliorations les plus importantes concernent le marché des particuliers (+4,9 M€ par rapport à 2016 mais restant négatif à -2,2 M€) et le marché du courtage (+3,5 M€ par rapport à 2016 et passant en positif à +0,5 M€). Le marché des ACPS s'améliore de +1,1 M€ par rapport à 2016 à -0,15 M€. Le marché Agricole s'améliore de +0,6 M€ par rapport à 2016 à -2,5 M€ pénalisé par une évolution défavorable du solde récoltes de l'ordre de -0,8 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Tous marchés confondus, les gains progressent de 3,8 M€ mais ce sont surtout les résiliations qui diminuent de 8,1 M€ (net de modifications) et ce principalement sur le marché des particuliers, le marché du courtage et le marché agricole. Ainsi, le volume de résiliations sur le marché des particuliers poursuit sa baisse (2,4 M€ en 2017 et 3 M€ en 2016). Avec les actions Esprit Grand Est (EGE), les mesures de fidélisation et la dynamique commerciale, nous sommes donc en capacité à contenir nos résiliations, à tirer avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et à renforcer la fidélisation de nos sociétaires. Cette dynamique de croissance se retrouve au niveau du nombre de sociétaires avec un solde positif de +1 910 sociétaires à fin 2017.

L'année 2017 a vu le lancement de la nouvelle offre habitation (MRH) en septembre ; les affaires nouvelles progressent de +17 % et le solde en nombre est proche de +4 000 habitations. Le solde en montant reste pénalisé par un écart de cotisation moyenne entre affaires nouvelles et résiliations de 60 euros ; il faut près de 13 nouvelles habitations pour compenser 10 résiliations. En auto-tourisme, cet écart existe mais il diminue à 32 euros et représente maintenant seulement 11 affaires nouvelles pour 10 résiliations. Le nombre d'affaires nouvelles continue de progresser (+11 %) et le solde auto tourisme s'améliore en valeur de +2,5 M€ et repasse en positif à +0,4 M€. Le métier Garanties Accidents de la Vie (GAV) poursuit sa croissance avec des affaires nouvelles en hausse de 22 % et un solde positif de +0,7 M€. En santé individuelle, les résiliations reculent de 20 % soit une baisse de 2 M€ dont 1,3 M€ sur les populations concernées par l'ANI. Le solde s'améliore de 2,8 M€ avec des affaires nouvelles en hausse de 11 % mais reste négatif à -2,5 M€.

L'année 2017 présente un profil de sinistralité en très nette amélioration par rapport à 2016 qui combinait une sinistralité excédentaire et récoltes très dégradées. Le ratio Sinistres/Cotisations (S/C) 2017 est ainsi de 70 % (contre 75 % en 2016 et 69,9 % en 2015). La sinistralité récoltes reste élevée avec un ratio de 109 % mais en nette baisse par rapport à 2016 (190 %) ; après la sécheresse en 2015, les excès d'eau en 2016, le gel a particulièrement touché la vigne en Alsace en 2017 tandis que la sécheresse impactait essentiellement le colza. La charge sur le métier récoltes est de 28,4 M€.

La sinistralité excédentaire s'améliore nettement en 2017 ; en effet nous enregistrons seulement 3 sinistres excédentaires contre 6 sinistres en 2016, 4 sinistres en 2015 et 10 en 2014. Toutefois, quel que soit le nombre, le fait marquant reste le niveau désormais atteint par les sinistres enregistrés en Auto RC avec cette année un sinistre dont le coût dépasse 22 M€. Hors ces éléments graves ou climatiques, le point très satisfaisant est la poursuite de notre maîtrise de la sinistralité conservée par la Caisse. Ainsi, sur les risques du 1<sup>er</sup> groupe, notre ratio S/C écrêté s'améliore de 1,2 point par rapport à 2016 ; il s'améliorait de 0,8 point par rapport à 2015. Alors que 2016 était marquée par des rechargements de dossiers excédentaires, l'année 2017 présente un niveau de variation des sinistres sur exercices antérieurs fortement positif (56,2 M€) grâce à de nombreux bonis sur des gros dossiers, particulièrement en RC automobile. Les résultats des rentes sont également en forte amélioration dans un contexte de remontée des taux d'intérêts et une situation technique plus favorable. L'ensemble de ces améliorations contribue à porter la marge technique avant réassurance à un niveau très favorable de 42 % en hausse de 20 points.

Néanmoins, ce gain de marge concerne en grande partie les sinistres cédés au réassureur. Ainsi, le solde de réassurance avec GSA (y compris rétrocessions) représente une charge inédite de -80,1 M€ contre un produit de +17,5 € en 2016 : les cessions de sinistres non proportionnelles variant de plus de 94 M€. La poursuite de l'amélioration technique en 2017 permet de continuer de bénéficier de la clause de participations aux bénéfices assises sur les cessions proportionnelles ; celle-ci passant de 2,7 M€ en 2016 à 4,7 M€ en 2017. Au total, la marge technique après réassurance progresse de 17,4 M€ en 2017 à 159,1 M€.

Les charges de gestion restent globalement maîtrisées et la contribution des produits financiers rapportée au chiffre d'affaires atteint 3,20 %.

Le résultat après impôt s'établit à +24,4 M€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 28,6 M€ (18,2 M€ en 2016).

## 1.1 - COTISATIONS

Le solde de développement tous marchés confondus 2017 reste négatif mais en très forte amélioration par rapport à 2016 : le solde est de -5,8 M€ (contre -17,7 M€ en 2016) soit une progression de +11,9 M€.

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de Groupama SA, atteignent 585,9 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 574,6 M€ contre 576 M€ en 2016 (soit un recul de 0,26 %). Le chiffre d'affaires exercice pur recule de 0,21 %. Les cotisations sur antérieurs représentent 5,0 M€ contre 5,2 M€ en 2016.

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur concernent les risques suivants :

### **Risques automobiles :**

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 155,1 M€ contre 154,7 M€ en 2016 affichant une croissance de 0,2 %.

En automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de +1,5 % portée par un aliment tarifaire de +1,5 %. Le développement en nombre continue de progresser fortement : le solde en nombre de véhicules est de +8 058 véhicules contre +1 665 en 2016. Cette évolution s'explique par l'augmentation des affaires nouvelles de 3 744 et la baisse des résiliations de 2 649 (impact des actions de fidélisations et d'une démarche de qualité de service toujours plus grande). Nous assurons fin décembre, hors contrats Flottes, 266 983 véhicules Auto tourisme.

Le chiffre d'affaires des Tracteurs et Matériels Agricoles progresse de +1,7 % avec un aliment tarifaire de +3 %. Celui de l'Auto entreprise recule de -4,8 % malgré un développement en garages (croissance du CA de +4,2 %) mais est pénalisé par les fortes résiliations de fin 2016.

### **Responsabilité Civile des particuliers/Assurance Juridique/Protection Juridique : -6,9 %.**

Les garanties responsabilité civile des particuliers et les assurances juridiques reculent respectivement de 0,6 % et 10,2 %. Le recul des assurances juridiques s'explique en grande partie par le rééquilibrage de garantie dans le nouveau produit auto 4 AS.

### **Assurances de personnes (yc santé) :**

Le chiffre d'affaires progresse de 1,4 % à 160,7 M€. Cette croissance est portée par le métier Assurances du Personnel Communal (APC) avec +22 % à 10,2 M€, le métier Accidents de la Vie (GAV) avec +13,5 % à 8,7 M€ ainsi que par un chiffre d'affaires Santé individuelle en légère croissance de +0,2 % (contre -3,9 % en 2016). Le solde en nombre de contrats est légèrement positif (+0,4 %) mais reste négatif en valeur (-2,3 %). L'impact majeur de la réforme ANI est passé et nous retrouvons du potentiel de développement sur les populations de salariés.

Les assurances collectives reculent de -0,8 % à 13,5 M€ : la partie prévoyance baisse de -12,8 % à 3,2 M€ tandis que la partie santé augmente de +3,7 % à 10,3 M€. La prévoyance individuelle hors Garanties Accidents de la Vie (GAV) recule de -3,2 % malgré un aliment tarifaire de +2,8 %.

### **Responsabilité RC des professionnels :**

Le chiffre d'affaires est de 20,5 M€ en recul de -3,5 % par rapport à 2016 (21,3 M€). Le recul concerne les principaux métiers mais est plus marqué sur les Dommages Entreprises (-11,8 %) et les Dommages Collectivités (-6,4 %).

### **Risques climatiques :**

Le chiffre d'affaires recule de -1,3 % à 68,3 M€ en 2017 vs 69,2 M€ en 2016. Le recul concerne l'ensemble des risques y compris le métier récoltes (-1,1 %) malgré un aliment de +6,9 %.

### **Risques incendie et dommage :**

Le risque incendie et dommage représente un chiffre d'affaires de 121 M€ en léger recul de 0,4 %. La risque Incendie recule de 2,6 % à 75,0 M€ tandis que le risque Dommages progresse de 3,4 % à 46,1 M€. Les métiers Habitation et Dommages Collectivités progressent respectivement de +0,7 % et +2,9 % et le métier Dommages Entreprises recule de 4,4 %.

### **Risques divers (hors dépendance) :**

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 15,7 M€ soit une augmentation de 2,13 % et comprend principalement les risques construction pour 6 M€ et l'assistance pour 9 M€.

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 94,3 M€ en progression de 3,3 % par rapport à 2016 et légèrement supérieur de l'objectif à 93 M€. Le chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de 85,7 M€ avec une part d'unités de compte à 30,6 % en 2017 (contre 30,1 % en 2016). Les prestations s'élèvent à 144,8 M€ en 2017 soit 11,8 M€ de décollecte par rapport à



2016 à nuancer avec une réorientation d'une partie de l'épargne vers les certificats mutualistes et l'immobilier.

La commercialisation des certificats mutualistes lancée en septembre 2016 s'est poursuivie en 2017 : les souscriptions sur 2017 totalisent 21,3 M€ soit 3 304 détenteurs de certificats mutualistes. L'enveloppe des 45 M€ a été bouclée en un an avec 7 031 détenteurs de certificats mutualistes au total.

L'activité Expertisimo affiche une forte croissance avec 117 réservations nettes de biens immobiliers en 2017 contre 33 en 2016.

Enfin, concernant l'activité bancaire, nous avons réalisé 2 895 prêts « Désirio » (3 225 en 2016) et une décollecte nette bancaire de 8,2 M€. Nous comptons, à fin 2017, 49 618 clients Banque (contre 52 316 fin 2016) soit un taux d'équipement de 14 % rapporté au nombre de clients IARD.

Le nombre de clients IARD s'élève à 354 867 (+ 1 910 sociétaires en 2017).

## 1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport Sinistres à Cotisations (S/C) avant réassurance de l'exercice s'améliore de 7,3 points par rapport à l'an passé : il s'établit à 67,7 % contre 75 % en 2016 (il était de 69,9 % en 2015, 70,2 % en 2014, 75,8 % en 2013 et 81,4 % en 2012). Cette amélioration représente une baisse de charge de 42,6 M€ (pour un total de 385,6 M€) et s'explique par les évolutions suivantes :

- ✦ Tout d'abord une sinistralité climatique plus favorable avec une charge totale en baisse de 28,0 M€ à 34,2 M€ (soit un ratio de 50,10 %) ; la charge climatique 2016 était de 62,2 M€ (soit un ratio S/C de 64,30 %) et de 43,8 M€ en 2015. L'amélioration est essentiellement portée par les risques sur récoltes avec une charge 2017 de 28,4 M€ en baisse de 21,7 M€.
- ✦ Puis une sinistralité excédentaire en forte baisse avec une survenance de 3 sinistres pour une charge totale de 27,9 M€ (rappel 2016 : 6 sinistres pour une charge totale de 41,7 M€) soit une baisse de 13,7 M€ dont 5,5 M€ pour la partie conservée par la Caisse Régionale. Nous avons enregistré deux sinistres auto RC pour respectivement 22,8 M€ et 2,8 M€ et un sinistre Incendie pour 2,4 M€.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

### **Auto (rapport S/C 81,10 %) :**

Pour l'auto RC : Nous comptabilisons en 2017 sur les garanties responsabilité civile automobile deux sinistres excédentaires pour 25,5 M€ (contre trois sinistres en 2016 pour 33,5 M€) ce qui représente 20 points de ratio S/C sur la RC Auto (contre 54 points en 2016). Le rapport S/C origine s'améliore donc à 108,30 % contre 134,30 % en 2016. En vision écrêtée, le ratio s'améliore de 17,6 points à 72,80 %.

Pour l'auto Dommages : Les garanties dommages automobiles s'améliorent de 2,3 points à 63,70 %.

Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 67,20 % en amélioration de 8,5 points.

### **Santé (rapport S/C 71,20 %) :**

Le ratio s'améliore de 1,2 point par rapport à 2016. Depuis 2012, l'amélioration est de 7,5 points. A noter une amélioration du ratio en santé individuelle de 1,5 point à 70,40 % et une dégradation de 0,9 point à 80,60 % en santé collective.

### **Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 67,30 %) :**

L'amélioration 2017 de 11,9 points par rapport à 2016 s'explique par le métier Garanties Accident de la Vie. Celui-ci s'améliore en effet de 60,1 points à 37,60 % en l'absence principalement de sinistre grave (contre un sinistre excédentaire de 2,1 M€ en 2016). Les

autres garanties individuelles se dégradent de 2,1 points avec un S/C de 74,50 %. Le poids croissant des garanties Assurances du Personnel Communal (S/C de 86,20 %) explique en partie cette évolution. Les garanties collectives s'améliorent de 7,9 points avec un ratio qui passe à 82 % contre 89,90 % en 2016.

#### **Incendie (rapport S/C 82,90 %) :**

Le ratio se dégrade de 7,4 points en 2017 essentiellement du fait des incendies de particuliers dont le ratio S/C passe de 80,40 % à 96,40 %. Le nombre de sinistres supérieurs à 90 K€ est de 43 pour une charge de 18,4 M€ (contre 39 sinistres pour une charge de 14,9 M€ en 2016). Les résultats de l'incendie agricole s'améliorent : le ratio S/C 2017 est de 74,50 % en baisse de 4,1 points par rapport à 2016. Les résultats des incendies des professionnels non agricoles se dégradent de 7,8 point à 70,60 % (impact du sinistre excédentaire 2017).

#### **Autres dommages (rapport S/C 48,50 %) :**

Les résultats se dégradent de 4,2 points par rapport à 2016 essentiellement du fait de la dégradation des métiers professionnels non agricoles (12 points à 50,6 %). Sur le périmètre total des garanties incendies et dommages, les résultats se dégradent de 5,8 points avec un ratio S/C origine à 69,8 %.

#### **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 33,40 %) :**

En dégradation de 3,9 points par rapport à 2016. Malgré l'absence de sinistre excédentaire, le ratio RC 2017 se dégrade de 4,4 points par rapport à 2016. Nous enregistrons également une dégradation de 3,4 points en Assurance Juridique.

#### **Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 48,50 %) :**

En dégradation de 9,9 points par rapport à 2016.

#### **Grêle et Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 109,10 %) :**

L'année 2017 affiche une charge de 28,4 M€ dont 25,3 M€ en autres aléas et 3,1 M€ en grêle ; elle était de 50,2 M€ en 2016.

#### **Tempête (rapport S/C 22,8 %) :**

Le ratio s'améliore de 3,1 points à 22,8 % contre 26,00 % en 2016. La charge 2017 est en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2016 avec comme évènement significatif la tempête Egon pour 1,2 M€ (à comparer à un évènement Tempête Ruzica en 2016 pour 1,9 M€).

#### **Catastrophes naturelles (rapport S/C 1,10 %) :**

La charge 2017 diminue de 5,3 M€ à 0,2 M€ en l'absence d'évènement significatif.

### **1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS**

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés.

La variation totale de ces postes représente, hors construction, un boni pour la Caisse Régionale de 60,2 M€ (contre un mali de 3,1 M€ en 2016). Cette variation provient essentiellement des risques Auto & Responsabilité Civile (RC) vie privée qui affichent un boni de 42,0 M€ suite aux dégagements très importants sur les dossiers excédentaires. Sur les branches climatiques, nous enregistrons un dégagement de +5,4 M€ en 2017 contre +3,5 M€ en 2016. Les rechargements Dépendance représentent une charge de 2,7 M€ (contre 2,9 M€ en 2016).

## 1.4 - REASSURANCE

### Groupama SA

Pour 2017, la principale évolution du traité de réassurance concerne la branche Tempête avec une cession quote-part alignée sur les branches du 1<sup>er</sup> groupe (la conservation Caisse Régionale passe de 50 % à 70 %). Cette branche fait désormais également partie du calcul de la participation bénéficiaire.

A noter également une évolution de la réassurance complémentaire en stop-loss avec une extension aux risques catastrophes naturelles et l'augmentation des rétentions additionnelles en incendie avec la création d'une tranche de rétention supplémentaire.

Globalement, le solde 2017 s'établit à -81,9 M€ soit 14,3 % des cotisations acquises. Il était de +21,3 M€ en 2016 et -31,0 M€ en 2015. L'écart entre 2016 et 2017 représente donc un montant de 103,2 M€ à la charge de la Caisse Régionale.

Les cessions de primes nettes de commissions sont en légère hausse à 180,8 M€ (soit +2,1 M€) ; le ratio sur chiffres d'affaires passe de 31 % à 31,5 %. La hausse de la cotisation relative aux sinistres excédentaires Auto RC Vie privée explique en grande partie cette dégradation. La baisse de la cession Tempête est compensée par la mise en place du stop-loss complémentaire.

Les cessions de sinistres tous exercices sont en baisse de 103,1 M€ (94,2 M€ contre 197,3 M€ en 2016) et à comparer à une baisse de la charge sinistre (y compris provisions réassurées) de 121,3 M€. La variation sur la part uniquement à la charge du réassureur (non proportionnel), c'est-à-dire les sinistres excédentaires et les risques climatiques, explique à elle seule environ 94 M€, le reste venant de l'amélioration des cessions quote-part pour 8,9 M€.

Le risque Auto RC explique à lui seul 70 % de l'évolution soit 71 M€ principalement sur les antérieurs. Les cessions sur le risque Récoltes baissent de 21,8 M€ notamment sur l'exercice pur.

Tous risques confondus, les variations sur exercices antérieurs cédées représentent une charge de -42,2 M€ (contre un produit de 24,6 M€ en 2016).

Le maintien de bons résultats techniques sur les risques de base permet d'avoir un solde de cession quote-part positif et ainsi d'obtenir une participation bénéficiaire pour un montant de 4,7 M€ (contre 2,7 M€ en 2016 et 2 M€ en 2015).

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre caisses régionales des risques (en particulier aléas climatiques) est également en amélioration et redevient positif à +1,8 M€ contre -3,4 M€ en 2016.

### Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,8 M€ contre 3,8 M€ en 2016 et 3,6 M€ en 2015.

## 1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- ✦ Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 1,6 M€ liée à la hausse du taux de frais de gestion des sinistres ;
- ✦ Provision pour risques croissants : dotation de 1 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance ;
- ✦ Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,6 M€ ;

- Provision pour risques en cours : reprise de 2,5 M€ sur le risque automobile RC ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise de 0,2 M€.

Comme en 2016, la caisse a doté à la provision d'égalisation pour un montant de 4,5 M€ (2,3 M€ en 2016). Par risque, les dotations sont les suivantes :

- La grêle pour 1,165 M€ ;
- Les catastrophes naturelles pour 1,440 M€ ;
- L'atteinte à l'environnement pour 0,673 M€ ;
- Les attentats pour 1,256 M€.

La variation totale des autres provisions représente une charge de 5,6 M€.

## 1.6 - RESULTAT DES RENTES

La gestion des rentes dégage un produit de 3,5 M€ (-9,1 M€ en 2016) avec une entrée de capitaux constitutifs de 6,4 M€ (contre +23,7 M€ en 2016 dont +17,1 M€ pour un dossier Auto 2013) et une baisse des provisions mathématiques de 4,6 M€ (essentiellement due aux rentiers décédés dans l'exercice).

La provision d'équilibre des rentes est complétée de 0,5 M€ (stabilité en 2016).

## 1.7 - PRODUITS FINANCIERS

### Contexte économique

L'année 2017 a débuté par un niveau d'incertitude élevé, en Europe, avec les élections françaises et allemandes et aux Etats-Unis avec l'investiture de Donald Trump. Ce niveau d'incertitude s'est progressivement réduit et l'année a été marquée par une accélération de la croissance de l'ensemble des zones économiques, soutenue par un rebond de l'investissement productif et une reprise cyclique de l'industrie manufacturière. Ce cycle de croissance robuste et auto-entretenu ne génère pas de tensions inflationnistes à ce stade, donnant peu de pression aux banques centrales dans le resserrement de leurs politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, après un premier trimestre décevant, la croissance du PIB accélère au-dessus des 2 % annuel au 3<sup>ème</sup> trimestre, avec des perspectives favorables à court terme au vue de la vigueur du marché de l'emploi, du besoin de restockage des entreprises et du redémarrage de l'inflation salariale. C'est dans ce contexte de croissance robuste que la Banque centrale américaine (FED) poursuit son resserrement monétaire : elle augmente son taux directeur de 75 points de base sur l'année dans la fourchette des 1,25-1,50 % et débute au mois d'octobre la diminution de la taille de son bilan via le non réinvestissement d'une partie des remboursements obligataires. En fin d'année, l'adoption de la réforme fiscale de Donald Trump, avec notamment la baisse du taux d'imposition des sociétés à 20 %, a contribué à soutenir la hausse de la valorisation des actifs risqués.

En zone euro, les chiffres d'activité surprennent à la hausse alors que les données d'inflation surprennent à la baisse.

L'issue des élections françaises a permis d'éloigner le risque de déstabilisation de la zone euro. La monnaie unique s'apprécie sensiblement à partir du mois d'avril. Ni l'incertitude sur la formation d'un gouvernement de coalition en Allemagne, ni le résultat des urnes en Catalogne ne viennent entamer la confiance des milieux d'affaires. Les indicateurs de confiance des chefs d'entreprises atteignent des niveaux historiquement élevés. L'activité progresse plus vigoureusement qu'aux Etats-Unis : le taux de croissance atteint 2,6 % en rythme annuel au 3<sup>ème</sup> trimestre sur fonds d'accélération des créations d'emploi et d'un redressement de l'investissement productif.

En revanche, le scénario de reflation tarde à se matérialiser et la BCE est contrainte d'abaisser ses prévisions d'inflation à moyen terme. Ce contexte, ainsi que la forte

hausse de l'euro face au dollar, ont milité pour une normalisation très progressive de sa politique accommodante : le programme d'achat d'actifs a été réduit de 60 Mds \$ à 30 Mds \$ par mois jusqu'en septembre 2018 et aucun calendrier sur la sortie de la politique d'achat d'actifs n'a été annoncé.

La parité eurodollar clôture l'année à 1,20 \$, en hausse de près de 15 %.

### Evolution des marchés actions

La conjoncture mondiale particulièrement favorable et le retour des croissances bénéficiaires des entreprises contribuent à l'excellente performance des marchés actions mondiaux. La volatilité atteint des niveaux historiquement bas car l'excès de liquidités des investisseurs vient limiter les phases de baisse.

Les bénéfices 2017 sont attendus en hausse par rapport à 2016 de +21 % au Japon, et +11 % aux Etats-Unis et en zone euro contribuant à de bonnes performances sur les deux marchés (+20 % sur le S&P et +7 % pour l'eurostoxx).

Les indices d'actions émergentes sont portés par la performance boursière du secteur de la technologie en Chine. En fin d'année, la perspective du vote de la réforme fiscale par le Sénat américain contribue à la progression des valorisations des entreprises aux Etats-Unis.

### Evolution des marchés de taux

Les évolutions des taux souverains s'inscrivent dans une remontée très lente et ont été guidées par le discours des banques centrales, le risque politique et les perspectives d'inflation mondiale. Sur l'année, les taux à 10 ans augmentent légèrement de 10 à 25 points de base en zone euro alors qu'ils restent stables dans les grandes économies développées hors euro. De façon plus spécifique, l'amélioration conjoncturelle et structurelle de l'économie portugaise conduit l'agence de notation Fitch à relever sa note de deux crans à BBB sur la dette souveraine, validant ainsi la diminution de la prime de risque constatée tout au long de l'année.

### Evolution des marchés de crédit

L'appétit pour le risque contribue à la bonne performance du crédit « Investment Grade » et « High Yield » dans un contexte où les taux de défaut des entreprises diminuent sur des niveaux historiquement bas.

En zone euro, les primes de risques ont accéléré leur resserrement après les élections présidentielles françaises. Sur la deuxième partie d'année, le discours accommodant de la BCE contribue au maintien des primes de risque sur des niveaux de taux et de primes bas. La recherche de rendement et l'appétit pour le risque poussent les investisseurs à se diriger sur le segment plus risqué du « High Yield » qui enregistre une performance solide de +6,2 %.

Aux Etats-Unis, le regain de confiance des investisseurs, la remontée progressive du prix des matières premières et la diminution de l'incertitude sur la politique de l'administration Trump contribuent à sa performance significative en 2017 avec +6,4 % sur « l'Investment Grade » et +7,5 % sur le segment « High Yield ».

## **Gestion immobilière**

### **Locaux d'exploitation :**

En 2017, le maillage agences a continué avec la fermeture des agences de Melisey (70), Insming (57), Sarralbe (57) et la création d'une nouvelle agence à Puttelanges aux Lacs (57).

De nouveaux baux ont été conclus pour transférer dans de nouveaux locaux adaptés aux besoins commerciaux les agences de Pouilly en Auxois (21), Montbéliard (25), Sierck les bains (57). Les agences de Morhange (57) et d'Audun le Roman (54) ont fait l'objet



d'agrandissements tandis que l'agence de Lutterbach (68) a été transformée en Centre administratif.

En fin d'année 2017, 3 sites ont été pris en location à Boulay (57), Saint Mihiel (55) et Longuyon (54) pour des transferts d'agences dont les travaux d'aménagements sont prévus en 2018.

24 agences ont fait l'objet d'une mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Enfin, une dizaine d'agences ont fait l'objet de travaux divers.

### **Locaux de placement :**

4 ventes immobilières ont été finalisées en 2017 : anciennes agences de Seurre (21), Recey sur Ource (21), Arinthod (39) et Nogent en Bassigny (52).

Des compromis de ventes ont été signés pour un entrepôt à Etupes (25) et une cellule commerciale à Pontarlier (25), les ventes doivent intervenir sur 2018.

Les liquidations de 2 SCI dont Groupama était gérant ont dégagé un résultat de 10 K€.

Un plan triennal d'investissement de 12 M€ a été mis en place fin 2016, avec notamment des acquisitions en 2017 pour 5 M€ afin de renouveler le parc immobilier et de diversifier le risque locatif.

Il a été acquis un immeuble de bureaux de rapport à Dijon pour un montant de 2,317 M€ (frais d'acte compris) occupé en totalité avec un rendement de 7,41% et une participation OPPCI pour 3 M€.

Le taux de vacance des immeubles de placement a diminué à 5 % fin 2017 contre 8.90 % fin 2016, grâce à un meilleur remplissage des immeubles d'habitation et des immeubles tertiaires.

Une dizaine d'immeubles ont fait l'objet de travaux lourds de structure (chauffage collectif, couverture et mise aux normes).

Les anciennes agences de Vitteaux (21), Orgelet (39), Montbéliard (25), Saint Vit (25), Andelot Blancheville (52), Sierck les bains (57) sont à vendre.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 2,96 M€ dont - 0,022 M€ d'opérations exceptionnelles (plus-values et provisions).

### **Gestion financière**

La conjoncture haussière du marché actions en 2017 a empêché les investissements actions car les niveaux sont restés élevés toute l'année. Ces niveaux ont permis en revanche de réaliser des plus-values : vente de 5,5 M€ d'actif pour 1,7 M€ de plus-values.

En conséquence, le portefeuille actions a diminué de 3,7 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2017 et seulement de -0,6 M€ en valeur de marché, grâce à la forte progression des marchés actions.

En produits de taux, une cession a porté sur un fonds obligataire convertible (absorption du fonds), pour 4,1 M€ avec 1,1 M€ de plus-values réalisées.

Durant l'année, 6 remboursements de produits structurés à sous-jacent actions sont intervenus, pour un montant de 12,5 M€ à cause de la remontée des marchés actions par rapport au prix d'achat. Ils n'ont pas pu être remis en place à cause de la cherté du marché action et du manque de volatilité.

En revanche, un achat de produit structuré taux à capital garanti a été mis en place pour 3 M€.

Parallèlement, des investissements ont eu lieu en OPCVM court terme (équivalent monétaire) pour 35 M€ afin de compenser le fait que les banques commencent à limiter

le montant des investissements sur les livrets (dont les rendements se tassent), ou qui facturent même les dépôts (répercussion du coût facturée par la BCE aux banques).

Des dépôts à terme ont été souscrits pour 10 M€ sur un an en trésorerie et un dépôt à terme a été renouvelé pour 20 M€ permettant de reporter les liquidités dans le temps avec une durée de 4 ans à un taux actuariel de 0,35 %.

Un achat d'action non cotée est intervenu en fin d'année pour 0,5 M€.

Les liquidités en portefeuille sont de 136 M€ et pèsent 16,12 % des actifs totaux en fin d'année, contre 12,60 % en 2016. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur 6 contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 0,36 %. Les OPCVM court terme commencent à être utilisés car ils proposent une alternative aux banques qui commencent à taxer les dépôts et aux fonds monétaires dont les performances sont fortement négatives.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 29,2 M€ fin 2016 à 28,5 M€ fin 2017, il reste quasiment stable, une vente de fonds obligataire ayant diminué le stock de 1,1 M€.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 13,6 M€ (contre un équivalent de 13,6 M€ en 2016) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 10,6 M€ contre 11,8 M€ en 2016 ;
- revenus des actions et OPCVM actions 1,9 M€ contre 1,8 M€ en 2016 ;
- revenus supplémentaire de GSA 1,05 M€ (auparavant inclus dans les Frais Généraux)

Les charges de gestion des placements atteignent 0,81 M€ en diminution de 10 K€ par rapport à 2016.

La rémunération des fonds propres, que les Caisses Locales ont remontés à la Caisse Régionale, a été de 0,921 M€ en 2017, alors qu'elle était nulle en 2016 et de 0,827 M€ en 2015. La bonne tenue des marchés actions et taux ont permis cette rémunération.

L'ensemble des plus-values latentes augmente de 4,795 M€, les contributions positives sont les actions cotées (+3,1 M€), et l'immobilier (+2,9 M€). Les obligations contribuent négativement (-0,67 M€) ainsi que les participations non cotées (-0,579 M€). Le stock de plus-values latentes est de 98,7 M€.

Les PDD sur les participations Groupe n'ont pas subi de modification.

Au total, la gestion des placements se traduit par un produit de 18,1 M€, soit 3,2 % des cotisations incluant la subvention GSA, donc 2,98 % sans la subvention (contre 3,1 % en 2016).

## 1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 140,8 M€ contre 136,2 M€ en 2016 affichant une progression de 3,44 %. Avec un recul des primes acquises de -0,26 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade de 0,9 point et s'établit à 24,5 %.

Le total des charges brutes progresse de 4,7 M€ (+3,10 %) dont un intéressement en forte progression (6 M€ contre 3,3 M€ en 2016). Hors intéressement et abondement, les charges brutes sont en progression de 3 M€. Les évolutions significatives sont :

- la hausse des frais de personnel de 2 M€, via la progression des salaires (+1 M€) et de la prime variable des commerciaux (+0,4 M€) et malgré une baisse de 0,2 M€ des charges patronales et salariales (baisse des cotisations sur les allocations familiales courant 2016 avec effet en année pleine en 2017 et diminution du versement transport) ;

- la hausse du produit du CICE de 0,4 M€ dont le taux est passé de 6 % en 2016 à 7 % en 2017.
- la hausse des frais concernant les locaux (+0,3 M€) via les charges d'entretien et de copropriété en progression ;
- la progression des prestations extérieures (+0,3 M€) avec le coût de la GED en année plein en 2017 mais la GED participe en partie à la baisse des coûts d'affranchissement (ceux-ci baissent au global de 0,1 M€) ;
- La progression des frais du Conseil d'Administration et des cotisations versées à la Fédération Nationale Groupama (+1,3 M€) dans le cadre d'un appel de fonds national complémentaire sur les indemnités viagères de prévoyance des élus ;
- Une diminution nette des engagements sociaux de 0,4 M€ due à la hausse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions retraite (impact de +1,1 M€), qui compense les dotations sur les engagements hors retraite (-0,8 M€). Le contrat d'assurance qui couvre ces engagements a fait l'objet d'un versement de 6 M€ fiscalement déductible qui a été compensé en frais généraux par la reprise de provisions pour risque et charges d'un montant équivalent.
- Les commissions reçues se montent à 16,5 M€ en progression de 0,6 M€ :
  - la rémunération Vie atteint 11,5 M€ en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2016 via une collecte d'unités de comptes inférieure aux objectifs fixés.
  - la rémunération Orange Bank est de 2,6 M€ en progression de 0,6 M€, dont 0,7 M€ de subvention exceptionnelle visant à stimuler la production 2018.
  - les autres rémunérations, principalement des allocations CMU et des commissions de distribution, s'établissent à 2,5 M€ en progression de 0,3 M€ notamment grâce aux commissions Expertissimo (+0,4 M€).

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 96 % (en baisse de 2,3 points par rapport à 2016).

## 1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 1,4 M€, le résultat avant impôts de l'exercice 2017 est bénéficiaire pour un montant de 37,7 M€ contre 23,1 M€ en 2016.

Il représente 6,56 % du chiffre d'affaires contre 4,01 % en 2016.

## 1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 13,4 M€.

Le taux d'imposition net la Caisse Régionale est de 35,42 % pour un taux normal de 44,43 % (y compris surtaxe de 10 % pour les grands groupes). Cet écart favorable correspond essentiellement :

- à la déduction de la reprise de provision sur les engagements de retraite pour 7,2 M€ (dont 6 M€ pour versement au contrat d'assurance et 1,1 M€ en diminution des engagements) ;
- à la déduction des dividendes versés par Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour 1 M€ ;
- au caractère non imposable du CICE pour 2,4 M€.

## 1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 24,4 M€, supérieur à celui de 2016 (17,7 M€) grâce principalement à la forte marge technique.



## 1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, notre contribution aux résultats consolidés du groupe est de 28,6 M€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par le retraitement des provisions pour égalisation des risques nettes de l'impôt et par la progression de la valeur de marché des produits structurés actions dans un contexte l'évolution favorable des marchés actions.

## 2. BILAN AU 31.12.2017

### 2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 504,1 M€, en augmentation de 45,4 M€ (dont 21 M€ de certificats mutualistes émis dans l'exercice), soit 87,70 % des cotisations (79,60 % en 2016).

### 2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 476,8 M€ en 2017 contre 467,1 M€ en 2016, en augmentation de 9,7 M€. Elles représentent 82,7 % des cotisations.

### 2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 748,7 M€ au bilan et représentent 841,2 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 96,6 M€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2017	Valeur bilan		Valeur de réalisation	+/- values latentes
Immobilier *	53.7 M€	7 %	105.6 M€	+ 51.9 M€
9,70 %				
Obligations	392.8 M€	57 %	419.1 M€	+ 26.3 M€
45,70 %				
Actions	27.1 M€	5 %	41.9 M€	+ 14.8 M€
8,70 %				
Participations	273.6 M€	31 %	277.2 M€	+ 3.6 M€
35 %				
Prêts	1.5 M€	0 %	1.5 M€	+ 0 M€
0,90 %				
<b>TOTAL</b>	<b>748.7 M€</b>		<b>841.2 M€</b>	<b>+ 96.6 M€</b>

\* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

## 3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

### 3.1 - Marge technique :

L'année 2017 est la quatrième année de mise en place du nouveau traité de réassurance des Caisses Locales et inclus comme en 2015 et 2016 une participation mutualisée sur les aléas climatiques, suivant en cela la réassurance de la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama SA.

La marge technique atteint 3,8 M€ soit 50 % des cotisations conservées, en augmentation par rapport à 2016 (49,50%), reflétant une année technique plus favorable qu'en 2016 sur les sinistres conservés.

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 67,90 % en 2016 à 60,60 % en 2017 grâce à l'amélioration observée sur les sinistres excédentaires et les aléas climatiques. Le rapport sinistres à cotisations conservé est de 50 % en incluant l'allocation contre 50,50 % en 2016 : cette diminution s'explique par la baisse des sinistres conservés (3,8 M€ en 2017 contre 3,9 M€ en 2016).

### 3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,29 M€, en augmentation de 0,23 M€ par rapport à 2016. Ils représentent 42,9 % des cotisations conservées (39,8 % en 2016), très largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. Les frais d'Assemblée Générale représentent la masse la plus importante avec 1,3 M€ suivis des actions de prévention pour 0,92 M€ (dont 0,22 M€ financées par le Fonds de Prévention).

### 3.3 - Produits financiers :

Les produits financiers 2016 sont de 1,49 M€, en progression de 1,17 M€ par rapport à 2016 et représentent 19 % des cotisations conservées (4,2 % en 2016). Ils comprennent :

- la rémunération versée aux Caisses Locales sur les fonds propres consolidés pour 0,92 M€ (aucune rémunération en 2016) ;
- le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 0,28 M€ ;
- les plus-values réalisées pour compenser la taxation sur les plus-values latentes pour 0,26 M€.

### 3.5 - Impôt sur les sociétés :

Il est globalement de 1,16 M€. Le taux d'imposition réel des Caisses Locales est de 56,42 % pour un taux normal de 44,43 %. L'écart provient de la taxation des plus-values latentes enregistrées dans l'exercice sur les placements dans le FCP GRAND EST.

### 3.6 - Résultat net :

Il se traduit par un bénéfice de 0,9 M€ contre 0,63 M€ en 2016.

### 3.7 - Bilan au 31.12.2017 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2017, représentent 21,08 M€, soit 275,1 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 0,8 M€ par rapport à 2016.

Ces fonds sont placés à près de 63,7 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 17,83 M€ pour une valeur comptable de 15,27 M€, soit une plus-value latente de 2,56 M€.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Après le projet Esprit Grand Est axé sur la qualité de service et dont les engagements qui mobilisent l'ensemble des collaborateurs restent maintenus, l'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre du projet GGE 2020 de transformation de la relation client. Nous poursuivrons comme en 2017 les investissements sur les outils de gestion multicanal (téléphonie, extranet, plateforme...).

La refonte de la gamme produit sera poursuivie avec, en particulier, l'intégration de l'offre Dommages/RC à destination des professionnels agricoles dans l'outil de souscription des commerciaux (SMART) ; un pilote a débuté en janvier pour une généralisation à l'ensemble du territoire en fin d'année.

L'objet principal de la directive sur la distribution d'assurance (DDA) qui prend effet cette année consiste à mettre le client au centre des préoccupations pour le protéger des risques qui pèsent sur lui lorsqu'il souscrit un produit d'assurance. Cette directive comporte un volet « Devoir de conseil » directement en lien avec le client et un volet « gouvernance produit » faisant l'objet d'une politique qui sera validée chaque année par le Conseil d'Administration.

Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, Groupama SA se transformera au cours du premier semestre de l'année 2018 de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale (la "Caisse Nationale"), après un vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA. Cette opération sera précédée de la fusion absorption de GH et de GH2 par Groupama SA, opération qui conduira les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA.

En application de la loi et après le vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA, la Caisse Régionale deviendra ensuite sociétaire de la future Caisse Nationale, détenant un pourcentage des droits de vote en Assemblée Générale; ses actions Groupama SA seront concomitamment converties en certificats mutualistes émis par la future Caisse Nationale.

# INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>													
Nombres de factures concernées	174					29	58						66
Montant total des factures concernées	3 426 227.37	324 431.22	9 313.29	1 398.60	2 316.13	337 459.24	324 441.03	138 355.62	19 201.27	659 893.85	19 637.63	837 088.37	
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2.73%	0.26%	0.01%	0.00%	0.00%	0.27%							
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							8.58%	3.66%	0.51%	17.45%	0.52%	22.14%	
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>													
Nombre de factures exclues	33												
Montant total des factures exclues	-22 610.93												
(préciser HT ou TTC)	TTC												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, soit 24 357 412,64 euros :

- par dotation :
  - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 2 435 741,00 euros ;
  - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 217 871,00 euros ;
  - au compte de report à nouveau pour 20 721 307,64 euros.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 17 507,00 euros, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2017.

## **REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES**

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé de verser une rémunération globale de 1 164 122,65 euros, soit un taux de rendement brut avant prélèvement sociaux de 3 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

## **EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES**

L'Assemblée générale en date du 18 mai 2016 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2017 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2017 atteignent 42 K€ :

- 24 K€ ont été rachetés le 27/01/2017 soit 0,09 % des montants émis à cette date.
- 18 K€ ont été rachetés le 25/07/2017 soit 0,04 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont été souscrits intégralement par d'autres sociétaires le jour de leur rachat. Groupama Grand Est n'a donc aucun Certificat Mutualiste auto-détenu au 31 décembre 2017.

## **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Aucun mandat d'Administrateur n'arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale Mixte de 2018.

L'année 2018 n'est pas une année de renouvellement partiel du Conseil d'Administration ni d'élection d'Administrateurs Salariés.

Un Administrateur se trouvera atteint par la limite d'âge fixée par l'article 20 des statuts avant l'Assemblée Générale Mixte de 2018.

Trois Administrateurs sont démissionnaires et doivent être remplacés pour la durée de leur mandat restant à courir.

Un administrateur doit être remplacé pour la durée de son mandat restant à courir.

# SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'audit effective pour l'exercice 2017, les commissaires aux comptes ont désigné de nouveaux associés signataires :

- ✦ La société EXCO SOCODEC est représentée à partir de l'exercice 2017 par Monsieur Olivier GALLEZOT ;
- ✦ La société PriceWaterhouseCoopers Audit SA est représentée à partir de l'exercice 2017 par Madame Bénédicte VIGNON ;

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- ✦ 2020 pour la société EXCO SOCODEC ;
- ✦ 2022 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA ;

## 4 - ANNEXES

### 4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	Réel 2016					2017				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrété	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrété
	Acquises	origine	origine			Acquises	origine	origine		
<b>RISQUES</b>										
Auto rc	62 378	83 778	134.3%	56 371	90.4%	60 441	65 436	108.3%	44 011	72.8%
Auto dom. mt	92 370	60 904	65.9%	60 904	65.9%	94 673	60 287	63.7%	60 287	63.7%
AJ & PJ	19 933	5 449	27.3%	5 449	27.3%	17 896	5 501	30.7%	5 501	30.7%
RC particuliers	10 249	3 449	33.6%	3 449	33.6%	10 189	3 880	38.1%	3 880	38.1%
<b>ss total AUTO RC vie privée</b>	<b>184 929</b>	<b>153 579</b>	<b>83.0%</b>	<b>126 173</b>	<b>68.2%</b>	<b>183 199</b>	<b>135 104</b>	<b>73.7%</b>	<b>113 679</b>	<b>62.1%</b>
Autres AP individuel	27 534	19 927	72.4%	19 927	72.4%	28 788	21 435	74.5%	21 435	74.5%
Autres AP collectives	4 211	3 784	89.9%	3 784	89.9%	3 677	3 017	82.0%	3 017	82.0%
Garantie Acc. Vie	7 682	7 509	97.7%	6 958	90.6%	8 717	3 278	37.6%	3 278	37.6%
<b>ss total AP hors SANTE</b>	<b>39 427</b>	<b>31 221</b>	<b>79.2%</b>	<b>30 670</b>	<b>77.8%</b>	<b>41 181</b>	<b>27 729</b>	<b>67.3%</b>	<b>27 729</b>	<b>67.3%</b>
R.C. agri.	6 492	1 887	29.1%	1 887	29.1%	6 373	2 546	39.9%	2 546	39.9%
R.C. des Professionnels non agri.	12 760	6 247	49.0%	6 247	49.0%	12 135	7 308	60.2%	7 308	60.2%
Rc atteinte à l'environnement	2 029	90	4.4%	90	4.4%	2 029	116	5.7%	116	5.7%
<b>S/Total R.C. des Professionnels</b>	<b>21 282</b>	<b>8 224</b>	<b>38.6%</b>	<b>8 224</b>	<b>38.6%</b>	<b>20 537</b>	<b>9 971</b>	<b>48.5%</b>	<b>9 971</b>	<b>48.5%</b>
Incendie / PE agri.	24 903	19 566	78.6%	19 566	78.6%	24 402	18 188	74.5%	18 188	74.5%
Incendie des Particuliers	32 799	26 372	80.4%	25 601	78.1%	31 913	30 760	96.4%	30 760	96.4%
Incendie des Professionnels non agri.	19 245	12 096	62.9%	10 826	56.3%	18 659	13 176	70.6%	12 806	68.6%
Dommages Agricoles	5 470	2 460	45.0%	2 460	45.0%	5 391	2 538	47.1%	2 538	47.1%
Dommages Particuliers	28 455	13 199	46.4%	13 199	46.4%	29 731	14 287	48.1%	14 287	48.1%
Dommages des Professionnels non agri.	10 609	4 090	38.5%	4 090	38.5%	10 935	5 531	50.6%	5 531	50.6%
<b>S/Total INCENDIE DOMMAGES</b>	<b>121 481</b>	<b>77 782</b>	<b>64.0%</b>	<b>75 741</b>	<b>62.3%</b>	<b>121 030</b>	<b>84 480</b>	<b>69.8%</b>	<b>84 110</b>	<b>69.5%</b>
<b>Branches du 1er Groupe hors santé</b>	<b>367 119</b>	<b>270 806</b>	<b>73.8%</b>	<b>240 807</b>	<b>65.6%</b>	<b>365 948</b>	<b>257 283</b>	<b>70.3%</b>	<b>235 488</b>	<b>64.4%</b>
Santé simple	109 151	78 395	71.8%			109 233	76 860	70.4%		
Santé Groupe	9 914	7 897	79.7%			10 300	8 305	80.6%		
<b>SS Total R. Santé</b>	<b>119 065</b>	<b>86 292</b>	<b>72.5%</b>			<b>119 533</b>	<b>85 166</b>	<b>71.2%</b>		
Tempête	25 006	6 490	26.0%			24 559	5 605	22.8%		
Récoltes	26 354	50 185	190.4%			26 077	28 444	109.1%		
Catastrophes Naturelles	17 880	5 522	30.9%			17 700	189	1.1%		
<b>SS Total risques Climatiques</b>	<b>69 240</b>	<b>62 198</b>	<b>89.8%</b>			<b>68 336</b>	<b>34 238</b>	<b>50.1%</b>		
Construction	6 220	35	0.6%			6 061	48	0.8%		
Dépendance.	29	-	0.0%			104	93	89.2%		
Assistance	8 465	4 229	50.0%			9 013	4 487	49.8%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	1 104				-	858			
GAREAT	672	-	0.0%			617	-	0.0%		
Autres divers	18	-	0.0%			11	-	0.0%		
<b>SS Total Autres risques</b>	<b>15 404</b>	<b>5 368</b>	<b>34.8%</b>			<b>15 806</b>	<b>5 486</b>	<b>34.7%</b>		
<b>TOTAL hors PSNEM</b>	<b>570 828</b>	<b>424 663</b>	<b>74.4%</b>			<b>569 623</b>	<b>382 173</b>	<b>67.1%</b>		
<b>dotation annuelle PSNM Construction</b>		<b>3 532</b>					<b>3 414</b>			
<b>EX. En COURS y c. PSNM</b>	<b>570 828</b>	<b>428 195</b>	<b>75.0%</b>			<b>569 623</b>	<b>385 587</b>	<b>67.7%</b>		

## 4.2 - Compte de résultat

En M€	2016	2017
<b>COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA</b>	<b>576.0</b>	<b>574.6</b>
<b>croissance CA en %</b>	<b>-0.2%</b>	<b>-0.3%</b>
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-428.2	-385.6
Gestion des rentes	-8.8	3.5
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	1.1	-4.0
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	-3.1	60.2
<b>TOTAL CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>-439.0</b>	<b>-325.9</b>
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-9.5	-5.6
<b>TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-9.5</b>	<b>-5.6</b>
GROUPAMA SA : solde de réassurance sur affaires directes	21.3	-81.9
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>-3.4</u>	<u>1.8</u>
GROUPAMA SA	17.9	-80.2
CLAMA	-3.8	-3.8
<b>SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>14.1</b>	<b>-84.0</b>
<b>% réass / CA</b>	<b>2.5%</b>	<b>-14.6%</b>
<b>MARGE TECHNIQUE NETTE</b>	<b>141.7</b>	<b>159.1</b>
<b>% Marge technique / CA</b>	<b>24.6%</b>	<b>27.7%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>17.6</b>	<b>18.1</b>
	<b>3.1%</b>	<b>3.2%</b>
<b>FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts</b>	<b>-136.2</b>	<b>-140.8</b>
<b>Ratio FGx / CA</b>	<b>23.6%</b>	<b>24.5%</b>
<b>Résultat avant Op. ex. et IS</b>	<b>23.1</b>	<b>36.3</b>
Résultat exceptionnel	0.0	1.4
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>23.1</b>	<b>37.7</b>
IS	-5.4	-13.4
<b>RESULTAT NET SOCIAL</b>	<b>17.7</b>	<b>24.4</b>



## **2.2 RAPPORT RSE 2017**





**Groupama**  
GRAND EST

## RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE



**Rapport 2017**

**- Mars 2018 -**

# Rapport RSE 2017



## Sommaire

<b>1. Groupama, un Groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE</b>	<b>4</b>
<b>2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur</b>	<b>5</b>
a) Emploi	6
b) Organisation du travail	7
c) Relations sociales	7
d) Santé et sécurité	10
e) Formation	12
f) Egalité de traitement	13
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	15
h) Charte éthique Groupe	16
i) Baromètre d'Opinion Groupe	16
<b>2.2. Agir en partenaire responsable et durable</b>	<b>17</b>
a) Développer la relation client responsable	17
b) Développer la prévention	18
c) Offres d'assurances et services	24
d) Une gestion responsable des actifs	29
<b>2.3. Contribuer au développement des territoires et de la société civile</b>	<b>31</b>
a) Développement économique et initiatives dans les territoires	31
b) Les engagements autour du « Vivre ensemble »	32
c) La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	36
<b>2.4. Agir pour l'environnement</b>	<b>39</b>
a) Politique générale en matière d'environnement	39
b) Economie circulaire	39
c) Prévention et gestion des déchets	40
d) Lutte contre le gaspillage alimentaire	41
e) Utilisation durable des ressources	41

f) Changement climatique	43
g) Protection de la biodiversité	47
<b>2.5. Relations avec les parties prenantes</b>	<b>48</b>
a) Sous-traitance et fournisseurs	48
b) Autres parties prenantes	52
<b>2.6. Loyauté des pratiques</b>	<b>54</b>
a) Conformité	54
b) Protection des données personnelles	55
c) Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et CIL (correspondant informatique et libertés)	56
d) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II	57
<b>3. Table de concordance et note méthodologique</b>	<b>57</b>
<b>3.1. Informations sociales</b>	<b>57</b>
<b>3.2. Informations environnementales</b>	<b>58</b>
<b>3.3. Informations sociétales</b>	<b>59</b>
<b>3.4. Note méthodologique</b>	<b>60</b>

# 1. Groupama, un Groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

## Introduction sur la RSE Groupe.

Au travers de ses marques complémentaires, le Groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, conseil, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, les réseaux de soins, l'étude du dérèglement climatique, la sécurité sur la route, etc. Le Groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE participe pleinement de la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.).

Une direction RSE Groupe, créée en 2008, et aujourd'hui rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité d'éthique Groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (Caisses Régionales et Fédération nationale, Groupama SA, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Elaborée en 2008, amendée en 2014 pour tenir compte des évolutions, une charte éthique récapitulant les engagements et valeurs du Groupe Groupama ainsi que les règles de conduite qui en découlent pour les collaborateurs a été diffusée dans l'ensemble du Groupe.

Le nouveau cycle de communication marque Groupama, qui a démarré en 2016 et qui se poursuit notamment avec une marque employeur rénovée en 2017, est axé sur la mise en avant d'une identité de marque plus globale. La marque intègre désormais tous les aspects qui la caractérisent : les produits et services, certes, mais également les aspects métiers, l'identité, la dimension employeur et la responsabilité sociale et sociétale. Cette nouvelle approche, qui met donc l'accent sur l'identité mutualiste du Groupe, ses valeurs et ses engagements, est particulièrement en phase avec la RSE de Groupama.

Suite à la loi Sapin 2 de fin 2016, Groupama a annoncé la transformation de son organe central en SAM (société d'assurance mutuelle). Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et simplifie la structure du Groupe en mettant en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients. Par ailleurs, la promulgation des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement) ont amené le Groupe notamment à travailler en 2017 à la modification de sa charte éthique et à la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique à déployer dans les entreprises.

---

Au sein de Groupama Grand Est, la RSE est portée par le Secrétariat général qui est directement rattaché au Directeur Ressources, Communications et Institutionnel.

L'année 2017 a constitué un moment fort pour la RSE à Groupama Grand Est dans la mesure où le Comex a validé la politique pour l'entreprise le 23 mars 2017.

Il a également entériné la création d'un comité afin de faire vivre cette politique RSE.

La réunion de lancement a eu lieu le 22 septembre 2017 lors de laquelle les membres du comité ont été informés dans le détail de la politique et du fonctionnement du reporting RSE.

A cette occasion, le comité a eu le plaisir d'accueillir M. Thibaut De Fouchécour, responsable RSE du Groupe, qui a pu apporter les dernières informations au sujet de la politique de Groupama.

## 2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

### Faits marquants Groupe 2017 : Seconde année de la stratégie RSE pour les années 2016-2018

- 2017 est la deuxième année du plan d'actions triennal RSE du Groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du Groupe.

*Rappel : Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le Groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan triennal. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du Groupe. Le nouveau plan d'actions a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du Groupe Groupama.*

- Focus sur le rôle du comité d'éthique du Groupe :

Au niveau du Groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2017, la séance du 14 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2016, et la séance du 14 novembre a permis de valider :

- le projet de dispositif d'alerte éthique, les modifications de la charte éthique et la création d'un code de conduite, dans le cadre de l'application des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance ;
- les orientations prioritaires RSE de fin 2017 et de 2018.

Les informations qui suivent sont présentées selon les axes de la stratégie RSE du Groupe :

- Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur, en développant la diversité, l'employabilité, la qualité de vie au travail de ses collaborateurs ;
- Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients, via le conseil, la prévention, des offres adaptées, notamment pour réduire les vulnérabilités ;
- Contribuer au développement des territoires et au progrès de la société civile ;
- Agir pour l'environnement, en réduisant l'empreinte écologique directe et indirecte.

---

A Groupama Grand Est, la politique RSE dont nous avons parlé précédemment se base sur la stratégie du Groupe. Ainsi, elle se présente sous la forme d'une matrice reprenant les quatre axes déclinés par le Groupe pour lesquels des engagements propres à l'entreprise ont été pris afin que la politique cadre pleinement avec la stratégie opérationnelle et les ambitions fixées par le Comex.

### 2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Fort de ses valeurs, le Groupe Groupama conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans qui ont donc été actualisés pour les années 2016-2018 (sur le périmètre Groupe uniquement), dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

Afin d'anticiper au mieux les impacts et opportunités créés par le digital dans le domaine des ressources humaines, le Groupe accompagne les fonctions RH dans la compréhension de ces enjeux et les moyens qui pourraient être déployés. Par exemple, après le RH Digital Day de 2016 dédié au numérique, le RH Day de 2017 a réuni toutes les équipes RH du Groupe autour du sujet de « l'expérience collaborateur »,

en les invitant à se mobiliser sur les enjeux du recrutement, de l'intégration, du management, du collaboratif et du parcours professionnel, grâce à des témoignages et des présentations de projets et solutions innovants.

## a) Emploi

### Faits marquants Groupe 2017 :

- Lancement de la nouvelle marque employeur : la parole est donnée aux *vrais* clients qui s'expriment sur leurs attentes vis-à-vis des différents métiers Groupama (commerciaux, gestionnaires, actuaires, community managers...). La nouvelle communication répond ainsi aux enjeux de notoriété et d'attractivité de la marque et de recrutement des entreprises.
- Groupama poursuit et renouvelle ses formules de recrutement, comme les Jobmeetings, dans 9 villes de France (Paris, Lille, Orléans, Troyes, Strasbourg, Nantes, Mulhouse, Besançon, Dijon). Ces rencontres étaient organisées sous format d'afterwork, afin d'échanger dans la convivialité ; également, des sessions de recrutement des commerciaux sous forme d'escape games (le jeu opère comme une pré-sélection des candidats et révèle les profils et potentiels nouveaux).

Groupama Grand Est s'est inscrit dans ces nouvelles formules de recrutement en participant à 4 afterworks qui ont eu lieu au mois d'octobre à Strasbourg, Mulhouse, Besançon et Dijon.

L'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2017 s'établit à **1467** salariés en CDI et **57** CDD. Les données 2017 font apparaître **133** embauches CDI et **137** départs CDI dont **29** licenciements

La répartition des salariés par sexe au 31/12/2017, par âge et par zone géographique est la suivante :

- **66,21%** de femmes et **33,79%** d'hommes,
- **15,62%** des salariés ont moins de 30 ans, **58,53%** ont entre 30 et 49 ans et **25,85%** ont 50 ans et plus,

La répartition géographique des salariés :

Départements	Nombre de salariés CDI
Côte-d'Or	<b>395</b>
Doubs	<b>65</b>
Jura	<b>43</b>
Haute-Marne	<b>98</b>
Meurthe-et-Moselle	<b>53</b>
Meuse	<b>29</b>
Moselle	<b>83</b>
Bas-Rhin	<b>539</b>
Haut-Rhin	<b>81</b>
Haute-Saône	<b>39</b>
Vosges	<b>36</b>
Territoire de Belfort	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>1 467</b>

L'effectif en CDI se situe en diminution de 0,27% par rapport au 31 décembre 2016 (1471 salariés). Concernant la masse salariale, elle s'établit à **59 827 044,37** euros en 2016 et **60 498 702,74** euros en 2017, soit en augmentation de 1,12%.

L'entreprise **Groupama Grand Est** a participé à 3 forums de recrutement : « Moovy job Tour 67 », « Moovy job Tour 57 » et le «Salon de l'emploi et de la formation à Colmar 68 ».

Par ailleurs, 2017 a été marquée par les événements suivants :

- Première participation au job dating organisé par l'APECITA lors du salon AGRIMAX (57)
- Première participation au job dating organisé par l'union des Commerçants de Dijon (21)
- Organisation avec le support de la DRH Groupe d'Afterworks dans les villes de Besançon (25), Dijon (21), Mulhouse (68) et Strasbourg (67) : l'occasion de rencontrer des candidats sous une autre forme dans des lieux moins conventionnels avec des équipes des Ressources Humaines et d'opérationnels du Réseau Commercial.
- Présence sur des animations pour promouvoir l'Entreprise : Est'M, Université de Bourgogne, Burgundy School of Business de Dijon, Ecole de management de Strasbourg, ICN Business School de Nancy, Lycées agricoles...
- Présence sur les réseaux sociaux sur LinkedIn via une licence recruteur.

### ***b) Organisation du travail***

La durée théorique du travail dans l'entreprise est de **35** heures par semaine sans modification sensible par rapport à 2016.

**205** personnes travaillent à temps partiel dans l'entreprise.

L'absentéisme s'établit à **34 978** jours (dont **68,00%** des absences liées à la maladie et **17,11%** à la maternité/paternité).

### ***c) Relations sociales***

#### **Organisation du dialogue social**

##### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France, UDSG et UES.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) reçoit des informations dans la perspective d'un échange et d'un dialogue sur des questions transnationales. Le CEE s'est réuni 2 fois en 2017. Il couvre un périmètre européen représentant 29 848 collaborateurs au 31/12/2017 (-389 par rapport au 31/12/2016), dont 13 697 salariés du périmètre consolidé (- 389 par rapport au 31/12/2016).

En 2017, le bureau du CEE, composé de sept représentants du personnel parmi les membres du CEE, s'est réuni 3 fois.

Le Comité de Groupe (CG), instance de dialogue et de réflexion, reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emplois, les perspectives économiques du Groupe pour l'année à venir. Il couvre un périmètre en France représentant 24 684 collaborateurs au 31/12/ 2017 (- 161 par rapport au 31/12/ 2016), dont 8 533 salariés du périmètre consolidé (- 161 par rapport au 31/12/ 2016).



En 2017, cette instance s'est réunie 4 fois sur les principaux thèmes suivants : l'actualité et les projets Groupe, la présentation des comptes 2016, ou encore le partenariat avec Orange dans le cadre du démarrage de l'activité d'Orange Bank.

La Commission de Dialogue Social Groupe (CDSG), émanation du Comité de groupe, constitue l'instance de négociation au niveau du Groupe. Les accords négociés et signés dans le cadre de cette instance ont vocation à être appliqués à l'ensemble des entreprises et collaborateurs du Groupe en France. Les travaux de la CDSG ont conduit à la signature d'un avenant du 15 décembre 2017 à l'Accord sur la Qualité de Vie au Travail.

La Commission Qualité de vie au travail Groupe (CQVT), créée par l'accord Groupe relatif à la QVT, lieu d'échanges et de préconisations, a poursuivi le dialogue sur la qualité de vie au travail et les actions conduites au sein du Groupe et de ses entreprises en France.

L'Unité de Développement Social Groupama (UDSG)

L'UDSG est une association de type loi 1901 qui regroupe l'ensemble des entreprises du périmètre mutualiste agricole (Groupama SA, Caisses Régionales, Groupama Supports et Services, etc.), soit 18 345 salariés au 31/12/ 2017 (- 23 par rapport au 31/12/ 2016), dont 2 789 salariés du périmètre consolidé (- 26 par rapport au 31/12/ 2016).

L'Unité Economique et Sociale (UES)

Cette unité couvre Groupama SA, Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Gan Prévoyance, Gan Patrimoine et Groupama Supports et Services et représente 6 909 collaborateurs au 31/12/ 2017 (soit - 131 collaborateurs par rapport au 31/12/2016).

Au sein de Groupama Grand Est, il y a eu 58 réunions des instances représentatives du personnel en 2017, réparties comme suit :

- 12 réunions de Comité d'entreprise,
- 22 réunions de Délégations du personnel (DP), deux instances ont été mises en place Dijon/Chaumont et Schiltigheim/Metz,
- 15 réunions de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT), trois instances ont été mises en place à savoir Dijon-Chaumont, Schiltigheim-Metz et le réseau commercial,
- 9 réunions de négociation, étant précisé qu'il y a quatre organisations syndicales représentatives présentes dans l'entreprise (CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA 2A).

***Bilan des accords collectifs :***

Thématiques couvertes par les accords collectifs conclus dans les entreprises du Groupe (au niveau entreprise, UDSG, UES ou Groupe)

Dialogue social / Représentation du personnel	Dialogue social
Contrat de travail	CDD à objet défini
Rémunération et avantages sociaux	Rémunération Intéressement Prévoyance lourde Frais de soins
Emploi / Formation	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
Conditions de travail	Accord relatif au Télétravail QVT et droit à la déconnexion
Diversité/Egalité des chances	Contrat de génération

L'accord Groupe de février 2011 relatif à la Qualité de Vie au Travail a été complété d'un second avenant en date du 15 décembre 2017, qui vise à intégrer des dispositions et mesures sur le droit à la déconnexion au bénéfice de chaque salarié, de nature à garantir un équilibre entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée.

Le dispositif conventionnel Groupe sur la QVT définit un socle commun aux entreprises pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les risques notamment psychosociaux.

L'avenant de décembre 2017 permet ainsi de renforcer l'accord QVT Groupe en :

1. Intégrant les mesures destinées à garantir un équilibre au bénéfice de chaque salarié, entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée, notamment via des mesures d'information, de sensibilisation ou de formation favorisant l'exercice du droit à la déconnexion, assorti d'un devoir de non-sollicitation ;

2. Pérennisant le rôle de la Commission Qualité de vie au travail Groupe et les moyens qui lui sont attribués : cette commission paritaire est un lieu d'échanges et de préconisations, et examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de Groupe.

En 2017, la commission QVT s'est réunie 3 fois notamment afin d'évoquer les sujets liés au digital et aux modes d'organisation du travail, notamment au travers d'exemples concrets d'outils/applications développés dans le Groupe.

Les réunions de la Commission QVT ont ainsi permis d'évoquer :

- la place des outils digitaux et leurs enjeux en termes de formation des collaborateurs et d'accompagnement managérial ;
- l'impact du digital sur l'aspect social et organisationnel des entreprises ;
- les méthodes d'élaboration des projets.

Le Groupe a poursuivi en 2017 ses actions de promotion de la Qualité de Vie au Travail, notamment par des communications sur les bonnes pratiques et la formation pour mieux utiliser les TIC, ou l'ergonomie des postes de travail pour prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

D'autres accords ont été signés au niveau de l'UDSG (Unité de développement social Groupama) et de l'UES (Unité économique et sociale) que nous ne développons pas dans la mesure où ces informations sont détaillées dans le rapport RSE du Groupe.

---

Groupama Grand Est a conclu courant 2017 trois accords d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- Protocole d'accord préélectoral
- Accord relatif au contrat de génération
- Accord sur la mise en œuvre du don de jours à GGE

Par ailleurs, Groupama Grand Est applique l'ensemble des dispositifs en vigueur dans le Groupe.

### **Comité d'entreprise**

En plus de ses missions en tant qu'instance représentative du personnel, le Comité d'entreprise de Groupama Grand Est œuvre pour le bien-être des salariés en mettant en place de nombreuses actions et activités de manière indépendante et a instauré une commission d'aide sociale.

Afin de lui permettre de financer ces actions et activités, Groupama Grand Est lui verse une dotation qui s'élève pour l'année 2017 à plus de **735 000 euros**.

### **d) Santé et sécurité**

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Travaux de la commission QVT en 2017 : modalités d'exercice du droit à la déconnexion et à la mise en place des moyens de régulation des outils numériques.

Les actions QVT se poursuivent dans de nombreuses entreprises du Groupe, comme :

- le déploiement d'un e-learning intitulé « Tous acteurs de la QVT » (objectif 2018 : 100% des collaborateurs) ;
- la poursuite des programmes RPS, TMS...dans les entreprises du Groupe [indiquer ce que vous faites dans votre entreprise] ;
- La mise à profit de la Semaine de la QVT par des actions de sensibilisation et de communication [ex. à GSA, ateliers sur la « Digital Detox » au cours de la Semaine de la QVT : Quelles conséquences de la transformation numérique des entreprises ? Quels effets sur la santé ? Quels comportements adopter ? puis démarrage de sondages hebdomadaires sur le bien-être au travail].
- Le dispositif CELA\* reste déployé comme en 2016 dans toutes les entreprises du Groupe : il s'agit d'un dispositif d'écoute psychologique et d'assistance sociale mis à la disposition des salariés des entreprises du Groupe en France.

---

Groupama Grand Est a engagé de nombreuses actions sur la Qualité de Vie au Travail dès 2011 en concertation avec les CHSCT et en déclinaison de l'accord Groupe. Les actions les plus marquantes de l'année 2017 sont détaillées dans un focus ci-dessous.

La Commission HSCT, composée de membres des différents CHSCT, a ainsi sollicité l'intervention d'un cabinet spécialisé pour identifier les sources de risques psychosociaux existantes dans l'entreprise dans le cadre de la fusion. Le diagnostic réalisé a permis de déterminer un plan d'action Qualité de Vie au Travail.

---

\* « Conseiller, Ecouter, Libérer, Accompagner »

Dans ce cadre, un groupe de travail, composé de membres de CHSCT, de collaborateurs de la DRH et de managers, a élaboré deux guides à destination des collaborateurs et des managers portant notamment sur les acteurs de la prévention, la prévention et la gestion des situations conflictuelles avec l'élaboration d'une procédure en cas d'agression, de détection des personnes en difficulté et d'une procédure d'entretien de retour suite à absence.

Plus récemment, un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) a été élaboré en octobre 2014 suite au diagnostic réalisé par un cabinet spécialisé et en concertation avec les CHSCT. Un comité de prévention RPS, composé actuellement de 9 membres, dont 3 membres des CHSCT, 3 managers, 1 représentant de la médecine du travail et 2 représentants des Ressources Humaines chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de prévention ainsi que du suivi de situations de mal-être au travail, a ainsi été constitué et se réunit régulièrement.

Différentes actions de formation sont également proposées sur la prévention des RPS et amélioration de la QVT. Ainsi,

- depuis 2015, tous les managers sont formés à la prévention des risques psychosociaux,
- Groupama Grand Est organise chaque année des modules de formation sur la prévention et la gestion des situations conflictuelles à destination de commerciaux,
- des actions de formation sur la communication par téléphone en toute sérénité sont menées,
- des actions de communication ont été effectuées sur le dispositif CELA (Conseiller – Ecouter – Libérer – Accompagner) qui propose des services supplémentaires, réaffirmant par la même son fort attachement à la prévention des risques psychosociaux et à l'accompagnement des salariés.

Par ailleurs, Groupama Grand Est a désigné un référent RPS et QVT.

Pour les collaborateurs en CDI, en 2017 on recense au niveau de Groupama Grand Est :

- **23** accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail,
- Un taux de fréquence de ces accidents est de **10,49** et un taux de gravité est de **0,26**,
- **Aucune** maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Accidents <b>du travail</b> ayant entraîné un arrêt	9	<b>23</b>
Taux de fréquence	4,06	<b>10,49</b>
Taux de gravité	0,24	<b>0,26</b>

## Focus actions QVT

### **Bibliothèque partagée**

Le Corner café de Schiltigheim, lieu d'échanges et d'idées entre les collaborateurs, est également devenu un lieu de partage où les livres voyagent librement.

En effet, une bibliothèque participative, où de multiples ouvrages sont déjà disponibles, a été inaugurée au Corner café de Schiltigheim le 17 janvier 2017 par Olivier Larcher entouré de nombreux collaborateurs.

Cette bibliothèque nommée "Du côté de chez Stan" s'intègre tant dans la continuité de la politique de mécénat du Livre sur la Place de Nancy que dans celle de l'amélioration de la Qualité de vie au Travail. Les collaborateurs ont pu découvrir, entre autre, l'ouvrage de la lauréate 2016 du prix Stanislas (Elodie Llorca – auteure de « La Correction »), ainsi que les livres des 12 auteurs qui concouraient pour cette distinction.

Le principe de fonctionnement est simple, chacun peut déposer un livre qu'il a apprécié, mais aussi en prendre un qu'il souhaite découvrir. Le système est entièrement basé sur l'échange.

### **Corner café à Dijon**

Après l'ouverture d'un Corner et d'une bibliothèque partagée à Schiltigheim, c'est au tour du site de Dijon de voir ouvrir un nouvel espace d'échanges et de partages.

Le 17 mars 2017, en présence du COMEX et du COMOP GE, Olivier Larcher a inauguré le Corner Café et la bibliothèque partagée de Dijon.

Afin de favoriser les échanges entre les collaborateurs des différentes directions, ces lieux ont pour objectifs de créer et d'entretenir des liens réguliers entre les collaborateurs issus de tous les services. Quoi de mieux pour apprendre à mieux travailler ensemble, échanger, discuter et partager que des moments informels, comme le temps d'une pause-café !

Par ailleurs, en complément de la bibliothèque partagée, le corner café de Dijon s'est vu doter d'un babyfoot en date du 20 juillet 2017.

Cette activité ludique permet, le temps d'une pause, de se détendre, de créer des petits challenges entre collègues mais également d'alimenter les conversations le temps d'une partie.

### **Le Family Day**

L'entreprise a organisé cet événement le 21 juin 2017 pour permettre aux enfants de salariés de découvrir l'environnement de travail de leurs parents et les faire participer à des ateliers.

Ainsi, 21 enfants de collaborateurs de Schiltigheim ont eu la joie de découvrir les locaux de Schiltigheim, le poste de travail d'un de leur parent, le restaurant d'entreprise...

Au programme : découverte du bureau du parent, atelier créatif et goûter.

## **e) Formation**

### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Le Groupe a lancé la plate-forme de formation en ligne « Mon Université » : un *learning management system* accueillant l'intégralité des dispositifs de formation de Groupama, adapté à tous les profils (collaborateurs, managers, formateurs...). Objectifs : développer les compétences, faciliter le partage du capital pédagogique entre les différentes entreprises du Groupe, homogénéiser les pratiques, accompagner la transformation digitale du Groupe.

→ Sur « Mon Université » : accès à la plateforme GoFluent, un nouveau moyen pour apprendre et perfectionner son anglais.

- Les entreprises du Groupe se préparent d'ores et déjà à la mise en application de la Directive Distribution Assurance, une directive qui entrera en vigueur en 2018 et réorganise la pratique de la distribution d'assurance, dans une volonté d'harmonisation, de simplification et de transparence. Dans le cadre de cette réforme, un important volet formation est prévu : pour chaque distributeur d'assurance, un minimum de 15 heures de formation continue par an.

---

En 2017, à Groupama Grand Est :

- **48 294,1** heures de formation au total ont été dispensées,
  - dont **2 945,5** heures en e-learning (- 36,7% par rapport à 2016)
  - dont **45 348,6** heures en présentiel (- 16,3% par rapport à 2016)

- **34,5** heures de formation ont été suivies en moyenne par **salarié formé**,
  - dont **35,0** heures en moyenne en présentiel
  - dont **3,9** heures en moyenne en e-learning
- **1 400** salariés formés
- **453** sessions réalisées (- 27,9% par rapport à 2016).

### **Commentaire sur la politique de formation de l'entreprise**

L'année 2017 est une année de préparation aux changements de nos outils « Formation » : Mon Université, Notilus V10, Yooz.

Sur le plan des réalisations, 2017 a été marquée par le déploiement des formations Groupama Habitation, la mise en place des actions de formation de professionnalisation avec notamment : « Convention métiers assurance : IRCA, IRSA, FFSA, CIDRE, CIDE COP, ... », « téléphone-renfort des compétences », ...

#### **Focus action formation : Campus GGE**

Groupama Grand Est a mis en place sur 2017 un CAMPUS GGE ayant pour vocation d'accompagner tous les collaborateurs et les élus pour leur permettre :

- De monter en compétence,
- De gagner en expertise,
- De développer leur capacité à apprendre,
- De partager leurs connaissances,
- De découvrir de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

Les objectifs du CAMPUS GGE sont les suivants :

- Mettre en place une « Université » d'Entreprise :

Avec des parcours de formation adaptés aux différents métiers et à leurs évolutions,

Avec des réseaux collaboratifs permettant de partager les connaissances, les savoir-faire et les bonnes pratiques existantes sur les différentes directions de GGE, mais aussi de mettre à disposition des collaborateurs de la documentation sur l'environnement des métiers, de la concurrence, de l'évolution de la législation, etc.,

Avec de nouveaux modes de formation (e-learning, virtual school classroom, MOOC), et d'animation (réseaux collaboratifs)

- Maintenir et développer l'employabilité des collaborateurs ;
- Intégrer la démarche GPEC dans la formation en facilitant le passage entre les différents métiers de l'entreprise ;
- Accompagner les collaborateurs aux évolutions technologiques, aux nouvelles attentes de consommation et aux nouveaux modes de management ;
- Répondre aux enjeux de l'Entreprise : Répondre aux attentes de nos clients-sociétaires, être experts dans nos métiers, faire référence sur le marché ;
- Ambitionner l'amélioration de l'efficacité de la formation avec un budget significatif.

### **f) *Égalité de traitement***

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

**Pour rappel, en 2015, un avenant à l'accord Groupe du 24 octobre 2008 relatif à la diversité et à l'égalité des chances** a été signé afin, principalement, d'harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe, de mettre en place des mesures en faveur des aidants familiaux et de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie en tenant compte notamment de la situation des familles monoparentales.

### **Les autres engagements pris au niveau du Groupe sont les suivants :**

2007 : adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)  
2007 : Charte de la Diversité  
2010 : Partenariat Agefiph  
2010 : Charte de la parentalité  
2012 : Charte Tremplin Jeunes APEC  
2015 : Charte Entreprises & Quartiers

### **Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Avec **66,26%** de femmes en CDI au sein de l'entreprise au **31 décembre 2017**, **Groupama Grand Est** considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Grand Est fait application des dispositions en vigueur au niveau du Groupe et de l'UDSG. Depuis 2016 un avenant à l'accord sur l'égalité professionnelle vient compléter les mesures en place. Cet accord contient des mesures portant sur les éléments suivants :

- recrutement et mobilité professionnelle,
- accompagnement au retour suite à absence et formation professionnelle,
- rémunération,
- conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle,
- actions de communication et de sensibilisation.

Au **31 décembre 2017** les femmes représentaient :

**73,31%** des non-cadres,

**48,72%** des cadres,

**9,09%** des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au **31 décembre 2017** : la famille de métiers « administrative » compte **67,98%** de femmes et **63,80%** dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en **2017**, **46,6%** des femmes ont obtenu une promotion.

### **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Le taux d'emploi des TH pour le Groupe est en progression constante depuis plusieurs années ; début 2017, les données Groupe font apparaître que 8 entreprises du Groupe sont au-dessus de 6%. Le taux d'emploi est passé d'un taux de 2,9% de l'effectif total en CDI à 4% en 5 ans (2011-2016) [en unités bénéficiaires, le taux est de 5,42% en 2016\*] ; par ailleurs, le Groupe a atteint et maintient son objectif de 1% d'alternants en situation de handicap ;
- Le Groupe poursuit sa politique de priorité aux reconnaissances internes via des actions de maintien dans l'emploi ;
- Le Groupe et ses entreprises participent comme chaque année à la SEEPH en novembre, en multipliant à cette occasion les messages auprès de l'ensemble des salariés ; parmi ceux-ci, certains participent aux courses à pieds *Special Olympics*, qui permettent de récolter des fonds destinés à financer des actions de soutien aux handicapés via le sport.

---

Groupama Grand Est organise chaque année des actions sur le thème du handicap lors de la SEEPH. En 2017, c'est l'audition qui a été retenue. Des « cafés silence » ont ainsi été organisés sur chacun des sites et les salariés ont pu bénéficier d'un cours de langue des signes en vidéo.

Une animation autour de la lecture sur les lèvres a également été organisée sur les quatre sites de l'entreprise.

---

\* Donnée en « ub » disponible depuis le 28/03/2017

Par ailleurs, au **31 décembre 2017**, sur le total de l'effectif, **43** salariés en CDI étaient en situation de handicap.

**2 recrutements** (CDI et CDD) ont eu lieu en 2017.

### **Maintien dans l'emploi des seniors**

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Poursuite de la mise en place du *reverse mentoring* (notamment sur le digital) dans l'ensemble des entreprises sur la base des expériences déjà menées dans des entreprises pilote du Groupe.

---

Groupama Grand Est organise chaque année un module de formation « Préparer sa retraite, rechercher de nouveaux équilibres », destiné aux collaborateurs dont le départ est prévu dans les 18 mois (salariés de 58 ans et plus). Trois sessions ont été organisées en 2017.

Par ailleurs, il est proposé un atelier d'information animé par Agrica sur les démarches administratives dans le cadre du départ à la retraite. Au cours de cet atelier, proposé aux salariés de 55 ans et plus, Agrica explique en détails les conditions pour partir à la retraite, les démarches à effectuer et les modalités de calcul des pensions.

L'entreprise Groupama Grand Est compte 26% de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2017 dont :

63,43% de non-cadres,

34,27% de cadres,

2,3% de cadres de direction.

Parmi cette même population:

74,68% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,

25,32% exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

### **Lutte contre les stéréotypes**

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Le Groupe a élaboré en 2017 une « formation à la non-discrimination » (relative à la lutte contre les discriminations à l'embauche), sous format de e-learning, qui sera diffusée à un public très large de salariés, au-delà des recruteurs qui en sont les premiers destinataires.

Groupama Grand Est n'a pas mené d'action particulière sur ce thème.

### ***g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT***

Le Groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.



## ***h) Charte éthique groupe***

### **Faits marquants groupe 2017 :**

La charte éthique, lancée en 2009, amendée une première fois en 2014, est un document qui s'adresse à tous les collaborateurs et entreprises du Groupe, en France et à l'international. Elle est annexée au règlement intérieur des entreprises et a donc une force juridique.

C'est un document important qui exprime de façon synthétique, nos valeurs, notre identité, la façon de faire notre métier. Il rappelle les comportements individuels et collectifs à adopter ou à proscrire. C'est un document de référence, largement communiqué.

Les mesures demandées par les lois promulguées fin 2016 et en 2017, respectivement Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement), ont amené le Groupe notamment à travailler à la modification de sa charte éthique, à créer un code de conduite distinct et à prévoir un dispositif d'alerte éthique. Ces éléments seront communiqués aux salariés en 2018 à la suite de l'information-consultation des instances sociales dans les prochains mois.

---

Groupama Grand Est a présenté cette charte à ses instances représentatives du personnel en 2015 et fait application.

## ***i) Baromètre d'Opinion Groupe***

Le Baromètre d'Opinion Groupe (BOG) est une action organisée tous les deux ans, en collaboration avec la société d'études Ipsos. La 5ème édition du baromètre groupe Groupama (périmètre combiné incluant les Caisses Régionales) s'est déroulée au printemps 2016. Le BOG consiste au recueil de l'opinion des collaborateurs du Groupe en CDI, via un questionnaire électronique garantissant l'anonymat et une totale confidentialité des réponses. Ce baromètre permet notamment de mesurer l'engagement des collaborateurs et leur perception de la qualité de vie au travail. En 2016, le taux d'engagement ressortait à 73%. La prochaine édition du baromètre est fixée à mars 2018.

---

Avec un taux de 75 % de participation à cette 5ème édition du Baromètre d'opinion Groupe, Groupama Grand Est se classe largement au-dessus de la moyenne du Groupe qui atteint 70 %. Pour rappel, l'entreprise avait enregistré un taux de 74 % en 2014 et 73 % en 2012.

## **2.2 Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients**

Un Groupe d'assurance qui est bien plus qu'un « indemniseur » de sinistres, mais un gestionnaire des risques.

Les Top Succès Groupama 2017 illustrent nos capacités d'innovations pour anticiper, ainsi que d'accompagnement des évolutions sociétales :

- La téléassistance connectée des séniors, avec le dispositif NOE,
- La prévention routière avec le site [letrajetleplussur.fr](http://letrajetleplussur.fr),
- La prévention routière également avec l'appli Vigielent, pour prévenir de la position de véhicules agricoles encombrants,
- *Santino Safety System* (Groupama Italie) qui bloque les sms lors d'un trajet en voiture,
- L'assurance auto « mobilités » qui intègre la protection des nouveaux usages (auto-partage, co-voiturage),
- Le service aux sociétaires avec la prise en charge de la carte grise en agence.

Groupama, à l'écoute des aspirations et évolutions sociétales, avec 3 consultations menées cette année :

**Sondage : Les périurbains et la solidarité intergénérationnelle** (juillet 2017, réalisé par Ipsos pour Groupama sur plus de 1000 personnes) ;

- La famille, une valeur qui reste essentielle : 77% des personnes prennent des nouvelles de leurs parents au moins une fois par semaine, dont 25% tous les jours ou presque ;
- Aider sa famille proche, un devoir mais aussi un plaisir qui s'exprime par des gestes concrets : « le plaisir » d'apporter de l'aide à un membre de sa famille qui en a besoin, partagé par 92% d'entre eux.
- Zoom sur les 45-65 ans, l'aide au quotidien et la téléassistance, avec les solutions plébiscitées par la « génération pivot » : l'aide pratique (76%) et la téléassistance (55%) via des services technologiques d'aide au maintien à domicile comme Noé.

**Sondage : Européens, Français, ruraux... Quelles perceptions de l'agriculture ?** Etude réalisée en janvier 2017 auprès de 3055 européens, 1006 français et 476 ruraux.

Groupama, 1er assureur agricole français, a dévoilé à l'occasion du Salon de l'agriculture à Paris les résultats sans appel du sondage réalisé par l'institut Odoxa sur les Européens, les Français et leur agriculture.

Français et Européens aiment leurs agriculteurs et perçoivent l'agriculture comme un formidable atout pour leur pays. Si partout en Europe, l'agriculture et les agriculteurs jouissent d'une formidable popularité (89% de bonnes opinions) c'est la France qui décroche la médaille d'or de l'agriculture en Europe.

Le métier d'agriculteur serait, pour 66% des Français, en pleine transformation et répondrait aux enjeux d'avenir. Les Français souhaitent une agriculture respectueuse de l'environnement (56%), ainsi qu'une amélioration du niveau de vie des agriculteurs, car tous (85%) s'accordent sur la pénibilité de leurs conditions de travail.

**Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités** (clients et prospects) via des entretiens téléphoniques (2700 répondants au national) et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction. 98% des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités.

*Contribuer à l'accroissement de la satisfaction client/sociétaire en développant une relation responsable, fondée sur le conseil et la prévention*

### **a) Développer la relation client responsable**

La qualité de l'écoute, du conseil, de la transparence de l'information, du suivi, de la gestion des sinistres sont au cœur de la relation client responsable.

Faciliter les moments de la relation client entre pleinement dans cette ambition, via notamment la poursuite des actions d'Amélioration du Service Client (ASC) par les entreprises du Groupe. Et les

résultats sont là : l'INR\* de Groupama gagne 3 places (5ème ex-aequo avec Gan Assurances) par rapport à l'an dernier, avec un score de 14.

Sur Internet, les espaces « conseil » et « client » sont clairs et exhaustifs (ils contiennent tous les contrats ; l'espace client santé a été refondé en 2017), la signature électronique se développe (45.000/mois en octobre 2017).

Certaines entreprises du Groupe développent des expérimentations de visio en agence ou d'agences mobiles.

Par ailleurs, le Groupe mène des travaux sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure connaissance client et pour garantir ainsi davantage encore la pertinence de nos conseils. De même, le Groupe et ses entreprises mettront à profit pleinement la mise en œuvre de DDA (2018). Sur l'épargne et le retraite, un programme Groupe vise d'ores et déjà à optimiser le conseil et la proximité tout au long de la vie d'un contrat.

Enfin, des actions sont menées en termes d'amélioration du traitement des sinistres (délais et qualité indemnisation, etc.) en s'appuyant notamment sur le *selfcare* et les plates-formes de services (type FMB, CapsAuto...).

---

Le développement d'une relation client responsable et de qualité est au cœur des préoccupations de Groupama Grand Est. Cette volonté se traduit par le projet d'entreprise Esprit Grand Est (EGE) lancé en 2014 et régulièrement enrichi depuis.

Les actions concrètes menées au titre de ce projet sont développées dans la partie 2.5 relative aux parties prenantes, dans la partie dédiée aux sociétaires/clients.

### ***b) Développer la prévention***

Le Groupe Groupama a toujours privilégié une approche relationnelle, de proximité, avec du service et de la prévention, au service de la protection des personnes et des biens. Ces services de prévention se conçoivent de plus en plus en lien avec le développement des objets connectés.

Par ailleurs, le Groupe et ses entreprises (Caisses régionales et filiales comme Amaguiz ou Centaure) développent une communication nourrie sur les réseaux sociaux, comme Twitter et Facebook, contribuant ainsi à l'information d'un public large. Avec **#CestAPrevoir**, Groupama a été le premier assureur à lancer en 2016 une campagne de communication qui évolue "en temps réel" sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.

Rappelons également le partenariat conclu en 2016 avec Crédit Mutuel Arkéa pour le lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé.

L'application « **Groupama, ma prévention météo** » a été étendue aux bénéficiaires enregistrés sur l'application «Groupama, toujours là», dans le cadre de l'extension de Predict aux particuliers, pros et entreprises et cela pour l'ensemble des caisses en 2017.

---

Groupama Grand Est décline la politique de prévention du Groupe à son échelle en portant une attention particulière sur les thèmes détaillés ci-après.

Au préalable, nous souhaitons mettre en avant dans un focus une action transversale qui concerne les risques agricoles et ACPS).

---

\* Indice Net de Recommandation

## Focus action prévention : la thermographie infrarouge

Cette nouvelle technologie de maintenance préventive des installations électriques est proposée aux sociétaires agricoles et ACPS (Artisans, Commerçants et Prestataires de Services)

Depuis début mars 2017, les préventeurs de Groupama Grand Est sont équipés de caméras infrarouges qui permettent de réaliser des diagnostics thermographiques des installations électriques. Ce nouveau service est proposé gratuitement aux sociétaires qui présentent des activités sensibles en matière de risques incendie d'origine électrique et qui possèdent des installations électriques de forte puissance. C'est un enjeu de taille en prévention, en effet, 30 % des incendies sont d'origine électrique.

L'investissement pour l'entreprise dans 4 caméras représente un montant de 20 000 €.

### **Un service apprécié**

Le service est apprécié des sociétaires, car il permet de sécuriser les installations et de préserver l'outil de travail.

En témoigne un sociétaire, dont les installations électriques ont été vérifiées par Frédéric CHAUVEY, qui y a détecté 3 défauts (mauvais serrages et déséquilibre de phases) : *"Ce type d'intervention nous rassure et nous évite certainement des incendies d'origine électrique, des pannes ou des incidents sur des moteurs ou des cartes électroniques. C'est vraiment de la prévention au sens propre du terme. Les explications données sont claires et compréhensibles. Nous ne sommes pas électriciens !"*

### **Qu'est-ce que la thermographie infrarouge ?**

La **thermographie infrarouge** est une technique de contrôle qui vise à mesurer **des températures de surfaces**. Cette méthode permet de **décélérer des échauffements anormaux** sur des matériels ou installations en fonctionnement, indétectables à l'œil nu. La thermographie infrarouge appliquée aux installations électriques permet d'évaluer l'état des organes électriques d'une installation en fonctionnement (transformateurs, armoires électriques, machines...).

En résumé, **la thermographie infrarouge permet :**

- d'identifier et de prévenir les risques d'incendie d'origine électrique (détecter les échauffements anormaux invisibles à l'œil nu, les surcharges, les mauvais contacts, les desserrages, les échauffements, les usures...)
- de sécuriser l'outil de travail de nos sociétaires (anticiper les pannes, réaliser de la maintenance préventive).

## **❖ Prévention Santé**

### **Faits marquants groupe 2017 :**

Optimisation de l'espace santé en ligne (suivi des remboursements, localisation des professionnels santé du réseau Sévèane, dématérialisation de certains documents...).

Dans ce domaine, le Groupe s'inscrit depuis de nombreuses années dans une culture de prévention à travers son offre d'assurance complémentaire Groupama Santé Active, **que Groupama Grand Est commercialise**. En effet, au-delà du complément de remboursement au régime obligatoire, ce contrat propose d'aider nos sociétaires à rester en bonne santé en permettant le choix du traitement même parmi ceux non remboursés tout en favorisant la prévention.

C'est ainsi que le contrat prend en charge :

- une consultation diététique,
- un bilan de prévention dentaire par an,
- tous les moyens de sevrage tabagique,

- les vaccins prescrits non remboursés ainsi que les traitements antipaludéens,
- pour les plus de 55 ans, le détartrage approfondi des dents ainsi que les soins réalisés par un pédicure ou un podologue.

Par ailleurs, l'entreprise organise des actions de prévention à travers les Caisses locales sur divers thèmes ayant trait à la santé comme par exemple en 2017 aux gestes de premiers secours, aux addictions ou à la nutrition.

Sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017, **13 actions\*** ont été organisées concernant la prévention santé.

#### ❖ Sécurité de la route

##### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Lancement de l'application letrajetleplussur.fr, qui propose une alternative plus sécurisée au trajet habituellement proposée par les GPS
- Extension de l'offre Groupama OnBoard après une expérience pilote en 2016 dans plusieurs caisses régionales
- Centres Centaure : développement de la démarche qualité 'certifiante' des formations pour les entreprises, et de nouveaux modules de formation (hypovigilance, usage du téléphone au volant...)

Groupama Grand Est est partenaire de 2 centres Centaure sur son périmètre, dont les infrastructures uniques sont entièrement dédiées à la prévention du risque routier :

- le site de Phalsbourg a ouvert ses portes fin 2006. Il est implanté au centre du triangle Metz-Nancy-Strasbourg,
- le site Centaure Bourgogne de Gevrey-Chambertin est implanté au Sud de Dijon au cœur de la Bourgogne Franche-Comté. Ouvert en 1992, ce centre accueille chaque année plus de 3 000 stagiaires.

Leurs bâtiments pédagogiques disposent chacun de 450 m<sup>2</sup>, de 3 plateaux d'exercices de 200 mètres et d'un linéaire de 1,2 km sur plusieurs hectares. Les sites disposent de tous les équipements pédagogiques : plaque tournante, revêtements basse adhérence, atelier de diagnostic automobile, tests de vue, salle de cours entièrement équipées, hall d'accueil panoramique. Le parc de véhicules neufs permet de multiples mises en situation avec des validations des acquis réalisées à bord des véhicules des stagiaires (entreprises et particuliers).

<b>Formation à la conduite dans les centres Centaure</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaure	<b>4 366</b>	<b>4 481<sup>†</sup></b>

Nous constatons une augmentation du nombre de stagiaire de 2,63% qui traduit la volonté de Groupama Grand Est de privilégier la prévention et d'offrir des moyens à nos sociétaires et à nos collaborateurs pour mieux appréhender les risques routiers.

\* Par action, il convient d'entendre un événement organisé le même jour, à la même heure et sur le même lieu, concernant un thème donné mais qui peut parfois réunir les sociétaires de plusieurs Caisses locales (actions communes).

† Le détail du calcul est expliqué dans la note méthodologique en fin de rapport

En plus du partenariat précité, nous développons au sein de Groupama Grand Est diverses pistes et actions destinées à un public varié :

- « 10 de Conduite Jeune » : opération de prévention développée dans les collèges en milieu rural pour sensibiliser les élèves de classes de troisième aux risques d'accident des jeunes conducteurs et les informer des avantages de la conduite accompagnée.

En 2017, 23 établissements ont été visités pour 1 939 élèves concernés (estimation communiquée par le Groupe directement) ;

- « Education routière » dans les écoles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, opération en partenariat avec la Gendarmerie nationale, réalisée dans 449 de CM1/CM2, ce qui représente **10 311 élèves**.

Il s'agit là également d'un public estimé sur la base des effectifs des classes communiqués à Groupama Grand Est par la Gendarmerie.

- Code de la route et soirée sécurité routière : une quinzaine d'actions ;
- Soirée et stages Centaure : 9 actions.

#### ❖ Risques domestiques

##### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Lancement de NOE, service de téléassistance connecté à destination des seniors (bracelet connecté, tablette, appli sur le téléphone des aidants ou proches) : solution permettant le maintien des personnes âgées à domicile en toute sécurité. A l'occasion des Top Succès 2017, le deuxième prix a été remis à ce nouveau dispositif, qui allie digital et lien humain.

---

D'après l'INPES, les accidents de la vie courante (AcVC) parmi lesquels se trouvent les accidents domestiques causent 20 000 décès par an\*.

Les initiatives de Groupama Grand Est visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées au niveau de nos Caisses locales, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie ou sur la vérification et l'utilisation des extincteurs.

Sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017, les pistes développées par l'entreprise sont les suivantes :

- Manipulation des extincteurs : 1 action ;
- Ramonage : 2 actions ;
- Vérification des extincteurs : 473 actions.

Par ailleurs, depuis janvier 2015, Groupama Grand Est propose la Box Habitat à tous ses clients. Cette Box constitue un dispositif complet pour surveiller soi-même son habitation (principe de « Do It Yourself ») offrant ainsi une protection efficace contre le vol, l'incendie et les coupures électriques.

Le client surveille lui-même sa maison depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur portable. Il est prévenu en cas d'intrusion ou d'alarme incendie. Les équipes de télésurveillance n'interviennent qu'en cas d'absence de réaction de sa part. Ils prennent alors le relais, selon un protocole bien défini, et gèrent la situation à sa place, soit en alertant les pompiers, soit en envoyant un agent de sécurité.

---

\* <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/accidents/index.asp>

## ❖ Prévention agricole

### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Poursuite du plan groupe de prévention triennal agricole 2016-2019 (trois axes : mesurer, agir et promouvoir). Il vise notamment à renforcer l'efficacité globale de nos actions, d'approfondir des expérimentations comme les tests de sondes à fourrage, la ferme connectée ou des actions sur la sécurité.

Lancement de l'application Vigielent, permettant de signaler en temps réel la position d'un véhicule lent ou encombrant sur la route.

---

Groupama Grand Est s'est une nouvelle fois mobilisé en 2017 pour une action de prévention sur les risques d'incendie liés à la fermentation du regain. Une action spécifique a été mise en place en 2017, développée dans le focus ci-dessous.

Grâce à ce type d'action, l'entreprise espère sensibiliser d'avantage ses sociétaires aux différents risques qui peuvent mettre en péril leur vie ou leur exploitation.

Ainsi, deux campagnes d'envois de SMS ont été réalisées, à destination des exploitants agricoles des 12 départements de GGE afin de les sensibiliser sur les risques d'incendie de fourrage et regain.

- Première campagne en juin 2017, « GROUPAMA VOUS ALERTE : restez vigilant face au risque d'incendie lié à la fermentation de fourrage », 6 201 sociétaires contactés ;
- Deuxième campagne en septembre 2017, « GROUPAMA PREVENTION : restez vigilant face au risque d'incendie lié à la fermentation du regain », 6 144 sociétaires contactés.

En outre, le service prévention a développé les pistes suivantes au cours de l'année 2017 :

- Formation PREVENTION AGRI dans les lycées agricoles : 2 actions
- Réunion conduite engins agricoles : 5 actions
- Réunion prévention risques électriques + incendie fourrage : 3 actions
- Journée prévention en caisse locale: 1 action
- Contrôle laitier, présentation de la prévention GGE : 3 actions
- Présentation du service prévention aux nouveaux commerciaux marché agricole : 2 actions
- Réunion prévention pour les JA du JURA : 1 action

### **Focus action prévention : sondes à fourrage**

A l'initiative de ses élus, et en lien étroit avec ses sociétaires, GGE est le 1er assureur en France à tester la solution innovante des sondes connectées !

En collaboration avec le Service Prévention de GGE, deux fédérations départementales, celles du Jura et du Doubs, ont proposé, sur la base du volontariat, l'installation de cet équipement à des éleveurs sociétaires.

Pour la réalisation de ces tests, 15 kits comprenant 25 sondes chacun ont été acquis par l'entreprise pour un montant de 15 000€.

« Groupama affirme sa volonté d'accompagner ses sociétaires dans la recherche d'une solution efficace, permettant de concilier l'amélioration du suivi qualité et la maîtrise du risque incendie lié à la sur fermentation du fourrage », précisent Jean-Louis BARTHOD et Jean-Pierre GROS, Présidents de la fédération des Caisses Locales Groupama du Doubs et du Jura.

## **Le principe de fonctionnement**

Des sondes connectées sont piquées dans les balles de foin au moment de leur stockage sous bâtiment. La température est prise directement au cœur de la balle de foin. Les données sont sécurisées par une transmission des informations vers un site web dédié, permettant :

- un suivi de sa qualité : notre sociétaire peut ainsi suivre en continu la température de son foin pour préserver sa qualité nutritionnelle
- un suivi sécurité : notre sociétaire peut être immédiatement alerté par message SMS sur son smartphone d'une situation anormale d'élévation de température et réagir rapidement afin d'éviter un éventuel incendie.

## **Une solution technique innovante et efficace, retenue au niveau de GROUPAMA SA.**

L'opération « test des sondes connectées à fourrage » a débuté en mai 2017 et se poursuit actuellement. Une réunion permettant d'établir un bilan du test s'est tenue le 4 décembre dernier. Elle a réuni, autour des sociétaires participant aux tests, nos Elus, des collaborateurs de Groupama SA (Direction Marché Agricole) et de GGE (Souscription, Prévention et Institutionnel).

Après des échanges très constructifs avec nos sociétaires sur leurs retours d'utilisation, le bilan est positif.

**Le système est jugé efficace, simple de mise en place**, avec un site internet de qualité, pour un coût d'investissement raisonnable.

Les exploitants qui le souhaitent pourront devenir propriétaires du matériel utilisé en phase de tests. Lors de cette réunion la Direction Marché Agricole de GROUPAMA SA a annoncé que cette solution technique de sondes connectées à fourrage est retenue au niveau du Groupe.

## **❖ Entreprises et collectivités locales**

### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche «sur mesure».

- Déploiement de l'application « Groupama, ma prévention météo » sur 4 caisses supplémentaires en 2017,
- Nouveau : la solution de prévention DatiWatch pour le travailleur isolé (prévention et alerte en cas d'accident),
- Deuxième participation au salon Batimat (novembre 2017),
  - ➔ Objectifs : faire connaître la marque Groupama auprès des artisans et entreprises du BTP, souligner notre légitimité sur ce marché, renforcer la dynamique de développement, informer les visiteurs de nos produits et services dédiés au secteur.
- La participation au Salon des Maires et des Collectivités (novembre 2017) a été l'occasion pour Groupama de lancer officiellement Territoires, son nouveau site d'informations dédié aux communes et aux associations, comportant un volet de conseils en prévention important,
- Solution Activeille de téléassistance des installations d'entreprises ou de collectivités a fait l'objet d'une promotion renforcée lors de présentations en 2017 (Salon Préventica, Salon des Maires,...).

Par ailleurs, Groupama exporte son savoir-faire en matière de prévention, avec le recrutement d'experts de risques internationaux.

---

Groupama Grand Est n'a pas développé d'actions spécifiques sur ce thème en 2017.



<b>Récapitulatif prévention</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Prévention technique : nombre d'actions de préventions effectuées par les préventeurs auprès de sociétaires/prospects	2 700 <sup>1</sup>	1900 <sup>3</sup>
Prévention grand public : nombre d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité	1 000 <sup>2</sup>	1000 <sup>2</sup>

**1** Les annulations de visites prévues n'étant pas décomptées, le nombre comporte une légère surestimation des actions de prévention.

**2** Ce chiffre est une évaluation dans la mesure où les données concernant la sécurité routière sont estimées, seule la prévention institutionnelle comporte des données vérifiées.

**3** La diminution de cet indicateur s'explique par les raisons suivantes : un ciblage des actions de prévention sur les sites de plus de 800m<sup>2</sup>, une rotation dans les visites des sociétaires avec une obligation de visite 1 an sur 2 et une réorganisation interne des préventeurs.

### ❖ **Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe**

En 2017, Groupama Grand Est a privilégié le risque incendie en proposant une formation PTI (Premier Témoin Incendie) dispensée par un ancien pompier professionnel dans un camion incendie.

#### **Les objectifs de la formation :**

- Savoir réagir face à un début de feu dans l'entreprise,
- Connaître les consignes d'évacuation,
- Savoir reconnaître et utiliser les extincteurs,
- Connaître les conséquences d'un déplacement en milieu enfumé

#### **Progression de la formation :**

- Formation théorique (Premier Témoin d'Incendie) :

- Connaissance des consignes de sécurité et des risques spécifiques à l'établissement,
- Reconnaissance et choix des moyens d'extinction,
- Mode d'emploi des extincteurs,
- Conduite à tenir en cas d'évacuation et en cas d'incendie,
- Les bons réflexes à adopter au quotidien.

- Formation pratique (Premier Témoin d'Incendie) :

- Exercice d'extinction sur feu réel,
- Exercice de mise en situation en zone enfumée,
- Un quizz est diffusé aux stagiaires en attente de la partie pratique.

**81 collaborateurs ont participé à cette formation sur les sites de Chaumont, Dijon et Schiltigheim.**

### **c) Offres d'assurances et services**

Offres répondant à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Groupama leader dans la généralisation du TP réalisée depuis le 1/01/2017
- Expérimentation d'un dispositif de télémédecine de septembre 2017 à septembre 2018 avec Médecins Directs
- Groupama Santé Active pour les Séniors étoffée (élargissement médecines douces et du nbre de séances,...); et de nombreux services proposés en cas d'hospitalisation (hausse du forfait chbre part, action pour faire connaître les garanties)
- Dans les contrats santé collectifs : digitalisation de la conciergerie

- Une logique intergénérationnelle dans notre approche, avec notamment la poursuite de la diffusion de NOE (voir rubrique Prévention)
- Nouvelles mobilités : Groupama étend les garanties de son contrat Automobile Conduire

### ❖ L'accessibilité

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader, avec 55 000 affaires nouvelles en 2016. Sur [pro.ganassurances.fr](http://pro.ganassurances.fr), les dirigeants de TPE/PME peuvent rapidement souscrire à une assurance santé pour leurs salariés.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement, "Assureurs Complémentaires Solidaires" dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information client.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger.

Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

---

Groupama Grand Est applique les offres mises en place par le Groupe mais n'a pas réalisé d'actions spécifiques en la matière.

### ❖ La protection sociale durable

En santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a

été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40% sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500.

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

A noter : Groupama est membre du Comité personnes âgées, qui réfléchit à l'évolution du format de l'assurance dépendance.

En prévoyance collective, domaine où l'équipement des TPE/PME est très faible, le groupe poursuit le développement de ses offres modulables (comme Galya chez Gan Eurocourtage en 2016), offres qui comportent des services d'accompagnement et d'aides pour les salariés. S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec le groupe de protection sociale Agricola et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la FNCUMA qui concerne 5000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016, avec la FNSEA et les JA. 20.000 adhésions d'exploitants employeurs de main d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. A noter que Groupama a été la première société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts). Groupama a obtenu en 2017 la protection complémentaire du ministère de l'agriculture.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le Groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.- Nouvelle offre dépendance 2016 : une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant. **En 2017, la démarche se poursuit**, avec la mise en place d'un site internet informatif, la construction d'allocations en fonction du profil de risque du client. L'objectif est de répondre au besoin de compréhension et d'information sur le sujet avec des priorités en termes d'épargne et de flexibilité.

---

Sur ce point également, Groupama Grand Est se conforme aux offres du Groupe mais n'a pas réalisé d'actions spécifiques sur l'année 2017.

## ❖ La mobilité et la vie quotidienne facilitées

### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement. Ainsi, l'offre RoadCoach d'Amaguiz, lancée en 2016, permet au conducteur de payer son assurance moins chère en fonction de son style de conduite. Grâce à un système de télématique embarquée, l'assuré est incité à avoir une conduite responsable au quotidien, à adopter les bons réflexes pour réduire également sa consommation de carburant et les émissions de CO2. Cette offre permet de retrouver jusqu'à 36% de sa prime d'assurance reversés en chèque cadeaux dématérialisés. Une offre comportementale similaire (MyAngel) avait déjà été lancée par la filiale du groupe en Italie.

Groupama OnBoard, l'assurance auto connectée pour les jeunes, a été élargie à toutes les caisses.

Groupama propose également des solutions d'assurance pour les véhicules semi-autonomes (réduction de 10% des primes).

En 2017, l'accompagnement des nouvelles mobilités a également conduit à l'élargissement de l'offre d'assurance auto, qui comprend désormais, sans surcoût, la protection dans les cas d'autopartage et de covoiturage. Cela concerne près d'un million de contrats sous le système 4As.

Habitat : Groupama accompagne l'évolution de l'habitat via sa nouvelle offre multirisque habitation (assurance des nouveaux usages, des énergies nouvelles, prise en charge des frais de désamiantage, de la remise aux normes, assurance des appareils nomades, le « juste nécessaire » pour un locataire, etc...).

Enfin, Groupama développe des produits ou services qui facilitent la vie d'aujourd'hui, comme en 2017, Domos (faciliter le déménagement), PayCar (acheter en toute sécurité un véhicule d'occasion), une assurance protection juridique qui prend en compte le risque de e-réputation...

---

Nous précisons que Groupama Grand Est a décidé pour 2017 de ne pas octroyer la réduction pour les véhicules semi-autonomes, ni de déployer les services Domos et PayCar.

L'entreprise a signé une convention avec Groupama Protection Juridique/SFPJ pour déléguer à cette dernière la gestion du risque d'e-réputation.

### **Focus Groupama OnBoard**

L'expérimentation Groupama OnBoard, initiée en 2016, s'est poursuivie en 2017 pour les clients qui avaient déjà un boîtier installé.

Les jeunes sociétaires équipés en 2016 ont reçu un e-mailing pour les inciter à poursuivre cette expérimentation avec Groupama Grand Est.

En cas d'acceptation, c'est simple, il n'y a rien à faire !

- Le boîtier reste branché,
- La réduction promise pour 2016 a été versée dans première semaines de 2017 (de 10 à 25% selon score de conduite),
- De nouveaux conseils de prévention mieux ajustés et plus personnalisés ont été affichés,
- L'application a fait peau neuve pour améliorer encore la conduite des jeunes conducteurs assurés.

En 2017 :

- l'application a été déployée sur toutes les Caisses régionales,
- A Groupama Grand Est, l'application a été proposée en affaire nouvelle avec une proposition stage Centaure gratuit afin de bénéficier d'une réduction immédiate de 10 % sur le contrat,

- Les clients ont une très bonne perception de l'application,
- 80 nouveaux utilisateurs ont été enregistrés,
- Il a été constaté de très bons comportements de conduite qui font que la réduction la plus souvent accordée est celle de 20%,
- Au total, 300 utilisateurs sont suivis sur plusieurs exercices pour tirer tous les enseignements de l'expérimentation.

### ❖ Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole, 65% de parts de marché). L'année 2017 a été riche d'événements :

- Lancement en 2017 de la nouvelle assurance « Objectif Stabilité », lancée en test en octobre 2016, et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix.
- Le Groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection. En octobre 2017, une convention professionnelle sur les risques climatiques et sur la pédagogie des assurances climatiques a été organisée rue d'Astorg à Paris.
- L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision et Groupama accompagne cette évolution :
  - le partenariat Airinov (l'assurance des drones),
  - l'assurance des robots agricoles avec le partenariat NAIO Technologies conclu en février 2017,
  - le développement d'exo-experts spécialisé dans l'expertise des aléas climatiques sur cultures,
  - le projet de « ferme connectée » (participation de Groupama au SPACE 2017 : « La ferme connectée, quels apports pour votre métier d'éleveur ? », expérimentation de solutions utilisant des objets connectés : sondes à fourrage, clôtures connectées, géolocalisation des tracteurs en cas de vol, etc...).

---

A Groupama Grand Est, l'offre « Objectif Stabilité » n'est pas commercialisée. Pour mémoire, la Caisse n'avait pas fait partie du périmètre des tests qui se sont déroulés en 2016.

L'entreprise a mis en place la prise en charge au titre de la prévention d'un part du prix d'installation de traqueurs sur les tracteurs agricoles permettant à l'exploitant agricole d'éviter un vol ou retrouver le tracteur plus facilement après un vol.

### ❖ La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Le Groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate.

Dans le contexte des risques émergents, le développement de l'assurance contre les cyber-risques s'est accéléré en 2017 après son lancement en 2016.

A noter en 2017, vers les professionnels :

- Renforcement de l'accompagnement (en mettant à profit l'ancrage local commun...) des commerces de proximité, dont les HCR, artisans du bâtiment,... (solutions de prévoyance collective à bas coût pour les commerces, décennale qui couvre tous les petits ouvrages...);
- Rationalisation des offres multirisques pro avec prise en compte de l'évolution des usages et des activités (ex. pour les professionnels de l'auto, couverture des bornes de recharge électrique, assurance des garages solidaires ...);
- Nouvel espace client pour les pros (axé santé et prévoyance).

Acteur majeur de la territorialité, Groupama a lancé son nouveau site Territoires (ancien e-guide du maire), à l'occasion du 21<sup>ème</sup> Salon des Maires. 98% des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités (Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités (clients et prospects) via des entretiens téléphoniques (2 700 répondants au national) et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction).

---

Groupama Grand Est applique les offres du Groupe et n'a pas réalisé d'actions spécifiques en 2017.

#### ❖ **L'économie collaborative**

##### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Le Groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1000 machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plates-formes de prêts participatifs (Pretup, Finsquare) et participe à l'analyse risque de projets présentés sur la plate-forme Lendix (partenariat Gan Assurances).

Par ailleurs, Amaguiz a développé un partenariat avec le service de co-voiturage OuiHop ! (gains sur l'assurance en cas de prise en charge de passagers); Groupama Immobilier met ses locaux à disposition d'Immowell, l'incubateur de start-ups spécialisé dans les services immobiliers.

---

Groupama Grand Est n'a pas développé de partenariats ou d'actions spécifiques sur ce thème en 2017.

#### **d) Une gestion responsable des actifs**

Le Groupe Groupama a produit pour la première fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting relatif à l'article 173 de la loi de transition énergétique, présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le Groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de quinze ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), via sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et de Recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes représentatives françaises et internationales en font l'un des leaders reconnu en ce domaine.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, **Groupama Asset Management** s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)\*. Cette politique d'intégration des critères ESG s'applique progressivement à la gestion financière des actifs du Groupe. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée

et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Les encours concernés par l'application de cette double stratégie (ISR/IR) se répartissent en 3 catégories :

- les fonds ou mandats ISR stricto sensu gérés via l'application de processus de gestion dits « best in class » ou labellisés ISR par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.) ;
- les fonds de catégorie IR Monétaire : cela représente l'ensemble de la gestion monétaire ; des comités ad hoc décident de l'exclusion a priori de certains titres (émetteurs logés dans des paradis fiscaux, etc.) et favorisent parallèlement l'investissement dans des structures spécifiques banques coopératives etc.) ;
- la catégorie IR qui comprend les fonds ou mandats gérés en application de chartes ESG spécifiques, pratiquant l'exclusion a priori ou étant gérés face à des indices de référence «sustainables».

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du Groupe atteint au 31/12/2017 23,1 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés, proportion quasi-stable par rapport à l'exercice précédent.

	2017	Dont clientèle externe	2016	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	23.1	8.6	23,7	9
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	23%	8.2%	24%	9,3%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- encours ISR stricto sensu (OPC actions, taux, diversifiés ouverts ou dédiés)
- encours IR monétaire : ensemble de la gestion monétaire encours IR : actifs actions, taux, diversifiés, dédiés gérés en application de chartes ESG spécifiques

Par ailleurs, en décembre 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), s'étaient vus, suite à un audit diligenté par l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les pouvoirs publics (ce label de place a succédé au label Novethic).

En 2017, à la suite d'un audit de suivi effectué par l'AFNOR, les 2 labels ont été renouvelés.

La gestion responsable des actifs de **Groupama Immobilier** est présentée également dans le reporting relatif à l'article 173 ainsi que dans la partie Agir pour l'environnement du présent reporting.

**Groupama Épargne Salariale** en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE pour son offre de supports financiers destinés aux 131 000 salariés des 14 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 6 % l'année passée pour atteindre environ 1,1 milliard d'euros.

En 2017, sur l'environnement, l'introduction de parts des Green bonds\* dans la gamme de fonds Groupama Épargne Responsable, le remplacement des courriers d'information par des e-news et la campagne de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants ont permis de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

Groupama Epargne Salariale a lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Epargne Salariale, le site de

\* Green bond ou obligation environnementale, est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.



référence en épargne salariale pour les TPE et PME ([www.solutions-epargnesalariale.fr](http://www.solutions-epargnesalariale.fr) est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

Le Groupe a poursuivi son engagement à investir en faveur du **financement de l'économie réelle**, avec près de 1,5 milliard d'euros engagés en ce sens à fin 2017. Ce programme en faveur de l'économie réelle passe par le capital-investissement et les fonds de prêts, visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), majoritairement en France, ainsi que par le financement d'infrastructures de transport, d'énergie-environnement et de télécom, et de projets immobiliers commerciaux créateurs d'emplois. Enfin, en 2017, Groupama avait souscrit près de 120 millions d'euros de green bonds.

---

La part des investissements ISR/IR n'étant pas significative à Groupama Grand Est, l'entreprise a fait le choix de ne pas communiquer cette donnée pour 2017.

### **2.3 Contribuer au développement des territoires et de la société civile**

Le Groupe Groupama reste un acteur majeur des territoires et la politique de Groupama Grand Est consiste également à participer à la dynamique des territoires sur lesquels l'entreprise est implantée.

A titre d'exemple, nous avons ainsi :

- versé des prestations pour un montant total de 335 263 950,97 € au 31/12/2017,
- commercialisé des certificats mutualistes pour une collecte globale de 45 186 170 € au 31/12/2017,
- participé à divers salons de recrutements (voir le détail des actions dans la partie 2.1)

#### **a) Développement économique et initiative dans les territoires**

##### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- La 3ème édition nationale des **Prix « Groupama Créateurs de confiance »** de Groupama a récompensé, le 28 juin 2017, 6 initiatives et actions innovantes d'entrepreneurs qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française. Le prix coup de cœur a été attribué à *Urban Circus*, une marque de mode engagée, au service de la sécurité routière en milieu urbain.
- Les caisses régionales **déclinent le dispositif sur la « dynamique des territoires »** mis en place avec le partenariat CNAM, qui peut avoir un impact direct sur les actions territoriales ou la gestion prévisionnelle de renouvellement des élus dans les conseils.

---

Groupama Grand Est reste un acteur régional particulièrement ancré dans les organismes agricoles (FDSEA, Chambres d'agriculture) et poursuit le renforcement de ses liens avec les organismes professionnels tels que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'Industrie (CCI).

C'est dans le cadre du partenariat global entre Groupama Grand Est et la CCI Alsace que l'entreprise reste également le partenaire exclusif des Trophées de l'accueil pour l'édition 2017 de l'événement. L'objectif des Trophées de l'accueil est d'apporter aux commerçants et prestataires de services une démarche et des outils visant à améliorer la qualité de l'accueil et renforcer ainsi l'attractivité du commerce de proximité.

Par ailleurs, l'entreprise a signé plusieurs accords de partenariats avec les Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de quelques départements.



## **b) Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

Groupama Grand Est apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général,...) autour de 3 thèmes principaux.

### **❖ Santé (hors maladies rares) et handicap**

A l'instar du Groupe, Groupama Grand Est s'implique de manière significative dans la lutte contre le cancer, le soutien aux personnes handicapées et la santé au travail d'une manière générale à travers les actions suivantes :

- **Courses pour la lutte contre le cancer du sein** : Groupama Grand Est s'est engagé depuis plus de 10 ans dans la lutte contre le cancer du sein avec pour objectifs de participer au financement de la recherche dans ce domaine mais aussi de sensibiliser les collaborateurs.
  - *La Parisienne* : 6 collaboratrices ont participé avec l'équipe de Groupama SA.
  - *Odyssée à Dijon* : Groupama Grand Est est partenaire de cet événement. Les inscriptions sont financées par notre Caisse régionale. Dimanche 25 juin 2017, pour sa 12<sup>ème</sup> édition, la course Odyssée contre le cancer du sein retrouvait le centre-ville de Dijon. **Les collaborateurs de Groupama se sont fortement engagés avec 170** coureurs, marcheurs, collaborateurs et familles inscrits sous la bannière Groupama ! Groupama Grand Est remporte le trophée du 2<sup>º</sup> groupe le plus nombreux ! Le trophée est exposé au Corner Café de Dijon.  
**Une belle course solidaire : 6 000 participants** sont venus soutenir Odyssée et la lutte contre le cancer du sein. Grâce à cette formidable mobilisation, **plus de 38 000 euros** ont été collectés et seront reversés au Centre Georges-François Leclerc pour la recherche et l'accompagnement des patientes, ainsi qu'à l'association Carpe Diem.
  - *La Strasbourgeoise* : Groupama Grand Est est partenaire de cette manifestation pour 8 000 euros TTC et fournit également des rubans de balisage. Plus de 110 personnes (collaborateurs et famille) ont participé à la course/marche du 8 octobre 2017. Les inscriptions des coureurs et marcheurs sont financées par notre Caisse régionale.
- **Au boulot à vélo** : 8<sup>ème</sup> challenge inter-entreprises au Boulot à Vélo dont l'objectif est de développer le déplacement des collaborateurs en vélo à Dijon et Strasbourg. 50 collaborateurs ont participé à ce challenge "Au boulot à vélo" en juin, en parcourant 2 830 km à Dijon et à Schiltigheim. Des contrôles techniques des vélos ont également été proposés aux collaborateurs. Des articles sur le sujet ont été publiés sur l'intranet de l'entreprise.
- Groupama Grand Est octroie par ailleurs un budget de 4 000 euros à l'association Groupama Sports pour promouvoir le sport auprès des collaborateurs. Un espace dédié est ouvert sur l'intranet pour relayer la communication des différentes sections.
- **Soutien aux personnes en situation de handicap** :
  - **Participation à la Special Olympics** : Special Olympics France est une organisation dédiée à l'épanouissement par le sport des personnes vivant avec un handicap mental. Ce mouvement rassemble plus de 4 millions de sportifs à travers le monde. **L'ambition de Special Olympics France est de permettre au plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes, en situation de handicap mental, de vivre la joie du sport. L'organisation multiplie les événements pour faire évoluer le regard de la société sur le handicap.**
  - **12 entreprises - 29 équipes - 120 coureurs**  
La 3<sup>º</sup> Course Solidaire Interentreprises de Lingolsheim, avec 12 entreprises mobilisées et plus de 120 salariés, a permis de recueillir 16 000 euros. La totalité de la recette est

reversée à Special Olympics France, qui propose chaque année près de 150 événements sportifs à plus de 20 000 personnes en situation de handicap mental.

Malgré une météo bien fraîche, 4 collaborateurs se sont élancés en relais sur les 10 km du parcours de santé de Lingolsheim aux côtés d'équipes d'établissements spécialisés. Ils se classent à la **2<sup>e</sup> place du podium des équipes mixtes**.

- **Dans le cadre de la semaine du handicap :**

- **Lancement en interne d'un concours d'affiche**  
Toutes les entités du Groupe se mobilisent pour la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Celle-ci s'est déroulée du 13 au 19 novembre 2017. La DRH Groupe a proposé de participer à la création de l'affiche Groupe qui a été diffusée dans toutes les entités lors de la semaine du handicap du 13 au 19 novembre 2017. Depuis trois ans, de nombreuses entités participent à ce challenge. Cette année encore, GGE a proposé à ses collaborateurs de contribuer à ce challenge « **Entreprise et handicap** » sur les thèmes suivants :
  - Modifier le visage de l'entreprise (évolutions des mœurs, améliorations des pratiques managériales, développement d'un sentiment de solidarité...)
  - Tous différents, tous ensembles (intégration, « être traité différemment, comme tout le monde »)
  - Handicap et autonomie (lien avec l'accessibilité...)

**3 propositions d'affiches ont été reçues et transmises à Groupama SA pour participer au concours. GGE n'a malheureusement pas été retenu.**

- **Animation pendant la semaine du handicap**  
A l'occasion de cette 10<sup>ème</sup> participation et fort du succès rencontré en 2016 avec la Kermesse des Différences, nous vous proposons de renouveler l'expérience en engageant des actions de sensibilisation autour d'un des sens : **l'audition**.

**Des animations ont été organisées :**

- Mardi **14** novembre au Corner à **Dijon** de 12h30 à 14h
- Mercredi **15** novembre dans la grande salle à **Chaumont** de 12h30 à 14h
- Jeudi **16** novembre au Corner de **Schiltigheim** de 12h30 à 14h
- Vendredi **17** novembre à **Metz** de 12h30 à 14h

❖ **Solidarité**

**Solidarité Madagascar et Groupama – au niveau national :**

Créée en 1995, Solidarité Madagascar est une association nationale, regroupant plusieurs associations départementales, qui œuvre pour la mise en place d'actions et de projets Solidaires sur l'île de Madagascar.

Soutenue par Groupama, et Générations Mouvement, l'association s'engage depuis plus de 20 ans auprès des populations locales, notamment les plus jeunes, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle.

Grâce à des collectes de fonds et de matériel, Solidarité Madagascar finance, met en place et accompagne des actions en concertation avec les habitants et en fonction de leurs besoins :

- envoi de matériel : éducatif (livres, cahiers, fournitures scolaires etc), médical et paramédical, agricole et artisanal, usuel (vélos, machine à coudre etc), via l'expédition depuis la France de containers ;
- étude, mise en place et suivi de projets : soutien éducatif, équipements scolaires et de santé;

- suivi technique et agricole local en adéquation avec la géographie de la région ;
- échange de savoirs et de compétences : accueil de stagiaires malgaches en France ;
- tout au long de l'année pour des formations professionnelles, séjours à Madagascar de retraités et de jeunes volontaires issus des milieux agricoles et de santé pour former la population locale.

L'association nationale Solidarité Madagascar regroupe l'ensemble des associations départementales ou pluri-départementales Solidarité Madagascar déployées sur le territoire français. **Chaque association réunit une ou plusieurs fédérations départementales Groupama.** Ainsi, à chaque association Solidarité Madagascar en France, regroupant plusieurs départements, correspond une zone géographique à Madagascar dans laquelle sont conduits un ou plusieurs projets.

### **Groupama Grand Est solidaire de Madagascar grâce à l'association VOZAMA :**

Groupama Grand Est soutient l'association VOZAMA qui promeut l'alphabétisation à Madagascar. VOZAMA est une ONG fondée en 1996, abréviation malgache de VOnjeo ny ZAza MALagasy (Sauvons l'enfant malgache), ONG malgache reconnue par le Ministère de la Population (n°127/2000 MPCCFE du 21 mars 2000).

A la vue des milliers d'enfants non scolarisés et des conséquences tragiques que cela entraîne pour le développement du pays, l'idée est d'installer dans les villages demandeurs, des postes d'alphabétisation. Aujourd'hui, plus d'une dizaine de milliers d'enfants ont déjà intégré les structures scolaires publiques ou privées. 15 000 familles bénéficient d'une formation sur une durée d'au moins six ans. Par ailleurs, elle permet à 750 personnes, moniteurs et inspecteurs, d'exercer un métier dans l'enseignement et d'être formés.

En plus de son programme d'alphabétisation, VOZAMA continue à soutenir les familles qui n'ont pas les moyens de pourvoir aux frais de scolarisation, afin que tous les enfants du VOZAMA aient la possibilité réelle de poursuivre leur cursus scolaire.

Ce soutien prend la forme d'aides scolaires.

**VOZAMA s'engage à utiliser l'aide financière consentie par Groupama Grand Est, afin de participer aux frais de scolarisation par l'octroi d'aides scolaires.**

Afin de permettre la mise en œuvre des actions convenues avec VOZAMA dans le cadre des actions de parrainage définies chaque année en octroyant sous la forme d'un mécénat une **participation financière annuelle de 4 500 €.**

Ainsi, conformément aux modalités consenties dans la convention (tri-annuelle) 2015-2017, la somme de 4500 € a été versée par la Caisse régionale Groupama Grand Est, au mois de mai 2017.

### **❖ Mécénat culturel**

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

La Fondation Gan pour le cinéma a fêté cette année ses 30 ans d'accompagnement du 7ème art. En 2017, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 120 000 € alloués cette année.

Le « Prix Spécial » délivré chaque année a été remis à Dora Benousilio pour son premier long métrage d'animation, La Traversée de Florence Mialhe.

Pour son 30e anniversaire, la Fondation a attribué un Prix spécial « 30 ans » au projet « L'Image originelle », une série de portraits filmés de cinéastes de renom.

En 2017, Groupama Grand Est a poursuivi sa politique de mécénat et de soutien à la culture, d'une part en pérennisant les actions passées et, d'autre part, en s'engageant vers une action de mécénat très innovante (voir focus ci-dessous).

Ainsi, Groupama Grand Est a apporté son soutien, comme en 2016, à trois acteurs régionaux.

#### Le Salon du Livre sur la Place de Nancy

Le 39<sup>ème</sup> salon du *Livre sur la Place* s'est tenu à Nancy le week-end du 8 au 10 septembre 2017, présidé par Jean-Christophe RUFFIN, écrivain-académicien, accueillant 600 auteurs et 180.000 visiteurs !

Le mécénat de Groupama Grand Est a permis la création du Prix Stanislas récompensant le meilleur premier roman de la rentrée littéraire de septembre.

Pour l'édition 2017, Olivier LARCHER a remis ce prix à **Sébastien SPITZER** pour « *Ces rêves qu'on piétine* » (éditions de l'Observatoire).

**Sébastien SPITZER** est un ancien reporter de guerre, qui a longtemps tourné sa plume dans l'encrier avant de se lancer dans l'un des récits les plus ambitieux et touchants de l'année. Il dresse le portrait de personnages entre imaginaire et réalité, un travail de documentaliste allié à une écriture romanesque qui trouve un parfait équilibre.

Grâce à son investissement renouvelé à hauteur de 35 000€ pour 2017, Groupama Grand Est a réussi à pérenniser le Prix Stanislas dont l'attribution a été amplement relayée par la presse régionale mais également nationale.

#### L'Association Connaissance de la Meuse

Cette association organise chaque année un spectacle son et lumière intitulé « Des flammes à la Lumière », qui retrace les différentes étapes de la Bataille de Verdun.

Groupama Grand Est apporte un soutien financier annuel à cette association qui s'est élevé en 2017 à 9 000 euros.

#### La Croix Rouge

Il s'agit là d'un soutien historique à l'association (Brigade d'Alsace Lorraine) sous la forme d'un don de 10 000 € en 2017 (5 000€ en 2016).

L'année 2017 a aussi été marquée par un nouvel engagement de Groupama Grand Est à travers la signature d'une convention avec l'International Space University (ISU).

Le focus ci-dessous détaille cette action de mécénat.

## **Focus mécénat : GGE vise Mars !**

Mardi 7 mars 2017, Olivier LARCHER a officialisé le mécénat avec l'International Space University (ISU), dont le siège est Illkirch-Graffenstaden (67). Par cette convention, GGE associe son nom à une aventure humaine et spatiale menée par les scientifiques de cette école prestigieuse.

### **Le projet MMARS**

Ce projet, mené conjointement par l'ISU et l'Université de Strasbourg, consiste à emporter sur la station spatiale internationale (ISS) des micro-organismes méthanogènes. Le but de cette expérimentation est de vérifier si ces micro-organismes, capables de vivre sans oxygène, sont aptes à survivre dans les conditions spatiales extrêmes de rayonnement et de gravité comparables aux conditions de la planète Mars. Jean-Jacques FAVIER, ancien spationaute et directeur de la recherche à l'ISU est à l'origine du projet. Il s'était rendu avec le vice-président de l'Eurométropole Nicolas MATT jusqu'à Cap Canaveral pour assister au décollage du cube de microorganismes vers la Station Spatiale Européenne.

### **GGE, fier de participer à cette belle aventure, humaine et scientifique**

Lors de la signature du mécénat entre Groupama Grand Est et l'ISU, Olivier LARCHER s'est exprimé quant au soutien de l'entreprise à ce projet. Ce mécénat est motivé par l'ancrage régional de GGE et par l'envie de s'impliquer dans une aventure humaine, scientifique, extrêmement novatrice et dans un domaine d'avenir. Il a conclu son intervention en rappelant une de ses maximes préférées : « Il faut toujours viser la Lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles » ajoutant « avec vous, on va viser Mars et j'en suis très heureux ! »

### **Tableau récapitulatif des sommes versées au titre du mécénat**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	78 500	88 500

Groupama Grand Est poursuit sa politique de mécénat qui avait été marquée par une forte augmentation de l'implication financière de l'entreprise l'an passé.

Le budget alloué au mécénat a ainsi augmenté de 12,74 %, soit une hausse en valeur de 10 000 € correspondant :

- à un accroissement de 5 000 € du montant alloué à la Croix rouge,
- à la substitution du mécénat du Musée Unterlinden par celui de l'ISU, dont le montant est plus élevé de 5 000 €.

### ***c) La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé***

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Nouveau "Prix de Recherche Maladies Rares" (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans)
- Prix de l'innovation sociale remis à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop&Pee
- Poursuite du partenariat avec l'hôpital Necker pour l'« optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017, et prolongé d'un an (2018).
- Bilan des Balades solidaires : 260.206 € collectés, 22.150 marcheurs en 2017 lors des Balades 2017

L'engagement du Groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

### **Un engagement fort depuis 2000**

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : «rares» car chacune de ces 7000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'actions 2016-2018 validé par son conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares. Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

### **Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares**

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en février et octobre 2017, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis. Sur les trois projets d'associations sélectionnés, la fondation verse en effet un don au projet plébiscité. Elle abonde d'1 euro chaque euro versé via la plate-forme HelloAsso, dans la limite de 2500 euros (1 euro versé = 1 euro abondé par la Fondation).

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2017, la cinquième édition des Balades solidaires, organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni **plus de 20 000 marcheurs et permis de récolter plus d'1/4 de millions d'euros**. Des résultats en constante progression depuis la première édition.

Bel exemple de l'utilisation des dons, en 2017, un chèque de 29 463,95 euros issus des Balades solidaires de Groupama Centre-Atlantique a été remis à l'équipe du Docteur Hagedorn de l'Inserm de Bordeaux pour la recherche dans le domaine des cancers pédiatriques.

### **Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale**

La fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. Le nouveau "Prix de Recherche Maladies Rares" (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans) a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. L'équipe lauréate 2017 est composée biologistes, biophysiciens et cliniciens, localisée dans une unité de recherche CNRS à Paris. Elle s'intéresse à la Dysplasie Epithéliale Intestinale (DEI), une pathologie rare touchant des enfants. Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

La Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou universités. Par exemple, à Rennes (diagnostic maladies rares) Bordeaux (cancer pédiatrique), Toulouse (Prader-Willi), Lille (CRACMO) et Strasbourg (tiers-lieu proche du CHU).

En outre, le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 euros, a été remis en 2017 à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop&Pee simplifiant l'enregistrement et le suivi du calendrier des selles et des urines). Ce prix a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

### Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance diagnostic

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Par ailleurs, depuis 2015 la fondation organise une formation au crowdfunding pour les associations, en partenariat avec HelloAsso.

Bilan des actions réalisées au niveau du Groupe	2016	2017
Nombre d'associations de patients soutenues	80	87
Nombre de projets encouragés	84	105
Nombre de chercheurs parrainés	2	5
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225€€	386 225€€

Au niveau de Groupama Grand Est, les élus organisent le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de juin des Balades solidaires en faveur de projets d'associations de patients atteints par une maladie rare. En 2017, les Balades Solidaires se sont tenues le dimanche 4 juin.

Bilan des Balades solidaires réalisées au niveau Groupama Grand Est	2016	2017
Nombre d'associations de patients soutenues	10*	10**
Nombre de projets encouragés	11	10**
Montant des dons récoltés de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	40 011,60€	42 024,9€

\*L'Association François Aupetit a été soutenue par les Balades Solidaires des Fédérations du Jura et de Moselle. Pour chacune de ces deux balades, un projet différent a été porté.

\*\*L'Association François Aupetit a été soutenue par les Balades Solidaires des Fédérations du Jura et de Meuse. Un projet commun a été porté par ces deux Balades.

Parmi les projets qui se sont déjà concrétisés, des week-ends de rencontre ont été organisés pour les familles des associations **AMMi**, **La Vie par un Fil**, **CMT France** et **Syndrome de Wolfram**. Partageant le même quotidien, ces familles ont pu s'informer, partager des activités et rompre avec l'isolement de leurs situations. L'association **ARGAD**, quant à elle, a convié les frères et sœurs d'enfants malades afin de leur offrir un espace d'expression en créant un spectacle de théâtre présenté aux parents.

Mieux vivre avec sa maladie s'est aussi apprendre à la dompter comme l'a montré l'**AFA**, soutenue pour la création d'un livre « Bien manger avec une MICI\* quand on est un enfant ou ado ».

\* Maladie Inflammatoire Chronique de l'Intestin

Par ailleurs, point d'orgue de la Semaine de la Fondation du 20 au 24 février 2017, la soirée annuelle de la Fondation s'est tenue le jeudi 23 février 2017, avec notamment la remise du « Prix de Recherche Maladies Rares ».

**Groupama Grand Est a également accompagné l'association IRIS en organisant une collecte de dons en partenariat avec la Fondation Groupama et Alsace Destination Tourisme (ADT), le 4 juin 2017 lors du Slow Up Alsace.** Ce sont 800 € qui ont été remis à l'association, correspondant aux dons et à une contribution financière de l'ADT. Concrètement, cela représente près de 2 mois de loyer pour 1 appartement mis à disposition des familles en greffe à Necker. Car le loyer se monte à 709 euros, les familles participent à hauteur de 300 euros, restent donc 409 euros à la charge de l'association.

Par ailleurs, dans le cadre de la Semaine de la Fondation, les collaborateurs de Groupama Grand Est ont pu voter pour 1 projet d'association qu'ils souhaitent soutenir parmi 3 projets en campagne sur la plateforme de financement participatif HelloAsso sélectionnés par la Fondation :

- Projet 1 : "Le Peloton de l'Espoir" par l'Association Française de l'Ataxie de Friedrich – AFAF
- Projet 2 : "Création d'un livre éducatif pour expliquer le syndrome de Smith Magenis" par l'Association Pas à Pas avec Alexia
- Projet 3 : "Vivre un week-end en famille" par l'Association L'ENVOL

L'association la plus plébiscité par les collaborateurs du Groupe, s'est vu remettre une dotation de 1 500 euros pour aider la réalisation de son projet. Les 2 autres projets ont reçu chacun un don de 500 euros de la Fondation.

## **2.4 Agir pour l'environnement**

### **a) Politique générale en matière d'environnement**

Groupama Grand Est cherche à s'inscrire de son mieux dans cette démarche notamment par la réalisation d'un BEGES et d'un audit énergétique dans le respect des délais légaux.

C'est ainsi qu'un premier Bilan Energétique des Gaz à Effet de Serre a été validé le 8 mars 2013, suivi d'un Audit Energétique Réglementaire du 23 novembre 2015 déposé en Préfecture le 03 décembre 2015. Enfin, un second BEGES a été validé le 6 février 2017.

Les diverses préconisations formulées à travers l'audit énergétique et le second BEGES sont actuellement en cours d'étude pour leur application en sein de l'entreprise.

Le Groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

Groupama Grand Est adhère à la démarche du Groupe pour l'utilisation d'un parc de véhicules récents à faible émission de gaz et a adopté une politique de renouvellement située à 90 000 kms sur 3 ans.

Une sensibilisation au covoiturage est systématiquement effectuée lors de manifestations mobilisant de nombreux collaborateurs de l'entreprise (séminaires, COMOP, convention annuelle, etc...).

L'entreprise adhère aussi à la démarche GED du Groupe dont le déploiement se poursuit et qui devrait à terme faire diminuer les volumes des flux de papier.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Grand Est sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine Européenne du Développement Durable et la diffusion de la charte Eco Pass « événements responsables » permettant aux communicants internes d'organiser leurs manifestations dans le respect des impacts environnementaux.



## **b) Economie circulaire**

Compte tenu de la taille de l'entreprise, cette dernière est confrontée à un roulement de son matériel informatique. Celui dont elle n'a plus l'utilité est donné principalement à des associations, écoles, collèges et lycées lorsque cela est possible.

Pour les matériaux autres qu'électriques ou électroniques, nous demandons une benne à déchets avec un tri sélectif. Cette benne est mise à notre disposition par notre service logistique immobilière.

Groupama Grand Est fait toujours appel à l'association Vétis pour la collecte de vêtements et d'accessoires vestimentaires usagés. Cette association a pour objet la gestion d'une structure d'insertion par l'activité économique. Son but est d'aider l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion. Parmi ses moyens d'actions figure le travail de collecte, de tri, de revalorisation, de transformation et de vente de vêtements d'occasion et d'articles accessoires.

En 2017, ce sont ainsi **437 kg** de vêtements et d'accessoires qui ont été collectés par l'association auprès de notre entreprise uniquement sur le site de Schiltigheim.

## **c) Prévention et gestion des déchets**

### **Faits marquants groupe 2017 :**

Les « Happy Cleanings » menés par les entreprises déménageant vers Nanterre ont permis de recycler plus de 72 tonnes de papier. Par ailleurs, du mobilier et des fournitures ont été donnés à des associations, en vue de leur réemploi et de leur valorisation.

Les activités de service de **l'entreprise Groupama Grand Est** ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Au sein de l'entreprise, nous avons pris les mesures suivantes pour réduire la production des déchets :

- collecte de piles et de bouchons plastiques,
- collecte des téléphones portables usagés,
- récupération des déchets verts au travers de containers spécifiques,
- gestion des déchets papiers et cartons dans des bennes distinctes des autres déchets.

Par ailleurs lorsqu'un matériel est hors d'usage, nous demandons à l'utilisateur de le rapporter de façon à procéder à son recyclage. Il existe aussi une collecte de consommables (toner, tambour, etc) informatiques auprès de notre service IRS (ainsi que dans chaque services administratifs sur sites et en agences piloté par FIDUCIAL).

En outre, nous avons aussi une politique écologique qui nous conduit à prolonger l'utilisation du matériel si celui-ci est encore viable même s'il est déjà entièrement amorti.

**Données à renseigner dans le tableau ci-dessous si disponibles pour votre entité :**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	<b>2,73</b>	<b>3,01</b>
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>	<b>1,80</b>	<b>2,01</b>
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	<b>23<sup>1</sup></b>	<b>24,34<sup>1</sup></b>
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	<b>15,17</b>	<b>16,29</b>
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	<b>Non disp.</b>	<b>8,34</b>
<i>Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)</i>	<b>Non disp.</b>	<b>5,58</b>

Nous constatons une augmentation des DEEE de 10,26 entre 2016 et 2017, due à la poursuite du renouvellement du matériel initiée en 2016.

1 Les chiffres concernant les déchets constituent des valeurs basses pour 2016 et 2017 car nous n'avons pas eu de retour de tous les sites.

Nous constatons une augmentation de 5,83% traduisant une tendance à la hausse plutôt qu'un pourcentage exact.

#### **d) Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Groupama Grand Est dispose de restaurants d'entreprise dont la cuisine est sous-traitée à un prestataire externe. Une campagne d'affichage permanente est réalisée dans les restaurants pour sensibiliser les convives à cette question.

#### **e) Utilisation durable des ressources**

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités.

En 2017, l'entreprise Groupama Grand Est a consommé 5 652 m<sup>3</sup> d'eau\*, soit 3,78 m<sup>3</sup> par ETP.

Les approvisionnements de papier de bureau atteignent en 2017 51,58 tonnes, dont plus de 99% est labellisé. Les approvisionnements de papier ont donc diminué de 4,94% en 2017 par rapport à 2016 et nous pensons que les effets du déploiement de la GED commencent à porter leurs fruits.

En 2017, la consommation estimée d'énergie de l'entreprise (électricité, gaz, fioul) atteint 10 135 878 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 7 202 kWh par ETP. La consommation estimée totale d'énergie a donc baissé de de 13,53% entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et finances), le Groupe et donc Groupama Grand Est ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

#### **Recours aux énergies renouvelables :**

Groupama Grand Est n'a pas actuellement recours aux énergies renouvelables. Toutefois, l'entreprise est reliée au réseau national électrique et bénéficie ainsi de la part renouvelable du réseau.

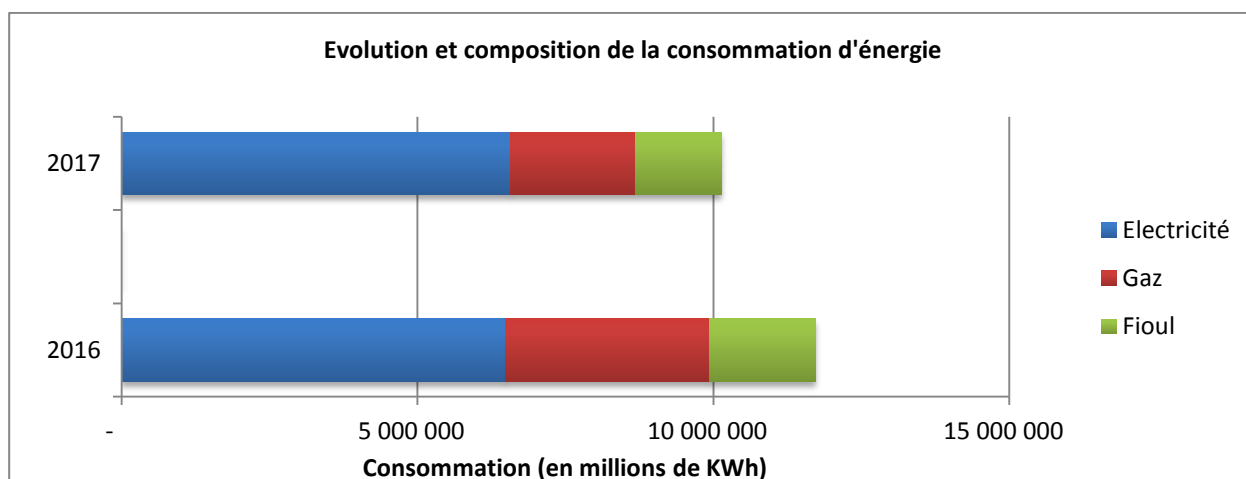
#### **Détail des différentes consommations :**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	8 007	5 652
<i>Consommation d'eau par personne (m<sup>3</sup>/ETP)</i>	5,28	3,78

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Consommation totale d'énergie (kWh) :</b>	<b>11 721 323</b>	<b>10 135 878</b>
- dont sites	6 717 910	6 241 308
- dont agences	5 003 413	3 894 572
<b>Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)</b>	<b>7 729</b>	<b>6 784</b>
- dont sites	4 430	4 177
- dont agences		

\* Cette donnée est une valeur basse, un grand nombre de factures finales n'ayant pas été réceptionnées.

	3 299	2 606
Consommation d'électricité (kWh)	6 480 601	6 568 834
- dont sites	4 290 950	4 198 455
- dont agences	2 189 651	2 370 380
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	4 273	4 396
- dont sites	2 830	2 810
- dont agences	1 444	1 586
Consommation de gaz (kWh)	3 453 548	2 118 354
- dont sites	710 788	678 513
- dont agences	2 742 760	1 439 842
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	2 277	1 418
- dont sites	469	454
- dont agences	1 809	964
Consommation de fioul (kWh)	1 787 174	1 448 690
- dont sites	1 716 172	1 364 340
- dont agences	71 002	84 350
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	1 178	970
- dont sites	1 132	913
- dont agences	47	56



#### Détail des approvisionnements de papier :

	2016	2017
Approvisionnement de papier de bureau (tonnes)	54,7	51,58
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	36,07	34,52
Part de papier de bureau recyclé ou garant d'une gestion durable : (%)	99,05 %	99,94 %
Approvisionnement de papier documents marketing et techniques (tonnes)	24,46	11,53
Approvisionnement de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	16,13	7,72
Approvisionnement de papier en éditique de masse (tonnes)	21,2	28,92
Approvisionnement de papier en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	13,98	19,36
<i>Données communiquées directement au Groupe par G2S, non vérifiées au niveau de Groupama Grand Est.</i>		

## f) **Changement climatique**

**Changement climatique et offres.** S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le groupe, qui participent de la lutte contre le changement climatique ou destinées à en atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

- **Des produits et services « éco-responsables »** : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent de la préservation de l'environnement et du climat :

- En assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants, continuent à se développer avec l'extension dans tout le groupe du principe du « Pay how you drive » via l'assurance et l'application Groupama OnBoard (destinée aux jeunes conducteurs). La filiale Amaguiz distribue l'offre Road Coach (offre PHYD, avec boîtier installé dans le véhicule). Amaguiz a par ailleurs développé, dans le cadre du partenariat Renault Assurances, une assurance spécifique et une application mobile pour les assurés Renault de la nouvelle voiture électrique ZOE. Ces derniers peuvent télécharger gratuitement l'application et recevoir des conseils personnalisés sur leur conduite, qui permettent de gagner jusqu'à l'équivalent de 36% de la prime annuelle.
- Les formations à l'éco-conduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'éco-conduite parmi leur éventail de formations post-permis.
- La politique de réparation – au lieu du remplacement - des pare-chocs et boucliers automobiles endommagées. Cette politique permet de réduire nos émissions de CO2 et notre production de déchets.
- En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- Pour les professionnels dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016. En mars 2017, Groupama s'associe aux Agriculteurs Méthaniseurs de France pour accompagner le développement de la filière biogaz agricole.

- **Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :**

- L'assurance multirisque climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Cette couverture, co-construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016.  
Groupama a lancé en 2017 Objectif Stabilité, une nouvelle assurance sur le chiffre d'affaires, qui combine l'assurance climatique pour la partie rendement et l'assurance indicelle pour la partie prix.
- Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation

des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un événement climatique.

- Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Météo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque.

La notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, aussi Groupama préparera-t-il ses clients et sociétaires, dont les agriculteurs, à cette nouvelle responsabilité, qui sera introduite dans la RC environnementale.

## Détail des différents types de déplacements professionnels :

### Faits marquants Groupe 2017 :

En vue de l'élaboration des PDE/PDIE, plans de déplacements ou mobilité, requis par la Loi de transition énergétique de 2015, le Groupe a diffusé aux correspondants RSE un kit d'accompagnement à destination des entreprises du Groupe, accompagné de conseils, d'un planning, de fiches d'actions, d'une trame pré-remplie...

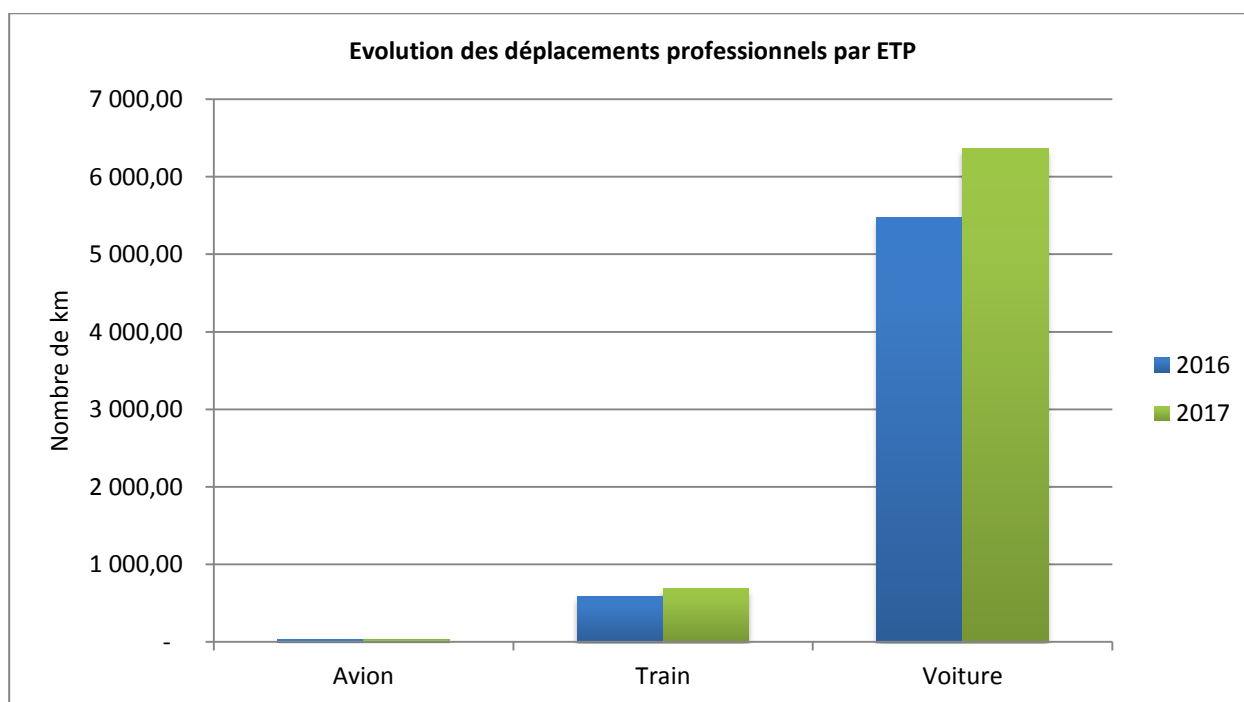
Groupama Grand Est a démarré ses travaux d'élaboration de son PDE qui concerne les sites de Dijon et Schiltigheim.

L'année 2017 a été marquée par la prise en compte du sujet et le choix d'un cabinet spécialisé en mobilité pour assurer l'accompagnement de l'entreprise. Nous avons également opté pour le logiciel développé par ce cabinet en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg afin notamment de réaliser le diagnostic prescrit par la réglementation.

	2016	2017
Déplacements professionnels en avion (km)	<b>50 020</b>	<b>39 611</b>
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	32,98	26,51
Déplacements professionnels en train (km)	<b>897 738</b>	<b>1 031 963</b>
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	591,98	690,66
Déplacements professionnels en voiture (km) :	<b>8 301 445</b>	<b>9 509 793</b>
- <i>Dont véhicules détenus</i>	32 078	9 372
- <i>Dont véhicules non détenus</i>	8 269 367	9 500 421
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	5 474,08	6 364,56
- <i>Dont véhicules détenus</i>	21,15	6,27
- <i>Dont véhicules non détenus</i>	5 452,93	6 358,28

Le reporting des déplacements pour ce reporting a été marqué par deux modifications :

- Le changement de la base de données pour les déplacements en train, en effet, nous sommes passés d'un fichier tenu manuellement à des extractions obtenues directement auprès du prestataire,
- L'ajout des estimations de kilométrage des véhicules considérés comme des avantages en nature, ce qui représente 1 275 415 km supplémentaires.



En 2017, les émissions totales de CO<sub>2</sub> atteignent **3 104** tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 2,08 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

**Emissions de CO<sub>2</sub> pour la période de Reporting 2017 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :**

<b>Emissions directes – Scope 1 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz	635	464
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0,42</i>	<i>0,31</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul	486	469
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0,32</i>	<i>0,31</i>
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	5,45	1,59
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01</b>	<b>1 127</b>	<b>935</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP</b>	<b>0,74</b>	<b>0,63</b>

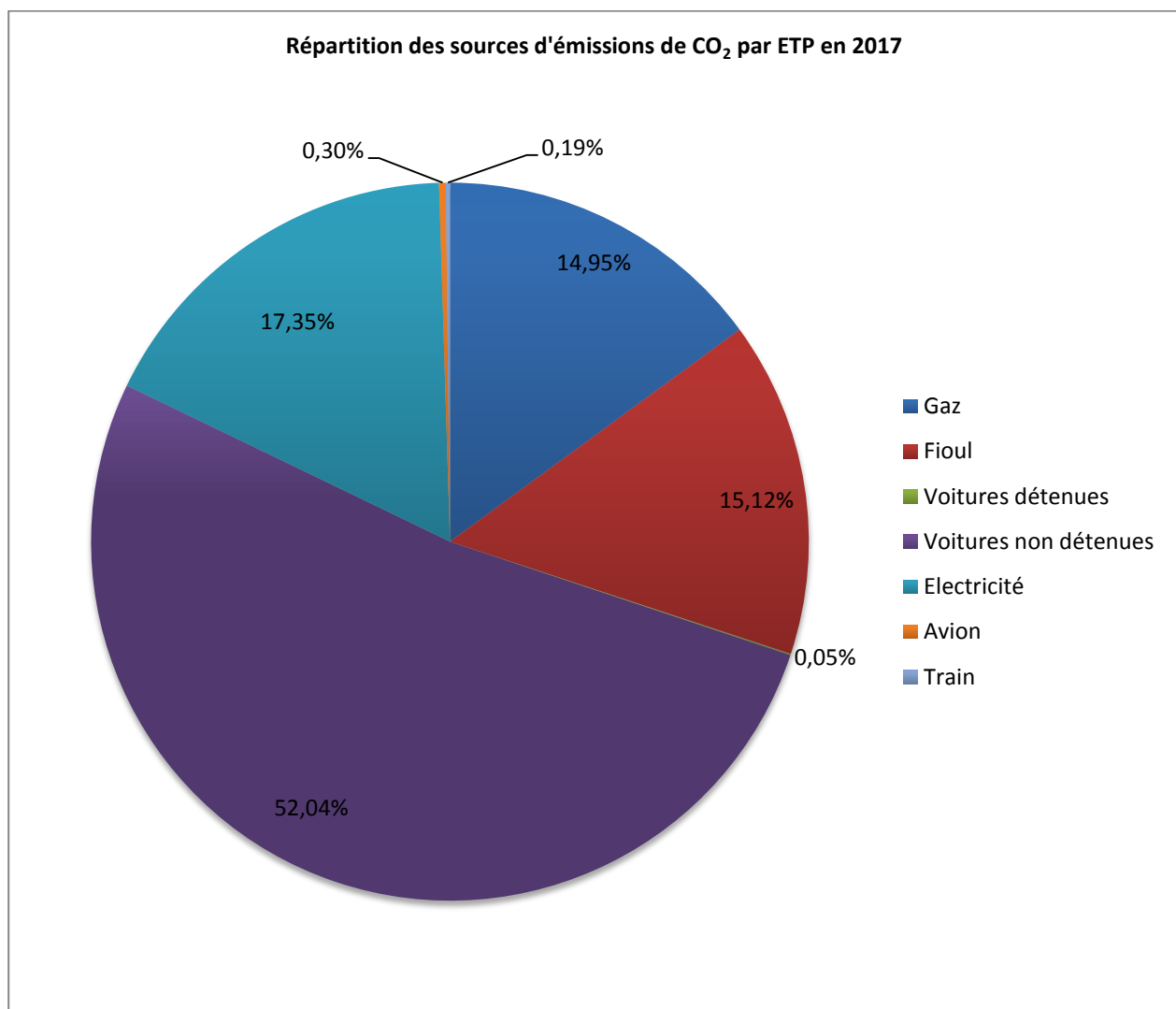
<b>Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions indirectes de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité	531	539
<i>Emissions indirectes de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0,35</i>	<i>0,36</i>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02</b>	<b>531</b>	<b>539</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP</b>	<b>0,35</b>	<b>0,36</b>

<b>Emissions autres – Scope 3 (TeqCO<sub>2</sub>)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Emissions indirectes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	1 406	1 615

<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	0,93	1,08
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion	5	9
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0	0
Emissions directes de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train	5	6
<i>Emissions directes de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0	0
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03</b>	<b>1 416</b>	<b>1 630</b>
<b>TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP</b>	<b>0,93</b>	<b>1,08</b>

Le total des émissions de CO<sub>2</sub> par ETP a augmenté de 5,86 % entre 2016 et 2017.

Cette évolution est fortement impactée par l'augmentation des valeurs des facteurs d'émissions définis par l'ADEME.



## **g) Protection de la biodiversité**

### **Faits marquants Groupe 2017 :**

Le Groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20.000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700.000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2017. L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude\*\* a permis pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO2 de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

\*\* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

### **Focus action en faveur de la biodiversité : les ruches**

Après la création de son verger citoyen en 2016, Groupama Grand Est a poursuivi son action en faveur de la biodiversité en installant 15 ruches sur son toit.

En effet, nous pensons que la biodiversité est un bien commun, « l'assurance vie des sociétés humaines » ! En tant qu'acteur économique et socialement engagé, Groupama Grand Est a souhaité contribuer à sa préservation.

L'inauguration des ruches s'est tenue le 19 juin 2017, événement lors duquel nous avons eu l'honneur d'accueillir M. Alain BARATON, jardinier en chef du Parc de Versailles et du Domaine National de Trianon et parrain de l'initiative.

Les abeilles ont été livrées début juillet par un apiculteur local chargé de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble. Les ruches ont bien entendu été installées côté verger afin que les abeilles puissent aller facilement butiner dans ce secteur.

Enfin, afin de favoriser cette biodiversité, un "Hôtel à insectes" a également été installé dans le verger afin d'accueillir une diversité d'insectes utiles, prédateurs naturels des nuisibles des potagers et vergers.

Le produit des ventes du miel, à l'identique des fruits du verger, sera reversé annuellement à une ONG.



## 2.5 Relations avec les parties prenantes

### a) Sous-traitance et fournisseurs

#### **Faits marquants Groupe 2017 :**

- Un « **plan de vigilance** » demandé par la loi Devoir de vigilance est en cours d'élaboration en 2017 au niveau Groupe ; ce plan visera notamment à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités des sous-traitants et fournisseurs.
- En 2017, a démarré la mise en œuvre des mesures demandées par les lois Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, notamment pour la sous-traitance et les fournisseurs). Au niveau Groupe, la mise en œuvre globale des mesures anti-corruption et du plan de vigilance est pilotée par la Direction Conformité avec le concours notamment de la Direction juridique et de la DRH Groupe. Un compte rendu sur l'avancement des travaux, démarrés au printemps 2017, est réalisé mensuellement. Le volet anticorruption a été priorisé.

Parmi les engagements RSE dont s'est doté le Groupe, figure une Charte de déontologie Achats qui développe plus particulièrement les aspects suivants : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama Grand Est applique cette Charte pour l'ensemble des achats et l'a annexée à son Règlement intérieur aux pages 17 à 19. Par ailleurs, une clause « RSE » est intégrée dans les contrats.

Toutefois, l'entreprise n'a recours à la sous-traitance que de manière résiduelle pour les activités suivantes.

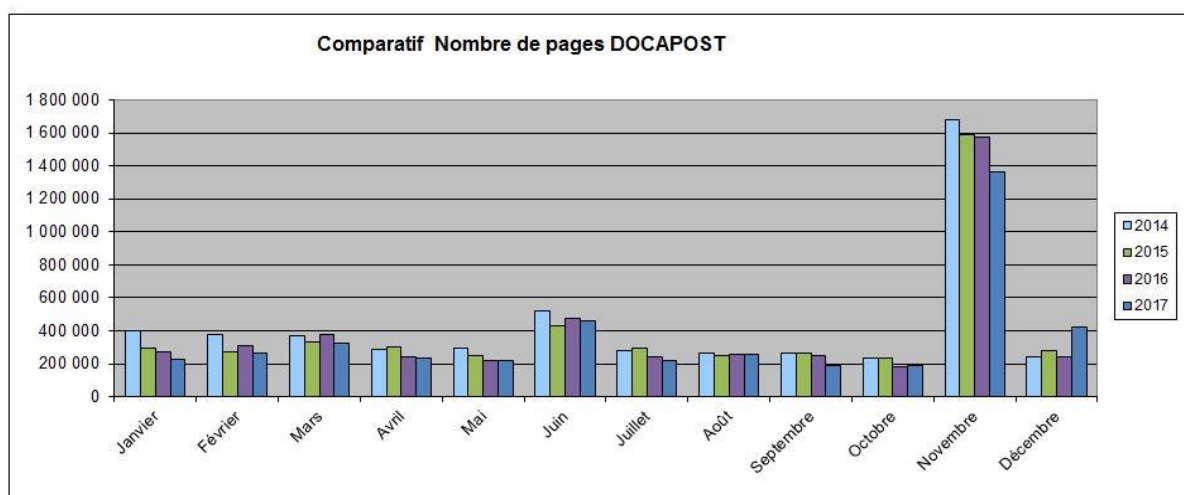
- Edition et mise sous pli chez le prestataire DOCAPOST

Il s'agit de la prise en charge de l'édition de masse de flux normalisés (Norme AFP) issus de systèmes applicatifs : édition des documents, regroupement et mise sous pli, affranchissement et remise en Poste. Pour des volumes suffisamment importants, l'édition est réalisée selon les nouvelles technologies de quadrichromie continue, solution qui présente des avantages industriels et économiques.

Un « reporting » quotidien est transmis à Groupama Grand Est sur les éditions le concernant, réalisé sur la base du tracking.

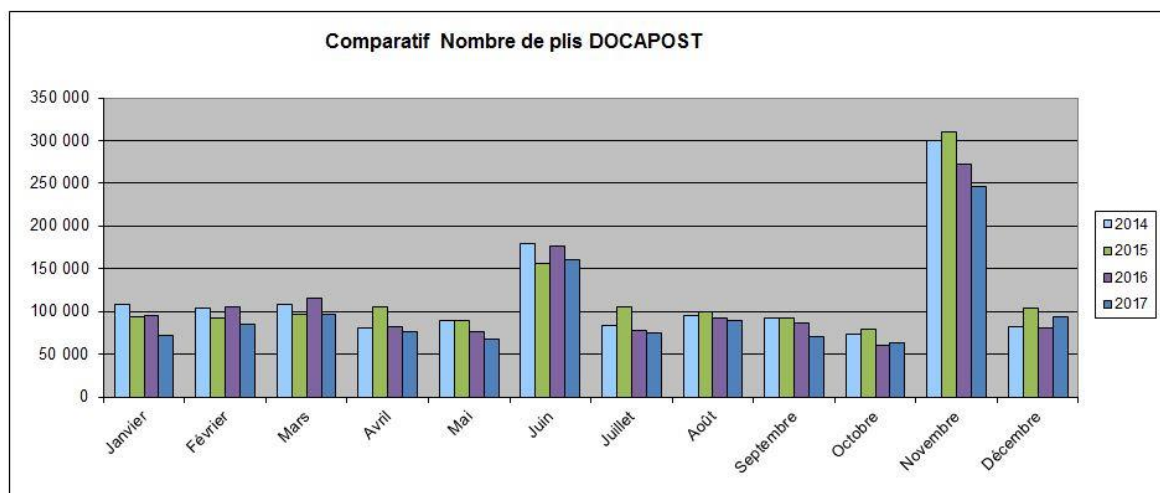
Les incidents sont déclarés et suivis conformément au processus communautaire de gestion des incidents.

Les engagements sont suivis et donnent aussi lieu à un « reporting » régulier. En cas de non-respect, un plan d'actions est déclenché et donne lieu à une communication régulière auprès de Groupama Grand Est.



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2014	399 359	377 628	369 216	289 987	297 779	518 062	278 429	264 985	266 908	232 858	1 681 029	242 135	5 218 375
2015	295 196	274 580	329 467	303 805	248 819	432 957	297 990	250 017	262 403	230 710	1 587 964	281 655	4 795 563
2016	268 875	308 637	377 764	239 047	221 169	475 584	239 988	258 440	251 286	185 234	1 574 433	240 620	4 641 077
2017	230 146	262 841	324 157	233 844	216 280	457 108	222 199	259 308	188 093	185 957	1 366 565	419 466	4 365 964
Diff.2016-2017	-38 729	-45 796	-53 607	-5 203	-4 889	-18 476	-17 789	868	-63 193	723	-207 868	178 846	-275 113

Soit une diminution du nombre de pages de 5,9% sur l'année par rapport à 2016



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2014	108 524	103 309	108 091	80 064	89 864	179 132	83 988	95 671	91 600	73 771	300 265	82 251	1 396 530
2015	93 859	91 848	96 192	105 188	89 550	156 486	105 516	100 086	92 938	79 275	309 441	103 274	1 423 653
2016	94 440	105 993	116 108	82 462	75 891	176 569	77 425	91 644	86 428	60 760	272 581	80 692	1 320 993
2017	71 497	84 416	96 893	76 769	66 990	160 536	74 495	88 657	70 004	62 478	245 773	94 351	1 192 859
Diff.2016-2017	-22 943	-21 577	-19 215	-5 693	-8 901	-16 033	-2 930	-2 987	-16 424	1 718	-26 808	13 659	-128 134

Soit une diminution du nombre de plis de 9,7% sur l'année par rapport à 2016

- Numérisation et Archivage à Mordelles (35)

G2S délivre une prestation de dématérialisation sur le site de Mordelles pour Groupama Grand Est. Elle concerne les courriers acheminés par la Poste ou transporteurs ainsi que les emails envoyés par les clients.

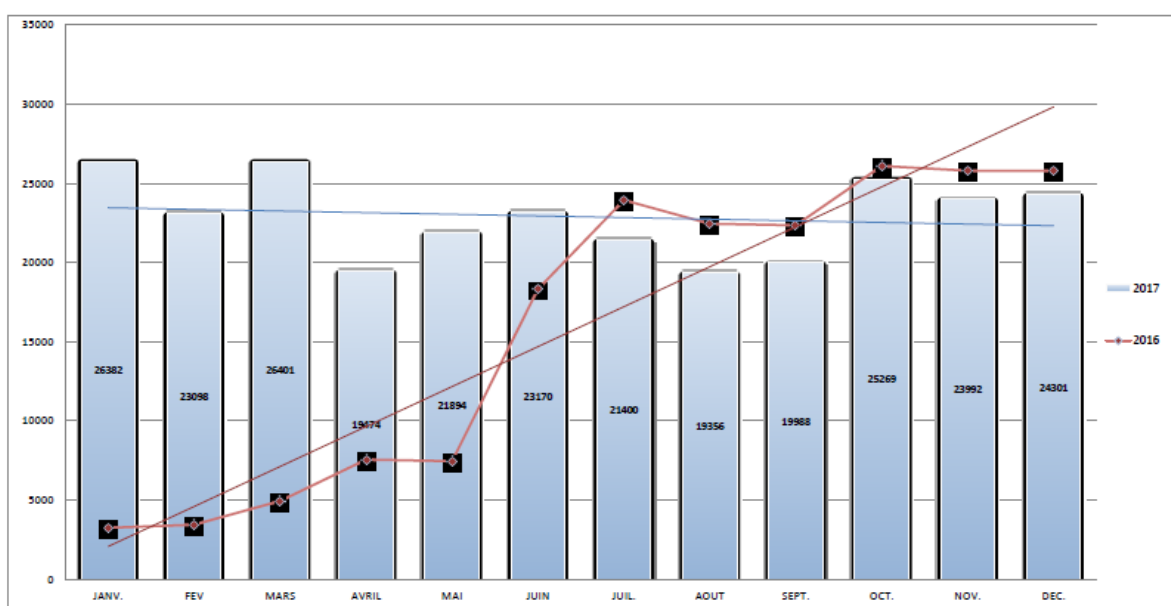
Le périmètre documentaire de la prestation concerne la Souscription IARD, la gestion des Sinistres IARD ainsi que la Prévoyance.

La Souscription comprend la Souscription IARD (incluant la vente à distance et les résiliations), et le recouvrement. Le Sinistre comprend les services Automobile, Corporel, Dommage aux Biens, Protection Juridique, Construction et Prévoyance.

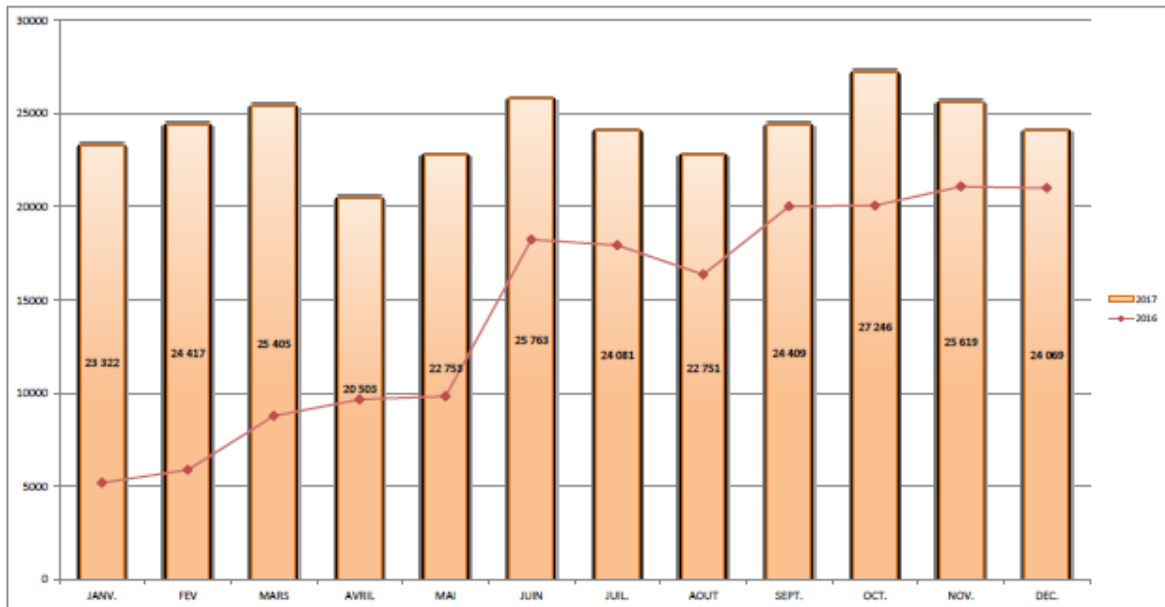
G2S traite dans la journée (selon les critères de volumétrie définis avec le client), la totalité du courrier papier à distribuer en corbeille, reçu avant 10 heures 30 (quel que soit le mode d'acheminement de celui-ci).

Un suivi quotidien du stock de plis à traiter est effectué, de façon à rester en cohérence avec le rythme de travail des gestionnaires du client. Les documents sont archivés 5 semaines après leur mise en GED. Un reporting est fourni mensuellement.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE PLIS PAR MOIS DEMATERIALISATION - MORDELLES GROUPAMA GRAND EST



**EVOLUTION DU NOMBRE DE MAILS PAR MOIS  
DEMATÉRIALISATION - MORDELLES  
GROUPAMA GRAND EST**



RAPPORT MENSUEL - GROUPAMA GRAND EST - DECEMBRE 2017

9

- Gestion des actifs

La Direction Générale Adjointe Finances et Pilotage a confié un mandat obligataire à Groupama Asset Management.

L'externalisation de cette gestion d'une partie des actifs auprès de Groupama Asset Management est un choix organisationnel qui participe pleinement au dispositif de maîtrise des risques financiers. La gestion des actifs de l'entité bénéficie :

- d'une part de l'environnement de contrôle des filiales de Groupama SA pour la partie des actifs dont la gestion a été déléguée,
- d'autre part de l'expertise des gérants et analystes de la société de gestion.

A partir de la stratégie d'investissement de la Caisse régionale, des consignes d'investissement sont formalisées vis-à-vis du gestionnaire d'actifs par la Direction financière.

La gestion des actifs du mandataire est également encadrée par le mandat de gestion qui est conçu pour répondre aux conditions voulues par Groupama Grand Est dans le respect de la réglementation en vigueur et des objectifs de Groupama Grand Est. Il précise notamment :

- les objectifs de la gestion, les opérations autorisées, les limites,
- l'organisation de la gestion et l'information du mandant,
- les obligations et responsabilités de chacune des parties,
- les contraintes techniques en particulier sur le respect de limites de risques.

Le gestionnaire mandaté adresse chaque mois à Groupama Grand Est un rapport sur son activité de gestion, et, trois fois par an, un Comité de gestion est organisé avec le gérant.

Le rapport d'activités mentionne l'évolution du portefeuille et de son benchmark, la répartition par rating, la composition du portefeuille, la sensibilité et la volatilité moyenne.

La Direction Générale Adjointe Finances et Pilotage, avec l'aide des outils d'informations financières, contrôle l'exactitude des données (valorisation, rating, ...), compare les performances du gérant et surveille la qualité et les caractéristiques des lignes en portefeuille.

Le contrôle se fait aussi sur :

- la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- la conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la Direction Financière.

## ***b) Autres parties prenantes***

### **• Les Elus**

La Caisse Régionale Groupama Grand Est a mis en place depuis de nombreuses années un plan de formation à destination des Elus.

Selon la place et le rôle de l'Elu au sein de sa caisse locale, de sa fédération ou de la caisse régionale, l'entreprise propose constamment des formations pour assurer une culture assurantielle, une bonne connaissance des évolutions technologiques et ainsi permettre la montée en compétences de chaque interlocuteur.

Le cycle régional de formation dispensé sur 8 jours a permis à 13 élus d'être formés sur la prise de parole en public, Solvabilité 2, le développement du digital, la prévention et la surveillance du portefeuille. Ce cycle permet aux stagiaires de travailler sur un sujet commun présenté devant le Président de la Caisse régionale et le Directeur Général.

Au-delà de ce cycle, la formation des administrateurs de caisse locale se fait au travers des conseils d'administration d'automne avec un thème identifié chaque année.

De plus en 2017, l'ensemble des élus ont été conviés à des conférences ayant pour thème d'une part « l'ubérisation y compris l'assurance » et d'autre part « L'état de l'union européenne en 2017. Quel avenir pour l'Europe ? Quels scénarios ? ».

### **• les sociétaires, les clients**

#### Une politique Qualité

Les Caisses régionales ont mis en place une étude qui se déroule tous les ans sur le dernier trimestre pour connaître leur pourcentage de clients particuliers très satisfaits de la qualité de service Groupama. A GGE, celui-ci s'améliorait de +1 point chaque année depuis plusieurs années. En 2017, pour la première fois il n'a pas évolué et est resté à +23% de clients très satisfaits.

Afin de continuer à améliorer toujours plus la satisfaction client, Groupama Grand Est maintient ses 3 expériences clients : Initiative Contact, Initiative Contrat et Initiative Sinistre.

#### *Initiative Contact*

Le but de ces appels est de :

- Traiter toutes les questions du client et reconnaître sa fidélité ;
- Mettre à jour ses données personnelles et celles de son foyer ;
- Mettre à jour ses contrats ;
- Rappeler les points forts de ses contrats et présenter les nouveautés ;
- Explorer ses besoins nouveaux et projets.

GGE a appelé 98 935 clients du marché Part en 2017 (88% de l'objectif vs 75% en 2016) via nos plateformes d'appels sortants, nos CRC et nos commerciaux.

Les commerciaux avaient pour objectif de rencontrer en face à face nos clients des marchés Acps et Agricoles

Cet objectif a été reconduit pour l'année 2018. Grâce à l'étude citée plus haut, nous savons qu'un client qui a eu un contact avec Groupama dans les 3 derniers mois est très satisfait à hauteur de 27%.

#### *Initiative Contrat*

Cette initiative consiste à traiter systématiquement et rapidement les demandes, ce qui impacte fortement la satisfaction des clients.

- 54 % des assurés très satisfaits du traitement de leur demande (vs 52.5% en 2016)

#### *Initiative Sinistre*

Cette initiative vise à appeler nos clients aux étapes clés de la gestion du sinistre pour lui permettre de suivre l'évolution de son dossier.

- 92% des déclarations ont fait l'objet d'un appel téléphonique
- 83% des clients joints dans les 3 jours suite à déclaration
- 50% de clients très satisfaits suite à sinistres (tous sinistres) (+ 3 points / 2016)

Enfin, GGE est première Caisse Régionale sur l'Indice Net de Recommandation en 2017 grâce à une progression de +13 points par rapport à 2016 (INR GGE : 20).

#### Le recours aux élus vérificateurs en cas d'évènement climatique :

Cette organisation a été mise en œuvre en 2014 dans deux départements test, puis généralisée en 2016 à l'ensemble de la Caisse.

#### *Objectif :*

Accroître la capacité d'intervention de Groupama sur le terrain pour faire face à un afflux de sinistres en maintenant la qualité de service pour l'ensemble des sociétaires.

Cette mobilisation rapide de nos élus, en proximité de nos sociétaires, concrétise notre engagement : « Une équipe engagée sur son territoire au service de ses clients sociétaires ».

Particulièrement sensibilisés aux évènements climatiques, ces élus sont également un relais terrain important pour nous permettre d'en cerner rapidement l'ampleur et mettre en œuvre l'organisation adaptée dans les meilleurs délais.

#### *Formation :*

Au total, répartis sur les 12 départements de GGE, 257 élus volontaires ont été formés à l'évaluation des dommages et à leur prise en charge contractuelle.

Des rappels de formation seront réalisés tous les ans, ainsi que des réunions de débriefing systématiques post-mobilisation.

#### *Répartition des missions et suivi :*

L'inspecteur « sinistres » du département est en charge de l'attribution et du suivi des missions confiées aux élus pour des dommages jusqu'à 5 000 €.

Les élus contactent les sociétaires, fixent les rendez-vous et remettent leurs rapports et notes d'honoraires pour validation à l'inspecteur sinistre, qui est leur référent technique pour toutes les questions qu'ils pourraient se poser.

## *Bilan 2017 :*

Les événements climatiques de 2016 ont occasionné la mobilisation des élus des départements de la Meuse et du Bas-Rhin.

Dans le Doubs, 24 missions ont été réparties entre 5 élus vérificateurs suite à la grêle du 31 juillet.

Dans le Bas-Rhin, 72 missions ont été réparties entre 9 élus vérificateurs suite à la tempête du 14 décembre.

L'intervention des élus est particulièrement appréciée de nos sociétaires, non seulement pour la réactivité mais aussi pour la qualité du contact et des échanges.

Les élus ayant fait l'expérience d'une mobilisation nous disent être agréablement surpris par l'accueil qui leur est réservé par les sociétaires et apprécier de pouvoir agir utilement auprès des sociétaires à un moment où ils sont particulièrement fragilisés.

- **Les établissements d'enseignement et de recherche**

Pour mémoire, Groupama Grand Est a signé 3 conventions de partenariat avec des grandes écoles de la région, à savoir :

- L'ICN Business School de Nancy, le 27 septembre 2016 ;
- La Burgundy School of Business de Dijon, le 12 octobre 2016;
- L'EM de Strasbourg, le 20 octobre 2016.

L'objectif de ces partenariats est de faire connaître l'entreprise dans ces établissements et permettre la diffusion de nos offres d'emplois aux étudiants.

L'année 2017 n'a pas comporté d'actions particulières au-delà de la reconduction des conventions.

Groupama Grand Est entretient également des relations avec des établissements d'enseignement locaux, principalement avec le Lycée Agricole d'Obernai.

## **2.6 Loyauté des pratiques**

### **a) Conformité**

Le Groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA (dernière actualisation validée dans sa séance du 14 décembre 2017), afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques,
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente. Cette politique tient également compte des dispositions prévues par la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et les lois Sapin 2 et Devoir de vigilance.

La Fonction de « Vérification de la Conformité » est indépendante des activités opérationnelles et est rattachée, de fait, à un membre du Comité de Direction Générale n'exerçant lui-même aucune fonction

opérationnelle au sein de l'entité à laquelle il appartient. Elle répond aux critères de compétences et d'honorabilité, et fait l'objet d'une notification à l'ACPR. Elle est soumise à un devoir d'alerte et rend compte de ces activités aux instances de gouvernance du groupe et des entreprises du Groupe, ainsi qu'aux autorités de contrôle.

Étant précisé que le risque de non-conformité est un risque opérationnel à caractère transversal, le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité est une des composantes essentielles du contrôle interne organisé au sein du Groupe Groupama.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du Groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la gestion des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, le devoir de vigilance des sociétés mères,
- la fraude interne,
- le droit d'alerte,
- le secret professionnel et le cas particulier des données à caractère médical,
- la protection des données à caractère personnel.

Groupama Grand Est applique les directives du Groupe en la matière. A ce titre, la politique de Conformité proposée par Groupama SA a été validée par la Caisse Régionale en septembre 2015. La prise en compte de la nouvelle politique sera effectuée au premier semestre 2018.

#### ***b) Protection des données personnelles***

La Charte éthique Groupe précise que les entreprises du Groupe veillent à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles. Elles s'engagent également à respecter les droits des personnes concernées et à prendre toutes mesures pour protéger leur confidentialité.

Le Groupe Groupama a décidé en 2007 de désigner un CIL pour le Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements en vigueur dans les entreprises du Groupe, à conseiller, former, à veiller à la conformité aux réglementations en la matière (a priori, a posteriori), alerter et gérer les droits des personnes. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

L'équipe CIL du Groupe assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du Groupe. La fonction de CIL Groupe Mutualisé est indépendante de par la loi et rattachée au Secrétaire Général, membre du Comité de Direction Générale. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un CIL, et a fait l'objet d'une notification à la CNIL. Cette fonction est soumise à un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en 2018, le Groupe a nommé un « Corporate Privacy Officer » le 28 novembre 2016.

L'intérêt de cette désignation réside essentiellement dans l'instauration d'un pilotage et d'une animation de la gouvernance «Données personnelles» au niveau Groupe, en capitalisant sur le socle de



gouvernance des données personnelles mis en œuvre en France par le CIL (DPO France), permettant ainsi de réduire les risques.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le CIL Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du Groupe (assurance non-vie, assurance vie, gestion d'actifs, immobilier, etc.) mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Depuis 2014, le CIL s'appuie sur le référentiel "pack de conformité Assurance" de la CNIL pour la conformité des entreprises du Groupe qui y sont soumises. Le CIL a également mis en œuvre les actions nécessaires à la prise en compte dans les entreprises du Groupe du nouveau règlement européen général de la protection des données personnelles qui entrera en application le 25 mai 2018. Dans cette perspective, une politique Groupe de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par le Comité Exécutif Groupe le 13 mars 2017. Sa déclinaison en une politique France de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par cette même instance et s'applique à l'ensemble des entités françaises du Groupe.

Les missions du DPO y sont notamment décrites, ainsi que celles des délégués à la protection des données relais internes (DRPO) et leurs suppléants, désignés dans chacune des entreprises françaises, et constituant un réseau sur lequel s'appuie le DPO. Un DPO sera désigné auprès de l'autorité de protection des données personnelles de chaque pays européen dans lequel des entités Groupama sont établies.

Groupama Grand Est a désigné un Correspondant Relais Informatique et Libertés, qui assure le lien avec le CIL Groupe, et met en œuvre les directives de ce dernier.

### ***c) Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme***

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Cette organisation comprend également, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le Groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée (Vigiliste) des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage (Vigiprofil) de relation client pour les activités vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'année 2017 a été en particulier consacrée à la mise en place de plans d'actions et la réalisation de travaux en vue de renforcer le dispositif du groupe dans le cadre de la transposition en droit français de la « IVe directive anti-blanchiment » du 20 mai 2015.

Groupama Grand Est a désigné un responsable LAB/FT, et met en œuvre les directives du Groupe en matière de LAB/FT.

**d) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II**

Le Groupe a pris pleinement connaissance des dispositions nouvelles attachées à cette loi et a entamé des démarches pour adapter ses procédures internes.

Ce même processus de mise en conformité est en cours au niveau de Groupama Grand Est, selon les directives fournies par le Groupe.

### 3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Grand Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

#### 3.1. Informations sociales

<b>Emploi :</b>	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur a) Emploi
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
<b>Organisation du travail :</b>	
L'organisation du temps de travail	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur b) Organisation du travail
Absentéisme	
<b>Relations sociales :</b>	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur c) Relations sociales
Le bilan des accords collectifs	
<b>Santé et sécurité :</b>	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur d) Santé et sécurité
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
<b>Formation :</b>	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur e) Formation
Le nombre total d'heures de formation	
<b>Diversité et égalité des chances / égalité de traitement</b>	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1 Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur f) Egalité de traitement
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	

<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :</b>	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1 <i>Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur</i>  g) <i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

### 3.2. Informations environnementales

<b>Politique générale en matière d'environnement :</b>	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> a) <i>Politique générale en matière d'environnement</i>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2. <i>Une stratégie RSE transversale et ambitieuse</i> 2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> a) <i>Politique générale en matière d'environnement</i>
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> a) <i>Politique générale en matière d'environnement</i>
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	<i>Non applicable du fait de notre activité tertiaire</i>
<b>Pollution</b>	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<i>Cette information n'est pas un point clé de notre stratégie RSE du fait de notre activité tertiaire</i>
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> a) <i>Politique générale en matière d'environnement</i>
<b>Economie circulaire</b>	
Prévention et gestion des déchets : - <i>les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;</i> - <i>les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> c) <i>Prévention et gestion des déchets</i> d) <i>Lutte contre le gaspillage alimentaire</i>
Utilisation durable des ressources : - <i>la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;</i> - <i>la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation;</i> - <i>la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</i>	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> e) <i>Utilisation durable des ressources</i>
<b>Changement climatique :</b>	
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> f) <i>Changement climatique</i>
<b>Protection de la biodiversité :</b>	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	2.4 <i>Agir pour l'environnement</i> g) <i>Protection de la biodiversité</i>

### 3.3. Informations sociétales

<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :</b>	
En matière d'emploi et de développement régional	2.3 <i>Contribuer au développement des territoires et de la société civile</i>
Sur les populations riveraines ou locales	
<b>Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :</b>	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.5 <i>Relations avec les parties prenantes</i>
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.3 <i>Contribuer au développement des territoires et de la société civile</i> b) <i>Développement économique et initiatives dans les territoires</i> c) <i>Les engagements autour du « Vivre ensemble »</i>
<b>Sous-traitance et fournisseurs :</b>	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.5 <i>Relations avec les parties prenantes</i> a) <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
<b>Loyauté des pratiques :</b>	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.1 <i>Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur</i> h) <i>Charte éthique Groupe</i> 2.6 <i>Loyauté des pratiques</i>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.2 <i>Agir en partenaire responsable et durable</i> b) <i>Prévention</i>
<b>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :</b>	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.1 <i>Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur</i> g) <i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i> 2.6 <i>Loyauté des pratiques</i> c) <i>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL</i>

### **3.4. Note méthodologique**

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de l'entreprise Groupama Grand Est en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

#### **a) Collecte des données**

##### Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Grand Est, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes principalement des services Ressources humaines pour les indicateurs sociaux, Gestion immobilière pour les indicateurs environnementaux et Communication pour les indicateurs sociétaux.

##### Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting Groupe mis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

##### Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés par année glissante, du 1<sup>er</sup> novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### **b) Périmètre de Reporting**

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre, la société Groupama Grand Est.

### **c) Calculs des émissions de CO<sub>2</sub>**

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Reporting 2016 à partir de la base ADEME.

### **d) Précisions sur les calculs figurant dans le rapport**

#### ETP

- Au 31 octobre 2016 : 1 516,5.
- Au 31 octobre 2017 : 1 494,18.

#### Données sociales

- **Absentéisme** = nombre de jours d'absence.
- **Taux de fréquence des accidents** = (nombre d'accidents du travail avec arrêt \* 1 000 000) / heures théoriques travaillées annuelles.
- **Taux de gravité des accidents** = (nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour accidents de travail \* 1 000) / heures théoriques travaillées annuelles.

#### Formation

- **Nombre de salariés formés** = matricules en présentiel + matricules en e-learning – doublons, soit 1 400 salariés.
- Le seuil à partir duquel une formation en présentiel est comptabilisée est de 1 heure. Sur cet aspect, Groupama Grand Est s'écarte de la norme du Groupe qui fixe ce seuil à 2 heures.

#### Nombre de stagiaires Centaure

Le nombre de stagiaires reprend tous les stagiaires professionnels confondus + les stagiaires grand public (Groupama Grand Est et particuliers hors Groupama ; hors GRAA et GPVL) + stagiaires PAP (permis à points) :

- Prof : 2 975
- GP : 1 379
- PAP : 127

Soit un total de 4 481 stagiaires pour l'année 2017.

#### Prévention

Les chiffres déclarés dans le volet prévention du rapport ont fait l'objet d'une estimation contrôlée et ils représentent donc un ordre de grandeur des actions de prévention à Groupama Grand Est. Sur ce volet, l'entreprise ne suit pas la trame du Groupe sur les données communiquées.

Les estimations du nombre d'actions en prévention technique tiennent compte des missions des inspecteurs sur le terrain.

Les estimations du nombre d'actions en prévention grand public tiennent compte des actions réalisées en Caisses locales et dans les écoles.

### Consommation des bâtiments

Les factures 2016 ayant servi de base au calcul des consommations pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2016 et qui démarraient avant le 1<sup>er</sup> novembre, ont été recalculées au prorata jours.

Pour conserver la cohérence de l'ensemble, les consommations 2017 pour lesquelles les factures sont manquantes ont été extrapolées également au prorata jours, sur la base de la dernière période de consommation connue.

L'ensemble des consommations est à considérer comme une estimation.

Les volumes de fioul ont été convertis en KWh PCI en multipliant le nombre de litres par 10.



**Groupama**  
GRAND EST

**Siège social : 101 route de Hausbergen  
CS 30014  
67012 Strasbourg cedex  
Tél. : 03.88.188.188  
[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)**





3

# COMPTES ANNUELS

**Rapport financier annuel 2017**



# ANNEXES 2017

N° 1082 04 06 GROUPAMA GRAND EST

**Groupama Grand Est**  
101 route de Hausbergen  
CS 30014 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex



**Groupama**  
GRAND EST

# Groupama Grand Est

## Annexe

---

### Sommaire

<b>Bilan</b> .....	<b>1</b>
<b>Compte de résultat</b> .....	<b>3</b>
<b>Engagements reçus et donnés</b> .....	<b>5</b>
<b>Note 1 :</b> Faits marquants de l'exercice .....	<b>6</b>
<b>Note 2 :</b> Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	<b>6</b>
<b>Note 3 :</b> Règles d'évaluation et de présentation .....	<b>6</b>
<b>Note 4 :</b> Actifs incorporels .....	<b>13</b>
<b>Note 5 :</b> Placements.....	<b>14</b>
<b>Note 6 :</b> Etat récapitulatif des placements .....	<b>17</b>
<b>Note 7 :</b> Tableau des filiales et participations .....	<b>18</b>
<b>Note 8 :</b> Créances .....	<b>19</b>
<b>Note 9 :</b> Créances envers le groupe.....	<b>20</b>
<b>Note 10 :</b> Compte de régularisation actif.....	<b>21</b>
<b>Note 11 :</b> Variations des capitaux propres .....	<b>22</b>
<b>Note 12 :</b> Provisions pour risques et charges .....	<b>22</b>
<b>Note 13 :</b> Dettes .....	<b>23</b>
<b>Note 14 :</b> Dettes envers le groupe.....	<b>24</b>
<b>Note 15 :</b> Compte de régularisation passif .....	<b>25</b>
<b>Note 16 :</b> Tableau des engagements reçus et donnés.....	<b>25</b>
<b>Note 17 :</b> Ventilations des primes.....	<b>26</b>
<b>Note 18 :</b> Ventilations des produits et charges de placements.....	<b>27</b>
<b>Note 19 :</b> Commission de l'assurance directe .....	<b>28</b>
<b>Note 20 :</b> Ventilation des charges de personnel .....	<b>29</b>
<b>Note 21 :</b> Charge fiscale .....	<b>31</b>
<b>Note 22 :</b> Consolidation .....	<b>32</b>
<b>Note 23 :</b> Résultat technique par catégorie ministère.....	<b>33</b>
<b>Note 24 :</b> Liquidation des provisions de sinistres .....	<b>37</b>
<b>Note 25 :</b> Evolution des primes acquises et des sinistres.....	<b>38</b>
<b>Note 26 :</b> Personnel .....	<b>37</b>
<b>Note 27 :</b> Participation aux résultats techniques et financiers.....	<b>37</b>

## Bilan - Actif

### Du 1er janvier au 31 décembre 2017

K€

Actif		2017	2016
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2	Actifs incorporels :	5 081	4 817
3	Placements :	748 655	740 660
3a	Terrains et constructions	50 613	49 636
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	273 743	273 793
3c	Autres placements	424 299	417 231
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4	Placements des contrats en unités de compte		
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	448 119	465 733
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	22 141	22 265
5b	Provisions d'assurance vie		
5c	Provisions pour sinistres (vie)		
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	325 281	339 462
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g	Provisions d'égalisation		
5h	Autres provisions techniques (Vie)		
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	100 697	104 006
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6	Créances :	107 413	129 515
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	57 290	53 925
6aa	Primes restant à émettre	3 501	2 798
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	53 789	51 126
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	94	19 988
6c	Autres créances :	50 029	55 602
6ca	Personnel	178	169
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	747	6 095
6cc	Débiteurs divers	49 104	49 337
6d	Capital appelé non versé		
7	Autres actifs :	223 590	128 949
7a	Actifs corporels d'exploitation	5 679	5 795
7b	Comptes courants et caisse	217 911	123 154
7c	Actions propres		
8	Comptes de régularisation - Actif :	15 317	14 181
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	4 645	4 388
8b	Frais d'acquisition reportés	8 326	7 763
8c	Autres comptes de régularisation	2 346	2 030
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 548 175</b>	<b>1 483 855</b>

## Bilan - Passif

### Du 1er janvier au 31 décembre 2017

K€

Passif		2017	2016
<b>1</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>504 099</b>	<b>458 719</b>
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	46 578	25 401
1b	Primes liées au capital social		
1c	Ecarts de réévaluation		
1d	Autres réserves	161 955	159 326
1e	Report à nouveau	76 356	61 427
1f	Résultat de l'exercice	24 357	17 712
1g	Ecarts résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h	Subventions d'investissement		
1i	Ecart de dévolution	194 853	194 853
<b>2</b>	<b>Passifs subordonnés</b>		
<b>3</b>	<b>Provisions techniques brutes :</b>	<b>924 942</b>	<b>932 820</b>
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	70 527	68 754
3b	Provisions d'assurance vie		
3c	Provisions pour sinistres (Vie)		
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	683 431	692 669
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g	Provisions pour égalisation	20 453	15 231
3h	Autres provisions techniques (Vie)		
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	150 531	156 166
<b>4</b>	<b>Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		
<b>5</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10 651</b>	<b>16 721</b>
<b>6</b>	<b>Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</b>		
<b>7</b>	<b>Autres dettes :</b>	<b>104 996</b>	<b>71 582</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 139	2 920
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	6 364	7 418
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d	Dettes envers des établissements de crédit	46 210	12 255
7e	Autres dettes :	50 283	48 989
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	294	278
7ec	Personnel	14 933	11 736
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	15 598	19 454
7ee	Créances divers	19 459	17 521
<b>8</b>	<b>Comptes de régularisation - Passif :</b>	<b>3 487</b>	<b>4 012</b>
<b>Total du passif</b>		<b>1 548 175</b>	<b>1 483 854</b>

## Compte de Résultat technique Du 1er janvier au 31 décembre 2017

K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
<b>1 Cotisations acquises</b>	<b>585 919</b>	<b>219 808</b>	<b>366 111</b>	<b>365 543</b>
1a Cotisations	587 691	219 684	368 007	365 554
1b Variations des Cotisations non acquises	-1 772	124	-1 896	-11
<b>2 Produits des placements alloués</b>	<b>8 336</b>		<b>8 336</b>	<b>8 688</b>
<b>3 Autres produits techniques</b>	<b>12 804</b>		<b>12 804</b>	<b>13 305</b>
<b>4 Charges des sinistres :</b>	<b>-363 039</b>	<b>-101 325</b>	<b>-261 714</b>	<b>-276 403</b>
4a Prestations et frais payés	-372 277	-115 506	-256 771	-271 305
4b Charges des provisions pour sinistres	9 238	14 181	-4 943	-5 098
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	<b>5 635</b>	<b>3 309</b>	<b>2 326</b>	<b>-4 980</b>
<b>6 Participations aux résultats</b>				
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-103 904</b>	<b>-36 040</b>	<b>-67 864</b>	<b>-66 944</b>
7a Frais d'acquisition	-87 350		-87 350	-86 088
7b Frais d'administration	-16 554		-16 554	-17 301
7c Commissions reçues des réassureurs		-36 040	36 040	36 445
<b>8 Autres charges techniques</b>	<b>-28 699</b>		<b>-28 699</b>	<b>-22 569</b>
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-5 222</b>		<b>-5 222</b>	<b>-998</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance non vie</b>	<b>111 830</b>	<b>85 752</b>	<b>26 078</b>	<b>15 642</b>

## Compte de Résultat non technique Du 1er janvier au 31 décembre 2017

K€

Libellés des comptes		Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	<b>26 078</b>	<b>15 642</b>
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance Vie</b>		
<b>3</b>	<b>Produits des placements :</b>	<b>27 425</b>	<b>25 276</b>
3a	Revenus des placements	19 409	20 581
3b	Autres produits des placements	2 796	979
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 220	3 716
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>		
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	<b>-8 981</b>	<b>-7 310</b>
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 417	-1 473
5b	Autres charges des placements	-3 434	-4 643
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 130	-1 194
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	<b>-8 336</b>	<b>-8 688</b>
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>3 955</b>	<b>2 910</b>
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-3 489</b>	<b>-4 373</b>
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 066</b>	<b>-371</b>
9a	Produits exceptionnels	2 698	804
9b	Charges exceptionnelles	-1 632	-1 175
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>		
<b>11</b>	<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-13 361</b>	<b>-5 374</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>24 357</b>	<b>17 712</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		K€	
		2017	2016
1	Engagements reçus	82	84
2	Engagements donnés	-931	-22 246
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-121	-166
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-797	-890
2d	Autres engagements donnés	-13	-21 190
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
<b>Contrepartie des engagements</b>		<b>-849</b>	<b>-22 162</b>



## Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2017

1- L'exercice a été marqué par la stabilité de la sinistralité attritionnelle et une baisse de la sinistralité excédentaire, essentiellement sur les sinistres automobiles corporels (25,5 M€ contre 33,5 M€ en 2016). Les sinistres relatifs aux événements climatiques sur récoltes (gel et sécheresse) sont en diminution tout en restant élevés (28 M€ contre 50,2 M€ en 2016). Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent + 56,2 M€ (contre – 2 M€ en 2016), en grande partie cédés au réassureur en ce qui concerne les sinistres excédentaires (auto RC et récoltes 2016).

2- L'Assemblée Générale du 18 mai 2016 avait autorisé l'émission de Certificats Mutualistes auprès des sociétaires particuliers et des clients vie de la Caisse Régionale pour un montant maximal de souscription de 45,2 M€ jusqu'en mai 2018. A fin 2016, les souscriptions atteignaient 24 M€.

En 2017, les souscriptions de Certificats Mutualistes atteignent 21,2 M€, ce qui porte à 99,97 % le taux de souscription par rapport au montant autorisé. La souscription a pris fin mi-décembre 2017.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2017 a décidé de rémunérer les porteurs de Certificats Mutualistes à un taux de 3,15 % *pro rata temporis*, soit 153 753,37 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2017 atteignent 42 K€. Ces titres ont été souscrits intégralement par d'autres sociétaires. Groupama Grand Est n'a donc aucun Certificat Mutualiste auto-détenu au 31 décembre 2017.

3- Les titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2012 pour respectivement 78 972 K€ et 9 767 K€ pour une valeur brute comptable initiale de 282 752 K€ et 20 374 K€.

La valorisation 2017 n'ayant pas varié de plus ou moins 5 %, aucune dotation ou reprise de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

4- Un versement de prime sur le contrat d'assurance couvrant les engagements de retraite a été réalisé pour 6 M€.

5- La participation SCI Synergie Alsace (détenue à 25 % par Groupama Grand Est soit 1,137 M€) a été liquidée fin 2017. En conséquence, les provisions ont été reprises pour 1,135 M€ et les moins-values réalisées ont été enregistrées pour - 1,134 M€.

6- Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 a fait l'objet en 2016 d'une proposition de rectification portant sur l'impôt sur les sociétés. L'ensemble des points de rectification a fait l'objet d'une contestation totale via un recours hiérarchique en juillet puis via une saisine de l'interlocuteur départemental de la DVNI en fin d'exercice. Aucun provisionnement n'a été enregistré en attente de la position définitive de l'administration sur laquelle pourrait être exercé une escalade en recours contentieux.

## Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

### Choix des méthodes utilisées

#### 1. Opérations techniques

##### **Cotisations**

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

### **Provision pour cotisations non acquises**

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

### **Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

### **Sinistres**

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 683,4 M€ au 31 décembre 2017. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 101,7 M€ au 31 décembre 2017.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 31,4 M€ au 31 décembre 2017.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

### **Dépendance**

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 50,4 M€ au 31 décembre 2017 (dont 39,9 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants).

- Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,53 % (75 % TME).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90 % visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

### **Provision pour égalisation**

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet d'un complément de dotation en 2017, à hauteur de 4,534 M€. Les risques dotés sont :

- La grêle pour 1,165 M€ ;
- les catastrophes naturelles pour 1,440 M€ ;
- l'atteinte à l'environnement pour 0,673 M€ ;
- les attentats pour 1,256 M€.

### **Opérations de réassurance acceptées**

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama SA.

### **Réassurance des Caisses Locales**

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

### **Opérations d'assurance cédées**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à Groupama SA.

## **2 Placements**

### **Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice**

#### ***Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières***

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

### ***Valeurs mobilières à revenu fixe***

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

### ***Actions et autres titres à revenus variables***

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- ☞ pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ☞ pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☞ pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances.

### ***Prêts***

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

### ***Participations intragroupe***

La valeur nette comptable des titres de participation de Groupama Holding (GH) et Groupama Holding 2 (GH2) s'élève respectivement à 253,6 M€ et 13,1 M€ au 31 décembre 2017.

La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation de Groupama SA compte tenu du fait que GH et GH2 (holdings dont l'activité unique est la détention des titres Groupama SA) détiennent à eux deux la quasi-totalité des titres Groupama SA.

La valeur patrimoniale de Groupama SA s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par Groupama SA (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur une valorisation de son activité de holding. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, Groupama SA se transformera au cours du premier semestre de l'année 2018 de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale (la "Caisse Nationale"), après un vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA. Cette opération sera précédée de la fusion absorption de GH et de GH2 par Groupama SA, opération qui conduira les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA, la caisse régionale deviendra ensuite sociétaire de la future Caisse Nationale, détenant un pourcentage des droits de vote en assemblée générale; ses actions Groupama SA seront concomitamment converties en certificats mutualistes émis par la future Caisse Nationale.

Au 31 décembre 2017, la caisse régionale détient par conséquent des actions qui vont être converties en certificats mutualistes au cours du premier semestre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin 2. Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les futurs statuts de la Caisse Nationale Groupama, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion.

## **Provisions**

### ***Valeurs mobilières à revenu fixe***

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

### ***Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts***

#### **Provisions pour dépréciation durable**

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

#### **Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :**

- ☞ titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- ☞ titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- ☞ titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2017, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- ☞ Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,
- ☞ Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision représente la différence entre le Prix de Revient et la Valeur Boursière au 31 décembre 2017.

### Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2017 est de 95,853 M€, après une reprise de 0,018 M€ dans l'exercice.

### **Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2017.

### **Produits et Charges de placements**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

## **3 Autres opérations**

### **Frais de gestion et commissions**

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

### **Créances**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close) impacte les créances à hauteur de 36,160 Millions d'euros.

### **Produits et charges exceptionnels et non techniques**

Le résultat exceptionnel représente un produit de 1,066 Million d'euros et est représenté par des opérations de gestion courante pour une charge nette de 0,116 Million d'euros, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour un produit net de 1,514 Million d'euros et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,333 Million d'euros.

Les autres produits non techniques sont de 3,955 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 3,488 Millions d'euros et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation de l'offre bancaire, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

### **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 10,651 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jour anniversaires) pour 5,743 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 3,103 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,294 M€ ;
- provisions pour contrôles fiscaux pour 0,278 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,233 M€.

### **Impôts**

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA SA à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

### **Engagements en matière de retraite**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 9,59 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 1,859 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 1,40 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,70 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 3,92 % pour un non-cadre de – de 34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « médailles du travail et jours anniversaires » ont fait l'objet d'un provisionnement dans le poste « Provisions pour risques et charges » à hauteur de 3,885 M€, conformément à l'avis du CNC n°2004-05.

## Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	61 090	2 468	2 546	3 258	11	64 259
<b>Total</b>	<b>61 090</b>	<b>2 468</b>	<b>2 546</b>	<b>3 258</b>	<b>11</b>	<b>64 259</b>

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	54 706			2 914	11	57 609
<b>Total</b>	<b>54 706</b>			<b>2 914</b>	<b>11</b>	<b>57 609</b>

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 568			1		1 569
<b>Total</b>	<b>1 568</b>			<b>1</b>		<b>1 569</b>

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	56 274			2 915	11	59 178
<b>Total</b>	<b>56 274</b>			<b>2 915</b>	<b>11</b>	<b>59 178</b>

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	4 816	5 081
<b>Total</b>	<b>4 816</b>	<b>5 081</b>



## Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	88 761	1 743	2 347	4 180	641	91 696
3a	Parts de sociétés	152					152
<b>Total</b>		<b>88 913</b>	<b>1 743</b>	<b>2 347</b>	<b>4 180</b>	<b>641</b>	<b>91 848</b>

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	39 138	47	47	2 487	510	41 115
3a	Parts de sociétés						
<b>Total</b>		<b>39 138</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>2 487</b>	<b>510</b>	<b>41 115</b>

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	109					109
3a	Parts de sociétés	30				19	11
<b>Total</b>		<b>139</b>				<b>19</b>	<b>120</b>

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a	Immobilisations	39 247	47	47	2 487	510	41 224
3a	Parts de sociétés	30				19	11
<b>Total</b>		<b>39 277</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>2 487</b>	<b>529</b>	<b>41 235</b>

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3a	Immobilisations	49 514	50 472
3a	Parts de sociétés	122	141
<b>Total</b>		<b>49 636</b>	<b>50 613</b>

## Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	355 431					355 431
3b Entreprises avec lien de participation	14 160			87	137	14 110
<b>Total</b>	<b>369 591</b>			<b>87</b>	<b>137</b>	<b>369 541</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
<b>Total</b>						

**Tableau des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	7 058					7 058
<b>Total</b>	<b>95 798</b>					<b>95 798</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	7 058					7 058
<b>Total</b>	<b>95 798</b>					<b>95 798</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	266 691	266 691
3b Entreprises avec lien de participation	7 102	7 052
<b>Total</b>	<b>273 793</b>	<b>273 743</b>

## Note 5-3 : Les placements - Autres placements

**Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes**

K€

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	417 274	2 971	3 625	181 056	173 334	424 342
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>		<b>417 274</b>	<b>2 971</b>	<b>3 625</b>	<b>181 056</b>	<b>173 334</b>	<b>424 342</b>

**Tableau des amortissements**

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>							

**Tableau des provisions**

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	44					44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>		<b>44</b>					<b>44</b>

**Tableau des amortissements et des provisions**

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	44					44
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
<b>Total</b>		<b>44</b>					<b>44</b>

**Tableau des montants nets**

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	417 230	424 298
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
<b>Total</b>		<b>417 230</b>	<b>424 298</b>

## Note 6 : État récapitulatif des placements

### 1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours</b>	91 848	50 613	102 557	88 913	49 636	98 681
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.</b>	370 403	274 648	278 091	369 903	274 148	277 631
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4</b>	29 095	29 095	43 893	30 506	30 506	42 729
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>	91 753	91 753	101 149	59 330	59 330	68 010
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>5 Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	216 071	213 120	232 996	248 537	245 421	265 966
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>6 Prêts hypothécaires</b>						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>7 Autres prêts et effets assimilés</b>	1 475	1 475	1 475	1 503	1 503	1 503
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
<b>8 Dépôts autres que des entreprises cédantes</b>						
<b>9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces</b>	85 000	85 000	85 000	77 000	77 000	77 000
<b>10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte</b>						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
<b>11 Autres IFT</b>						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
<b>Total des placements</b>	<b>885 645</b>	<b>745 704</b>	<b>845 161</b>	<b>875 692</b>	<b>737 544</b>	<b>831 520</b>

### 2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>1 Terrains et constructions</b>	90 175	48 951	98 348	87 323	48 075	94 687
Placement	35 011	20 123	44 452	32 918	18 514	42 535
Exploitation	55 164	28 828	53 895	54 405	29 561	52 152
<b>2 Parts de sociétés immobilières</b>	1 673	1 662	4 209	1 590	1 561	3 994
Placement	1 273	1 262	2 146	1 190	1 161	1 976
Exploitation	400	400	2 063	400	400	2 018
<b>Total des placements immobiliers</b>	<b>91 848</b>	<b>50 613</b>	<b>102 557</b>	<b>88 913</b>	<b>49 636</b>	<b>98 681</b>

"Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 532 520,98 € pour la décote amortie et à 3 483 875,02 € pour la prime de remboursement reprise."

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 1 571 660,67 €

## Note 7 : Tableau des filiales et participations

### Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

K€

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	369 392	273 593	150	191	4

### Filiales et participations détenues à plus de 10%

K€

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 752				-8	Chiffres 2017
SC du Château de Bligny	1 207	15,21%	183	183			65	41	Chiffres 2016
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	200		1 236	38	Chiffres 2016
SEMAB	457	11,67%	53					-3	en liquidation
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			19	12	Chiffres 2016

## Note 8-1 : Les Créances

K€

Libellés	2017				2016			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
<b>6a Créances nées d'opérations d'assurance</b>	48 798	6 180	2 313	57 291	44 717	6 122	3 086	53 925
6aa Cotisations acquises non émises	3 501			3 501	2 798			2 798
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	45 297	6 180	2 313	53 790	41 919	6 122	3 086	51 127
<b>6b Créances nées d'opérations de réassurance</b>	94			94	2 752		17 236	19 988
6ba Réassureurs	94			94	2 752		17 236	19 988
6bb Cédantes								
<b>6c Autres créances</b>	49 295	1 446	-713	50 028	56 423	1 072	-1 893	55 602
6ca Personnel	12	166		178	7	163		170
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	747			747	6 095			6 095
6cc Débiteurs divers	48 536	1 280	-713	49 103	50 321	909	-1 893	49 337
<b>6d Capital appelé non versé</b>								
<b>Total</b>	<b>98 187</b>	<b>7 626</b>	<b>1 600</b>	<b>107 413</b>	<b>103 892</b>	<b>7 194</b>	<b>18 429</b>	<b>129 515</b>

## Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

K€

Libellé	2017	2016
21 Assurés	53 789	51 126
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	94	19 988
25 Cédantes		
<b>Total</b>	<b>53 883</b>	<b>71 114</b>

## Note 9 : Créances envers le groupe

K€

Libellé	2017			2016		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
<b>Placements</b>	<b>266 691</b>	<b>7 052</b>	<b>273 743</b>	<b>266 691</b>	<b>7 102</b>	<b>273 793</b>
Actions, autres titres à revenu variable	266 691	6 902	273 593	266 691	6 902	273 593
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		150	150		200	200
Dépôts auprès des établs de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
<b>Part des réassureurs dans les prov.tech</b>	<b>448 119</b>		<b>448 119</b>	<b>465 733</b>		<b>465 733</b>
Prov. Primes non acquises (Non vie)	22 141		22 141	22 265		22 265
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	325 281		325 281	339 462		339 462
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	100 697		100 697	104 006		104 006
Prov. des engts en unités de comptes						
<b>Créances nées d'opér.d'ass.dir</b>						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
<b>Créances nées d'opér. de réass.</b>	<b>94</b>		<b>94</b>	<b>19 988</b>		<b>19 988</b>
<b>Débiteurs divers</b>	<b>4 546</b>	<b>80</b>	<b>4 626</b>	<b>5 249</b>	<b>379</b>	<b>5 628</b>
Capital appelé non versé						
<b>Comptes courants</b>	<b>51 904</b>		<b>51 904</b>	<b>9 854</b>		<b>9 854</b>
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
<b>TOTAL</b>	<b>771 354</b>	<b>7 132</b>	<b>778 486</b>	<b>767 515</b>	<b>7 481</b>	<b>774 996</b>

## Note 10 : Compte de régularisation Actif

		K€	
Libellés		2017	2016
<b>A</b>	<b>Actifs réserve de propriété</b>		
<b>B</b>	<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>15 317</b>	<b>14 181</b>
	Intérêts acquis non échus	4 645	4 388
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	8 326	7 763
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Différences sur prix de remboursement à percevoir	532	896
	Autres comptes de régularisation Actif	1 814	1 134
	Evaluations techniques de réassurance		
<b>C</b>	<b>Primes de remboursement d'emprunt non amorties</b>		



## Note 11 : Variations des capitaux propres

K€

Libellés	2016	affectation résultat 2016	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	imputation dépréciation durable	variation 2017	2017
1a Fonds d'établissement	25 401			21 176			46 577
1d Autres réserves	354 179	2 629					356 808
Réserve statutaire	54 584	2 629					57 213
Réserve spéciale PVLT 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	299 595						299 595
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	61 427	-61 426	-154			76 510	76 357
1f Résultat de l'exercice	17 712	-17 712				24 357	24 357
<b>Total</b>	<b>458 720</b>	<b>-76 509</b>	<b>-154</b>	<b>21 176</b>		<b>100 867</b>	<b>504 099</b>

## Note 12 : Provisions pour risques et charges

K€

Libellés	Dotations	Reprises	2017	Dotations	Reprises	2016
Amortissements dérogatoires	332		3 103	333		2 771
Provisions pour litiges	243	185	1 294	327	398	1 236
Provisions pour risques	142	228	349	141	58	435
Provisions pour impôts	6		161	79	97	155
Provisions pour pension	829	7 209	5 744	1 926	39	12 124
<b>Total</b>	<b>1 552</b>	<b>7 622</b>	<b>10 651</b>	<b>2 806</b>	<b>592</b>	<b>16 721</b>

## Note 13 - 1 : Les dettes

		2017				2016			
Libellés		Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	1 828	311		2 139	2 920			2 920
	Assurés	1 828	311		2 139	2 920			2 920
	Intermédiaires d'assurances								
	Coassureurs								
	Autres tiers								
7b	<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	6 364			6 364	7 418			7 418
	Réassureurs	836			836	4 929			4 929
	Cédantes	5 528			5 528	2 489			2 489
	Autres intermédiaires								
7c	<b>Emprunts obligataires (dont convertibles)</b>								
7d	<b>Dettes envers établissements de crédit</b>	46 210			46 210	12 255			12 255
7e	<b>Autres dettes</b>	47 989	2 295		50 284	46 708	2 281		48 989
7ea	Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		294		294		278		278
7ec	Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	14 932	1		14 933	12 027	3		12 030
7ed	Etat, sécurité sociale	15 598			15 598	19 159			19 159
7ee	Créanciers divers	17 459	2 000		19 459	15 522	2 000		17 522
	<b>Total</b>	<b>102 391</b>	<b>2 606</b>		<b>104 997</b>	<b>69 301</b>	<b>2 281</b>		<b>71 582</b>

## Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

		K€		K€		
Libellés		2017	2016	Provisions Factures non reçues	2017	2016
21	Assurés	2 139	2 920	Fournisseurs	2 834	2 921
22	Intermédiaires d'assurances			Fournisseurs d'immo		
23	Coassureurs			Salariés	137	141
24	Réassureurs	3 469	4 929	Administrateurs	13	48
25	Cédantes	2 895	2 489		2 984	3 110
	<b>Total</b>	<b>8 503</b>	<b>10 338</b>			

## Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

		K€			
Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +	
2016		3 711,0	34,0	1,0	
2017	230,0	3 336,0	80,0	10,0	

## Note 14 : Dettes envers le groupe

K€

Libellés	2017			2016		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
<b>Passif subordonnés</b>						
<b>Provision techniques brutes</b>						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov. part des benef. et rist. (vie)						
Prov. part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
<b>Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires</b>				744		744
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.				744		744
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
<b>Dettes nées d'opér. de réassurance</b>				7 417		7 417
<b>Emprunts Obligataires</b>						
<b>Dettes envers établis. de crédit</b>	46 210		46 210	12 255		12 255
<b>Autres dettes</b>	6 716	2 058	8 774	5 742	2 010	7 752
<b>Compte régularisation passif</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>52 926</b>	<b>2 058</b>	<b>54 984</b>	<b>26 158</b>	<b>2 010</b>	<b>28 168</b>

## Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2017	2016
<b>B</b> Compte de régularisation passif	3 487	4 012
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 487	4 012
Autres comptes de régularisation Passif		

## Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard			Autres origines	Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
1 Engagements reçus		2		80	82
2 Engagements donnés		-70	-121	-740	-931
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-121		-121
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-70		-727	-797
2d Autres engagements donnés				-13	-13
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
<b>Contrepartie des engagements</b>		<b>-68</b>	<b>-121</b>	<b>-660</b>	<b>-849</b>

## Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

	K€	
Libellés des comptes	2017	2016
<b>Primes brutes émises</b>	<b>576 075</b>	<b>573 952</b>
Assurance directe en France	576 075	573 952
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

## Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

	K€	
Libellés des comptes	2017	2016
<b>Entrées de portefeuille</b>		
Primes		
Sinistres		
<b>Sorties de portefeuille</b>		
Primes		
Sinistres		

## Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

K€

Libellés		2017				2016			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3	Produits des placements	1 092	4	26 329	27 425	1 076	5	24 195	25 276
5	Charges des placements	218		8 762	8 980	242		7 068	7 310
<b>Total des placements</b>		<b>874</b>	<b>4</b>	<b>17 567</b>	<b>18 445</b>	<b>834</b>	<b>5</b>	<b>17 127</b>	<b>17 966</b>

## Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés		2017				2016			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	218		2 199	2 417	242		1 231	1 473
5b	Autres Charges de placements			3 433	3 433			4 643	4 643
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements			3 130	3 130			1 194	1 194
<b>Total charges de placements</b>		<b>218</b>		<b>8 762</b>	<b>8 980</b>	<b>242</b>		<b>7 068</b>	<b>7 310</b>

## Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés		2017				2016			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	1 092	4	18 313	19 409	1 076	5	19 500	20 581
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements	28		6 461	6 489	26		6 932	6 958
3ac	Revenus des autres placements	1 064	4	11 852	12 920	1 050	5	12 568	13 623
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements			2 796	2 796			979	979
3c	Profits provenant de la réalisation des placements			5 220	5 220			3 716	3 716
<b>Total produits de placements</b>		<b>1 092</b>	<b>4</b>	<b>26 329</b>	<b>27 425</b>	<b>1 076</b>	<b>5</b>	<b>24 195</b>	<b>25 276</b>

## Note 19 : Commission de l'assurance directe

	K€	
Libellés	2017	2016
Commissions d'acquisition	7 903	8 870
Commissions d'administration	355	352
Commissions sur sinistres	598	498
<b>Total</b>	<b>8 856</b>	<b>9 720</b>

## Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
<b>Charges de personnel</b>	<b>54 934</b>	<b>10 297</b>	<b>14 248</b>	<b>11 580</b>	<b>1 327</b>	<b>425</b>	<b>92 811</b>
Salaires	38 777	7 135	12 761	8 319	941	293	68 226
Pensions de retraite							
Charges sociales	16 665	3 126	5 480	3 503	402	129	29 305
Autres *	-508	36	-3 993	-242	-16	3	-4 720
<b>Charges externes</b>	<b>18 982</b>	<b>3 688</b>	<b>6 305</b>	<b>9 823</b>	<b>507</b>	<b>127</b>	<b>39 432</b>
Impôts et taxes	7 084	1 412	2 450	5 069	184	63	16 262
Autres charges de gestion courante	203	44	646	1 906	5	2	2 806
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-101	-25	-52	-40			-218
Dotations aux amort. et prov.	-1 730	145	-848	362	-50	-26	-2 147
<b>Total général</b>	<b>79 372</b>	<b>15 561</b>	<b>22 749</b>	<b>28 700</b>	<b>1 973</b>	<b>591</b>	<b>148 946</b>

\* dont CICE 2 239 K€

L'usage du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs.

## Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

K€

Libellés	2017	2016
Salaires	68 226	63 757
Pensions de retraite		
Charges sociales	29 305	28 496
Autres	-4 720	-4 488
<b>Total</b>	<b>92 811</b>	<b>87 765</b>



## Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

### Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

€

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ABEL Claude	Membre du bureau			
ANDREO Emmanuel	Administrateur	777		777
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	24 883	13 552	38 435
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	10 807	8 343	19 150
CAVAGNI Patrick	Administrateur	1 085	1 050	2 135
CHANE Jean- Christian	Membre du bureau	10 029	7 615	17 645
DROUHARD Jean	Membre du bureau	10 029	5 761	15 790
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	1 244	1 567	2 811
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	10 029	4 284	14 314
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 029	6 676	16 705
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 863	413	2 275
LARCHER Oliver	Directeur Général	387 825	38 519	426 344
LOSSER Rémy	Vice-président	12 851	3 934	16 785
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	17 970	7 607	25 577
MICHEL Lucette	Administrateur	2 018	1 687	3 705
OSTE Sophie	Membre du bureau	10 029	5 205	15 234
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 535	248	1 783
SCHMITT François	Président	23 381	3 677	27 058
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	10 029	5 626	15 655
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	3 864	1 449	5 313
THIEBAUT Philippe	Administrateur	2 484	1 941	4 425
VERDOT Alain	Administrateur	2 021	1 488	3 509
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	2 291	1 329	3 619
WOLF Thierry	Administrateur	930	760	1 690
<b>Totaux</b>		<b>558 005</b>	<b>122 731</b>	<b>680 737</b>
<b>Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation</b>				
SCHMITT François		150 453	1 569	152 022
BARTHOD Jean-Louis		6 188	1 870	8 058
LOSSER Rémy		36 938	2 145	39 083
MATHIEU Jérôme		2 338	1 566	3 904
<b>Totaux généraux</b>		<b>753 922</b>	<b>129 881</b>	<b>883 804</b>

## Note 21-1 : Charge fiscale

K€

Libellés des comptes	2017	2016
Impôts exigible	-13 408	-9
Impôts différés		
Provision N	13 458	5 447
Provision N-1	-50	-64
<b>Charge d'impôts</b>		<b>5 374</b>

## Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2017	2016
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	3 654	2 657
Autres répartitions	-18	-28
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	20 721	15 083
<b>Total</b>	<b>24 357</b>	<b>17 712</b>

## Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2017	2016
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	24 357	17 712
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
<b>Total</b>	<b>24 357</b>	<b>17 712</b>

## Note 22 : Consolidation

### Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA SA	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

## Note 23 : Résultat technique 2017 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages corporels		Automobile		
	Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	152 470	13 841	66 347	93 618	159 965
1a. Primes	153 199	13 414	66 521	94 422	160 943
1b. Variation des primes non acquises	729	-427	174	804	978
					0
2 Charges des prestations	103 393	11 896	21 273	64 381	85 654
2a. Prestations et frais payés	108 503	11 862	47 275	65 020	112 295
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-5 110	34	-26 002	-639	-26 641
					0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>49 077</b>	<b>1 945</b>	<b>45 074</b>	<b>29 237</b>	<b>74 311</b>
					0
5 Frais d'acquisition	22 937	2 190	9 988	14 139	24 127
6 Autres charges de gestion nettes	8 420	781	3 669	5 214	8 883
					0
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>31 357</b>	<b>2 971</b>	<b>13 657</b>	<b>19 353</b>	<b>33 010</b>
					0
7 Produits des placements	1 853	159	2 492	453	2 945
8 Participation aux résultats					0
					0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>1 853</b>	<b>159</b>	<b>2 492</b>	<b>453</b>	<b>2 945</b>
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	38 466	3 208	25 475	35 972	61 447
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	25 732	2 556	15 748	18 368	34 116
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-3 309	-14	-14 585	-61	-14 646
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	6 287	473	5 308	5 489	10 797
					0
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-9 756</b>	<b>-193</b>	<b>-19 004</b>	<b>-12 176</b>	<b>-31 180</b>
					n
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>9 817</b>	<b>-1 060</b>	<b>14 905</b>	<b>-1 839</b>	<b>13 066</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	15 246	38	11 283	14 617	25 900
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	14 517	464	11 109	13 812	24 921
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	68 275	7 052	289 538	17 336	306 874
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	73 704	6 701	310 923	17 976	328 899
18 Autres provisions techniques (clôture)	70 002	4 418	67 509		67 509
19 Autres provisions techniques (ouverture)	69 682	4 736	72 127		72 127

## Note 23 : Résultat technique 2017 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Dommages aux biens			
	Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	83 154	46 459	72 499	202 112
1a. Primes	83 602	46 205	72 509	202 316
1b. Variation des primes non acquises	448	-254	10	204
				0
2 Charges des prestations	54 037	27 210	50 836	132 083
2a. Prestations et frais payés	44 411	25 109	44 055	113 575
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	9 626	2 101	6 781	18 508
				0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>29 117</b>	<b>19 249</b>	<b>21 663</b>	<b>70 029</b>
				0
5 Frais d'acquisition	12 531	7 001	10 973	30 505
6 Autres charges de gestion nettes	4 617	2 552	4 001	11 170
				0
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>17 148</b>	<b>9 553</b>	<b>14 974</b>	<b>41 675</b>
				0
7 Produits des placements	1 009	727	685	2 421
8 Participation aux résultats				0
				0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>1 009</b>	<b>727</b>	<b>685</b>	<b>2 421</b>
				0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	32 397	17 886	38 732	89 015
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	13 295	7 317	22 270	42 882
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 576	-51	-493	1 032
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats				0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 190	2 926	6 983	15 099
				0
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-12 336</b>	<b>-7 694</b>	<b>-9 972</b>	<b>-30 002</b>
				n
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>642</b>	<b>2 729</b>	<b>-2 598</b>	<b>773</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	17 105	5 758	391	23 254
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	16 656	6 012	381	23 049
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	96 959	48 420	59 874	205 253
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	87 833	46 598	54 490	188 921
18 Autres provisions techniques (clôture)	1 576	2 551	9 675	13 802
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 075	2 272	8 278	11 625

## Note 23 : Résultat technique 2017 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	17 606	2 337	10 128	9 026	174
1a. Primes	17 630	2 329	10 201	9 227	177
1b. Variation des primes non acquises	24	-8	73	201	3
2 Charges des prestations	2 687	420	5 240	4 711	18
2a. Prestations et frais payés	2 930	683	4 878	4 749	15
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-243	-263	362	-38	3
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>14 919</b>	<b>1 917</b>	<b>4 888</b>	<b>4 315</b>	<b>156</b>
5 Frais d'acquisition	2 659	306	1 530	1 365	26
6 Autres charges de gestion nettes	974	112	563	509	10
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>3 633</b>	<b>418</b>	<b>2 093</b>	<b>1 874</b>	<b>36</b>
7 Produits des placements	133	52	116	2	1
8 Participation aux résultats					
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>116</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	12 371	943	3 897	8 068	56
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	1 945	533	1 434	4 483	13
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 138	-897	99	-43	1
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs	1 064	267	689	903	11
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-10 500</b>	<b>-1 040</b>	<b>-1 675</b>	<b>-2 725</b>	<b>-31</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>919</b>	<b>511</b>	<b>1 236</b>	<b>-282</b>	<b>90</b>
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 334	313	1 400	1 910	40
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 310	322	1 326	1 709	37
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	2 717	2 163	7 312	1 932	5
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	4 401	2 942	6 950	1 970	2
18 Autres provisions techniques (clôture)	5 566	9 222			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	4 126	8 704			

## Note 23 : Résultat technique 2017 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 144	396	5 379	11 341	585 919
1a. Primes	1 138	396	5 379	11 341	587 690
1b. Variation des primes non acquises	-6				1 771
					0
2 Charges des prestations	110	-419	8 529	8 303	362 625
2a. Prestations et frais payés	130	833	5 148	6 677	372 278
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-20	-1 252	3 381	1 626	-9 653
					0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>1 034</b>	<b>815</b>	<b>-3 150</b>	<b>3 038</b>	<b>223 294</b>
					0
5 Frais d'acquisition	173	77	818	638	87 351
6 Autres charges de gestion nettes	63	28	298	637	32 448
					0
<b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>	<b>236</b>	<b>105</b>	<b>1 116</b>	<b>1 275</b>	<b>119 799</b>
					0
7 Produits des placements	2	55	598		8 337
8 Participation aux résultats					0
					0
<b>C SOLDE FINANCIER</b>	<b>2</b>	<b>55</b>	<b>598</b>	<b>0</b>	<b>8 337</b>
					0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	443	132	1 762		219 808
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises					0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	38	287	1 487		115 506
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées					0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-6	-324	1 754		-17 491
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer					0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats					0
13 Commissions reçues des réassureurs	117	22	311		36 040
					0
<b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-294</b>	<b>-147</b>	<b>1 790</b>	<b>0</b>	<b>-85 753</b>
					n
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE</b>	<b>506</b>	<b>618</b>	<b>-1 878</b>	<b>1 763</b>	<b>26 079</b>
					0
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	93				70 528
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	99				68 754
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	53	3 181	46 664	31 950	683 431
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	73	4 433	43 283	30 390	692 669
18 Autres provisions techniques (clôture)				464	170 983
19 Autres provisions techniques (ouverture)				398	171 398

## Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

	K€	
Libellés des comptes	2017	2016
Provisions pour risques en cours	2 203	4 701
Prévisions de recours à encaisser	28 200	28 226
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	692 669	655 359
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	165 585	191 751
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	465 531	459 930
<b>BONI/MALI (=11-12-13)</b>	<b>61 553</b>	<b>3 678</b>

## Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

	K€				
Libellés des comptes	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Exercice 2015</b>					
Réglements	254 536	192 280	130 895		
Provisions	51 384	85 951	153 953		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>305 920</b>	<b>278 231</b>	<b>284 848</b>		
Primes acquises (P)	419 124	421 630	412 951		
<b>S/P</b>	<b>72,99%</b>	<b>65,99%</b>	<b>68,98%</b>		
<b>Exercice 2016</b>					
Réglements	279 200	206 786	213 158	141 808	
Provisions	20 260	71 492	91 647	168 853	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>299 460</b>	<b>278 278</b>	<b>304 805</b>	<b>310 661</b>	
Primes acquises (P)	419 147	421 470	412 872	412 306	
<b>S/P</b>	<b>71,45%</b>	<b>66,03%</b>	<b>73,83%</b>	<b>75,35%</b>	
<b>Exercice 2017</b>					
Réglements	283 112	211 733	229 347	21 999	113 469
Provisions	13 587	54 875	60 399	71 468	159 416
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>296 699</b>	<b>266 608</b>	<b>289 746</b>	<b>93 467</b>	<b>272 885</b>
Primes acquises (P)	419 205	421 469	412 097	412 593	408 805
<b>S/P</b>	<b>70,78%</b>	<b>63,26%</b>	<b>70,31%</b>	<b>22,65%</b>	<b>66,75%</b>



## Note 26 : Personnel

		<i>nb</i>	
Libellés des comptes	2017	2016	
<b>Total personnel commercial</b>	<b>615</b>	<b>602</b>	
Direction	2	2	
Cadres	102	107	
Non cadres	511	493	
<b>Total autre personnel</b>	<b>909</b>	<b>929</b>	
Direction	9	10	
Cadres	292	274	
Non cadres	608	645	
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>	<b>1 524</b>	<b>1 531</b>	
<b>Membres des organes d'administration</b>	<b>219</b>	<b>225</b>	
Rémunérations allouées exercice	219	225	
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			
<b>Membres des organes de direction ou de surveillance</b>	<b>1 842</b>	<b>1 857</b>	
Rémunérations allouées exercice	1 842	1 857	
Engagements de retraite			
Avances et crédits pendant exercice			
Autres engagements pris			

## Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

		K€				
Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017	
<b>I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE</b>						
a) Fonds d'établissement	1 391	1 391	1 391	25 401	46 578	
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>						
a) Cotisations de l'exercice	596 706	597 523	588 403	585 621	585 919	
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	32 304	69 280	33 827	32 670	37 113	
c) Impôts sur les sociétés	-7 011	-17 229	-9 459	-5 374	-13 361	
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	12 577	43 672	17 214	17 712	24 357	
<b>III PERSONNEL</b>						
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 473	1 454	1 470	1 485	1 481	
b) Montant de la masse salariale	86 485	89 580	97 531	95 700	101 135	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 924	1 996	2 363	2 252	2 504	



4

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Rapport financier annuel 2017**

## **4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2017**



Exco Socodec  
Commissaire aux Comptes  
51 avenue Françoise Giroud  
21066 DIJON CEDEX

PricewaterhouseCoopers Audit  
Commissaire aux Comptes  
63 rue de Villiers  
92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **GROUPAMA GRAND EST**

### **Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

---

Exercice clos le 31 décembre 2017

**GROUPAMA GRAND EST**  
**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du**  
**Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

---

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires,

**OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupama Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport complémentaire au comité d'audit.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



***Evaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation***

*(se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)*

**Point clé de notre audit**

**Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit**

Au 31 décembre 2017, les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 267 M€ soit 17% du total actif. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris diminués d'une provision pour dépréciation durable de 89 M€.

Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des titres de participation des deux sociétés est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité que les participations présentent pour l'entreprise (au regard notamment des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir).

Compte tenu du poids des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leurs valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur des titres de participation des deux entités,
- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions,
- Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités,
- Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donnait une information appropriée.

**Evaluation des provisions pour sinistres non vie**

(se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

**Point clé de notre audit****Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit**

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 683,4 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants avec l'aide de nos experts interne en risques et modèles :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions,
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.



### ***Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance***

*(se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)*

#### **Point clé de notre audit**

#### **Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit**

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les cotisations d'assurance. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.

Au 31 décembre 2017, la provision pour risques croissants s'élève à 39,9 M€, brute de réassurance, et prend en compte les hypothèses telles que décrites en note 3 de l'annexe.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la Direction un important degré de jugement :

- Le taux d'actualisation ;
- Les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille.

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes avec l'aide de nos experts interne en risques et modèles :

- Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via :
  - L'évaluation de l'environnement de contrôle autour du calcul de la provision ;
  - La réexécution du calcul de manière indépendante ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment :
  - Les principes et méthodologie du taux d'actualisation ;
  - La pertinence de la méthodologie de calcul des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille ;
  - La suffisance de la provision.

**VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX SOCIETAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

**INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES*****Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupama Grand Est par l'assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet Exco Socodec.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Socodec dans la 10<sup>ème</sup> année.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS***Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**RAPPORT AU COMITE D'AUDIT**

---

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Dijon et Neuilly-Sur-Seine, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Exco Socodec

Olivier GALLEZOT

PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte VIGNON

## **4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2017**



Exco Socodec  
Commissaire aux Comptes  
51 avenue Françoise Giroud  
21066 DIJON CEDEX

PricewaterhouseCoopers Audit  
Commissaire aux Comptes  
63 rue de Villiers  
92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **GROUPAMA GRAND EST**

### **Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions  
réglementées**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017



**GROUPAMA GRAND EST**  
**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du**  
**Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

---

*Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Dijon et Neuilly-Sur-Seine, le 27 avril 2018

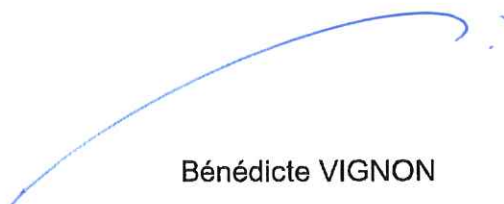
Les Commissaires aux Comptes

Exco Socodec



Olivier GALLEZOT

PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte VIGNON

**4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONDITIONS DE RACHAT ET  
UTILISATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES  
2017**





Exco Socodec  
Commissaire aux Comptes  
51 avenue Françoise Giroud  
21066 DIJON CEDEX

PricewaterhouseCoopers Audit  
Commissaire aux Comptes  
63 rue de Villiers  
92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **GROUPAMA GRAND EST**

### **Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation  
des certificats mutualistes de la Caisse Régionale Groupama Grand Est au cours  
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

---

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**GROUPAMA GRAND EST**  
**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du**  
**Grand Est**

101 route de Hausbergen  
BP 30014 – Schiltigheim  
67012 STRASBOURG Cedex

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des  
certificats mutualistes de la Caisse Régionale Groupama Grand Est au cours de  
l'exercice clos le 31 décembre 2017**

---

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 18 mai 2016, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

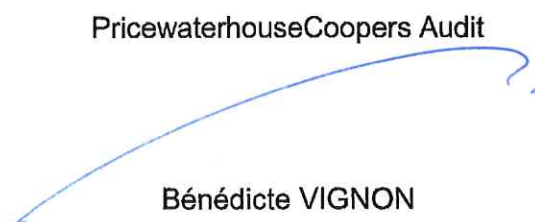
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Dijon et Neuilly-Sur-Seine, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

Exco Socodec  
  
Olivier GALLEZOT

PricewaterhouseCoopers Audit  
  
Bénédicte VIGNON



5

**RÉSOLUTIONS  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE MIXTE  
DU 16 MAI 2018**

**Rapport financier annuel 2017**



**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 16 MAI 2018**

**CAISSE REGIONALE**  
**D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES**  
**DU GRAND EST**

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le 16 mai 2018 en Assemblée générale mixte à 09h45 au Palais des Congrès de Dijon, sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale ordinaire

- 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du procès-verbal
- 2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2017
- 3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4<sup>ème</sup> résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat
- 6<sup>ème</sup> résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7<sup>ème</sup> résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2019
- 8<sup>ème</sup> résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 10<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 11<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 12<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant
- 13<sup>ème</sup> résolution : Nomination d'une Administratrice

2. Ordre du jour relevant de l'Assemblée générale extraordinaire

- 14<sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts
- 15<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités

**Constitution du bureau**

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- **M. Joël Siron**, Président de la Caisse locale les Monts de Levier (25) ;
- **M. Michel Fonne**, Président de la Caisse locale Perles du Vignoble (68).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

**M. Olivier Larcher**, Directeur général.

## Quorum

Le Président rappelle que l'Assemblée générale de la Caisse régionale est composée des membres du Conseil d'administration ayant voix consultative et des représentants des Caisses locales de chacun des douze départements de la circonscription ayant voix délibérative.

Il rappelle également que la présente Assemblée générale est une Assemblée générale mixte car son ordre du jour comporte des questions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et une modification des statuts de la Caisse régionale relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire qui doit statuer à la majorité des deux tiers.

En application des dispositions des articles 31, 33 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée Générale Mixte doit réunir le tiers au moins des Caisses locales, soit **88** Caisses locales sur un total de **264**.

Or, 209..... Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

## Interventions

Le Président remercie les personnalités présentes et adresse ses félicitations aux Présidents de Caisse locale récemment élus.

Au nom du Conseil d'administration, il commente le rapport d'activité. C'est ainsi qu'avec M. Larcher, il rappelle les principales caractéristiques des comptes au 31 décembre 2017 ainsi que les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

Le Président laisse la parole à la salle et répond aux questions posées.

Les Commissaires aux Comptes donnent ensuite lecture des différents rapports.

L'Assemblée générale se prononce sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration.

## A TITRE ORDINAIRE

### 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Groupama Grand Est du 16 mai 2017, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :

209..... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions

### 2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :

...207... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions

### **3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :

...207... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions

### **4<sup>ème</sup> résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales**

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 14 septembre 2017, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 17 507,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de secours des Caisses locales.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

Résultat du vote :

...207... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions

### **5<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat**

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, soit 24 357 412,64 euros, par dotation :

- ✓ à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts), soit 2 435 741,00 euros ;
  - ✓ à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 1 217 871,00 euros ;
  - ✓ au compte de report à nouveau pour 20 721 307,64 euros ;
- et par prélèvement sur le Fonds de secours des caisses locales pour 17 507,00 euros conformément à la résolution n°4.

Résultat du vote :

...207... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions

## 6<sup>ème</sup> résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 164 122,65 euros, soit un taux de rendement brut annuel avant prélèvements sociaux de 3 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué en totalité en numéraire, conformément aux dispositions prévues dans le bulletin de souscription.

Résultat du vote :

...204... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....3..... abstentions

## 7<sup>ème</sup> résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2019

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2019 ci-après arrêté :

### 1. Objectif du programme de rachats 2019

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

### 2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2019 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2019 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2019 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2019, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2019 sera de - 2 points par rapport à un taux estimé à 367 % avant rachat.

### **3. Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2019, pour les rachats au titre de l'année 2019.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2019, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2019 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2020 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2019.

### **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2019 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2019 comme suit :

- au 30 juin 2019 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2019 ;
- et, au 31 décembre 2019 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2020.

Résultat du vote :

...101... voix pour  
.....0..... voix contre  
.....0..... abstentions



### **8<sup>ème</sup> résolution : Indemnités aux Administrateurs**

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2017 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 189 867 euros.

Pour l'exercice 2018, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus pour les membres du Conseil d'administration à 250 000 euros.

Résultat du vote :

... 206 voix pour  
..... 1 voix contre  
..... 0 abstentions

### **9<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération du Doubs, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Sophie Boillin, Trésorière de la Caisse locale de Valdahon, en remplacement de M. Alain Verdot, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat du vote :

... 155 voix pour  
..... 1 voix contre  
..... abstentions

### **10<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Haute-Marne, nomme en qualité d'Administrateur, M. Stéphane Roussey, Président de la Caisse locale de Langres-les-Lingons, en remplacement de M. Jean-Christian Chané, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Résultat du vote :

... 157 voix pour  
..... 5 voix contre  
..... abstentions

### **11<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Meurthe-et-Moselle, nomme en qualité d'Administrateur, M. Philippe Delaire, Président de la Caisse locale de Butte de Mousson, en remplacement de M. Patrick Cavagni, atteint par la limite d'âge, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

... 195 voix pour  
..... 7 voix contre  
..... abstentions

## **12<sup>ème</sup> résolution : Remplacement d'un Administrateur sortant**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération de Haute-Saône / Territoire de Belfort, nomme en qualité d'Administrateur, M. Marc Babé, Président de la Caisse locale de Delle, en remplacement de M. Philippe Thiébaud, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résultat du vote :

...181... voix pour  
.....18... voix contre  
..... abstentions

## **13<sup>ème</sup> résolution : Nomination d'une Administratrice**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration de Groupama Grand Est, nomme en qualité d'Administratrice, Mme Corinne Sapin, 2<sup>ème</sup> vice-Présidente de la Caisse locale de Strasbourg, pour la durée du mandat restant à courir de la 2<sup>ème</sup> série sortante, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat du vote :

...184... voix pour  
.....13... voix contre  
..... abstentions

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **14<sup>ème</sup> résolution : Modification des statuts**

L'Assemblée générale approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification de l'article 22 des statuts qui a pour objet de porter à deux ans la durée de nomination du Bureau du Conseil d'administration de Groupama Grand Est.

Résultat du vote :

...201... voix pour  
.....0... voix contre  
.....0... abstentions

### **15<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Résultat du vote :

...201... voix pour  
.....0... voix contre  
.....0... abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale mixte à ~~13~~ h ~~20~~

Pour copie certifiée conforme

*Signatures :*

**M. François Schmitt**, Président



**M. Olivier Larcher**, Secrétaire de séance



**M. Joël Siron**, Assesseur



**M. Michel Fonne**, Assesseur





6

# **ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

**Rapport financier annuel 2017**



Groupama  
Grand Est

---

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Olivier LARCHER  
Directeur Général